

Sabrina PATIENCE  
Master 2 professionnel  
IEP de Rennes  
Février- juillet 2005

**ETUDE REALISEE DANS LE CADRE DE  
LA MISSION DEVELOPPEMENT DES PUBLICS DE LA DDAI  
EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DES VILLES  
SUR LES ESPACES DE PROJETS CULTURELS ET ARTISTIQUES  
EN MILIEU URBAIN**



Ministère de la Culture et de la Communication



Hall Pajol- Projet Ecobox

# SOMMAIRE

**INTRODUCTION** **p. 4**

**I. LES 19 FICHES PRATIQUES**

**A. présentation de l'échantillon** **p. 5**

**B. Liste des espaces de projets culturels et artistiques étudiés** **p. 8**

**C. Fiches pratiques**

- LES ABATTOIRS à Pau : p. 10
- LA GRAINERIE à Balma : p. 14
- L'USINE à Tournefeuille : p. 18
- MIX ART MYRIS à Toulouse : p. 22
- L'AG 45 à Paris : p. 26
- LES METALLOS à Paris : p. 29
- LE COLLECTIF 12 à Mantes-la-Jolie : p. 32
- LES DIABLES BLEUS à Nice : p. 35
- COSMOS KOLEJ à Marseille : p. 38
- ESPACE BORIS VIAN/ LE BOULON à Vieux Condé : p. 41
- RVI à Lyon : p. 43
- KÄFIG à Bron : p. 46
- PROJET SPUTNIK à Lyon : p. 49
- KOMPLEXCAPHARNAÜM à Villeurbanne : p. 52
- L' ELABORATOIRE à Rennes : p. 55
- LE BATHYSCAPHE à Pommerit-le-Vicomte : p. 58
- ATELIERS 231 à Sotteville-lès-Rouen : p. 61
- LE FRIGO à Vichy : p. 64
- LA CASA MUSICALE à Perpignan : p. 67

## **II. LES PROBLEMATIQUES ETUDIEES**

### **A. Méthodologie p. 71**

1. La formulation d'hypothèses
2. Méthode de collecte des données : les critères d'observation et les indicateurs
3. Méthode de traitement des données quantitatives
4. Méthode de l'analyse qualitative
5. Les questionnements

### **B. Les fiches problématisées p. 75**

1. Contexte territorial p. 76
2. Pratiques artistiques et culturelles p. 81
3. Fonctionnement du lieu p. 88
4. Accompagnement par les pouvoirs publics p. 93
5. Maîtrise d'ouvrage/ usage p. 98

## **III. SYNTHESE p.100**

## **IV. BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE p.108**

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un stage de février à juillet 2005 au sein de la DDAI et en partenariat étroit avec l'Institut des Villes. Elle se place dans la continuité du travail réalisé sous Michel Duffour, alors Secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, par l'équipe de Fabrice Lextrait<sup>1</sup>. Elle suit la même démarche empirique en s'appuyant sur des entretiens et des fiches pratiques portant sur des territoires métropolitains. De la même façon l'objectif est de contribuer à « faire progresser le niveau d'information existant sur ces lieux, pour donner des clefs de compréhension aux citoyens, aux techniciens, aux élus »<sup>2</sup>. Les fiches réalisées lors de cette étude se veulent néanmoins complémentaires car elles accordent une place privilégiée à l'appréhension des caractéristiques territoriales.

### **Méthodologie :**

- Approche empirique : 19 fiches d'expérience. Il s'est agit dans un premier temps de rassembler l'information disponible sur les 19 lieux sélectionnés.
- Appui sur un échantillon de 19 lieux en France métropolitaine.
- Analyse des données quantitatives pour percevoir les caractéristiques récurrentes.
- Analyse qualitative pouvant déboucher sur des pistes de réflexion.
- Participation à un groupe de travail interdirectionnel et interministériel.

Cette étude comporte trois parties :

- La première rassemble les 19 fiches réalisées pour constituer l'échantillon de l'étude.
- La deuxième offre une analyse plus globale des problématiques artistiques, territoriales, urbaines et politiques.
- La troisième consiste en un résumé des points essentiels.

---

<sup>1</sup> Michel Duffour, secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, a pris l'initiative, en octobre 2000, de confier à Fabrice Lextrait, ancien administrateur de la friche marseillaise "La Belle de Mai", une mission d'observation et d'analyse sur ces espaces de création et d'action culturelle.

<sup>2</sup> Fabrice LEXTRAIT « Une nouvelle époque de l'action culturelle », rapport remis à Michel DUFFOUR, Mai 2001, la Documentation Française, 2001, p 183.

## **I. LES 19 FICHES PRATIQUES**

### **A/ PRESENTATION DE L'ECHANTILLON**

L'échantillon comporte 19 lieux caractéristiques des problématiques rencontrées par les espaces de projets culturels et artistiques en France. Il a été validé par la mission Nouveaux Territoires de l'Art de l'Institut des Villes, notamment par Claude Renard qui s'est rendue dans chacun de ces lieux. Il correspond à des lieux que connaissent les élus qui collaboreront actuellement à la publication d'un ouvrage recueillant les paroles d'élus sur ce sujet<sup>3</sup>.

Des fiches, dites pratiques parce qu'elles rassemblent un certain nombre d'informations précises, ont été réalisées pour chacun de ces lieux.

Cet échantillon comporte nécessairement, du fait des choix opérés, des limites qu'il est nécessaire d'exposer au cours de cette présentation.

#### **19 lieux répartis sur 10 régions de France métropolitaine**

Ces lieux sont présents un peu partout en France. Notre échantillon porte sur 10 régions de façon non proportionnelle au nombre de lieux par région ; à savoir :

- 1 en Aquitaine
- 3 en Midi-Pyrénées
- 3 en Ile de France
- 2 en Provence Alpes Côtes d'Azur
- 1 dans le Nord Pas de Calais
- 4 en Rhône-Alpes
- 2 en Bretagne
- 1 en Haute Normandie
- 1 en Auvergne
- 1 en Languedoc Roussillon

---

<sup>3</sup> Publication de cet ouvrage prévue fin 2005.

## **Une étude centrée sur le milieu urbain**

L'étude est avant tout centrée sur les espaces de projets culturels et artistiques situés en milieu urbain. Cela s'explique d'une part par le fait que très peu de lieux ont été repérés en milieu rural, et d'autre part parce que les problématiques rencontrées par ces espaces sont trop différentes de celles rencontrées en milieu urbain.

Afin de rendre compte néanmoins de quelques problématiques soulevées par des lieux oeuvrant en milieu rural, il est possible de se référer à l'exemple du Bathyscaphe dans les Côtes d'Armor, et de consulter le compte-rendu des rencontres régionales en Bretagne<sup>4</sup>.

## **Les squats artistiques peu représentés**

Cet échantillon ne permet pas d'appréhender le problème du squat artistique dans toute sa complexité, car il supposerait d'y consacrer une étude entière<sup>5</sup>. Les lieux sélectionnés ont pu connaître une phase de squat, d'appropriation des espaces, mais leur situation s'est régularisée ou est en train de l'être. Ce choix permet d'analyser les rapports voire les partenariats avec les pouvoirs publics sur la question du mode d'occupation des lieux.

Le cas de Mix Art Myris est emblématique du processus de reconnaissance par les pouvoirs publics d'un squat artistique et des négociations et partenariats engagés entre les collectivités territoriales, avec un collectif afin de « relocaliser » un espace de projet et d'en soutenir ainsi les activités.

## **Des lieux hétérogènes sur des territoires singuliers**

Comme le souligne le rapport remis à Michel Duffour en 2001 « *Les expériences étudiées sont d'une extrême diversité, par les origines, par les modes d'organisation, par la présence des différentes disciplines artistiques, par le rapport entretenu aux productions, aux populations, aux collectivités publiques, aux marchés et, bien sûr, par la taille de chaque projet. Cette diversité est une caractéristique et un attribut essentiel, qu'il convient non seulement de conserver mais également de cultiver. Toutes ces expériences sont le produit d'un contexte local qui les qualifie. Elles proposent des expérimentations qui ne sont pas des modèles alternatifs globaux* ».

---

<sup>4</sup> Rencontres Régionales des Autres Lieux de Culture et d'Art en Bretagne, ayant eu lieu au Bathyscaphe à Pommerit-le-Vicomte le 1<sup>er</sup> juin 2005.

Les 19 lieux choisis ont tous une histoire et des projets distincts ; ils ne correspondent à aucune catégorie instituée.

Les territoires sur lesquels sont implantés ces lieux ont leurs caractéristiques propres. Principalement situés en milieu urbain, certains rencontrent des difficultés particulières reconnues par les pouvoirs publics, d'autres ont une histoire locale forte.

---

<sup>5</sup> Sur cette problématique nous avons pu visionner le documentaire de Emmanuelle Destreanu : *Les Squ'arts*, (2002)

**B/ LISTE DES ESPACES DE PROJETS CULTURELS ET ARTISTIQUES  
ETUDIES**

| REGION               | VILLE                  | LIEU                         |
|----------------------|------------------------|------------------------------|
| AQUITAINE            | PAU                    | LES ABATTOIRS                |
| MIDI PYRENEES        | BALMA                  | LA GRAINERIE                 |
|                      | <b>TOURENFEUILLE</b>   | <b>L'USINE</b>               |
|                      | <b>TOULOUSE</b>        | <b>MIX ART MYRIS</b>         |
| IDF                  | PARIS                  | AG 45 Paris XIX              |
|                      |                        | LES METALLOS Paris XI        |
|                      | <b>MANTES LA JOLIE</b> | <b>LE COLLECTIF 12</b>       |
| PACA                 | <b>NICE</b>            | <b>LES DIABLES BLEUS</b>     |
|                      | MARSEILLE              | COSMOS KOLLEJ                |
| NORD PAS DE CALAIS   | LE VIEUX CONDE         | ESPACE BORIS VIAN/ LE BOULON |
| RHONE ALPES          | LYON                   | RVI                          |
|                      | BRON                   | KÄFIG                        |
|                      | LYON                   | PROJET SPUTNIK               |
|                      | VILLEURBANNE           | KOMPLEXCAPHARNAÛM            |
| BRETAGNE             | RENNES                 | L' ELABORATOIRE              |
|                      | POMMERIT LE VICOMTE    | LE BATHYSCAPHE               |
| HAUTE NORMANDIE      | SOTTEVILLE LES ROUEN   | ATELIERS 231                 |
| AUVERGNE             | VICHY                  | LE FRIGO                     |
| LANGUEDOC ROUSSILLON | <b>PERPIGNAN</b>       | <b>LA CASA MUSICALE</b>      |

**Lieux ayant fait l'objet d'une monographie ou d'une fiche d'expérience dans le rapport remis par Fabrice Lextrairet à Michel Duffour en mai 2001**



# FICHES

# PRATIQUES

- **LES ABATTOIRS à Pau : p. 9**
- **LA GRAINERIE à Balma : p. 13**
- **L'USINE à Tournefeuille : p. 17**
- **MIX ART MYRIS à Toulouse : p. 21**
- **L'AG 45 à Paris : p. 25**
- **LES METALLOS à Paris : p. 28**
- **LE COLLECTIF 12 à Mantes-la-Jolie : p. 31**
- **LES DIABLES BLEUS à Nice : p. 34**
- **COSMOS KOLLEJ à Marseille : p. 37**
- **ESPACE BORIS VIAN/ LE BOULON à Vieux Condé : p. 40**
- **RVI à Lyon : p. 42**
- **KÄFIG à Bron : p. 45**
- **PROJET SPUTNIK à Lyon : p. 48**
- **KOMPLEXCAPHARNAÜM à Villeurbanne : p. 51**
- **L' ELABORATOIRE à Rennes : p. 54**
- **LE BATHYSCAPHE à Pommerit-le-Vicomte : p. 57**
- **ATELIERS 231 à Sotteville-lès-Rouen : p. 60**
- **LE FRIGO à Vichy : p. 63**
- **LA CASA MUSICALE à Perpignan : p. 66**

## LE POLE CULTUREL DES ABATTOIRS

**Nom : LE POLE CULTUREL DES ABATTOIRS**

**Statut juridique :** La forme juridique envisagée pour la structure de préfiguration est une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière

**Commune et/ou groupement de communes :** Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées.

**Membres :** voir carte

**Région : AQUITAINE**

**Département :** Pyrénées Atlantiques

**Adresse :** Anciens Abattoirs – Allée Montesquieu 64140 BILLERE

## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : Propriété de la ville de Pau, les anciens abattoirs forment un espace de 6 000 m<sup>2</sup> et ont été transférés depuis juillet 2001 à la Communauté d'agglomération de Pau qui a décidé de réhabiliter cette friche industrielle en réalisant un projet culturel intercommunal. Cette décision est formalisée en février 2002 et confirmée par la signature du contrat d'agglomération le 23 décembre 2003 : le projet de pôle culturel de Abattoirs fait partie des projets prioritaires en matière culturelle. Le directeur culture de la CDA, propose « une charte établissant les bases d'un projet artistique et culturel pour le pôle culturel intercommunal des abattoirs » qui a pour ambition de définir et mettre en place une politique de développement culturel axé sur la création contemporaine.
- Artistes présents sur le lieu : l'association Ampli sur les Musiques Amplifiées, Scène de Musiques Actuelles (SMAC); ACCES(S) / Culture électronique, l'association Agora (programmation jeune public et ateliers de pratique artistique), la compagnie de danse Enfin le jour et la compagnie de cirque Les mauvais esprits.
- Disciplines présentes : Musique, arts plastiques, danse, écriture, multimédia, cirque
- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):*

Les Abattoirs et la Scène Conventionnée « Espaces Pluriels », récemment créée à Pau, devraient développer des collaborations autour de projets communs en matière de spectacle vivant (danse et théâtre). Des collaborations sont à l'étude sur l'accueil commun d'équipes artistiques et les passerelles entre création et diffusion. Des actions sont aussi envisagées pour mettre en valeur les écritures contemporaines.

*Partenariats avec les associations du quartier:* "Du voisinage direct, aux quartiers de l'agglomération jusqu'aux petites communes du Pays du Grand Pau, ce projet vivra au quotidien en relation avec les habitants de son territoire, (actions culturelles, expositions, événementiels, ateliers, rencontres), des groupes pourront s'embarquer sur proposition dans de véritables projets artistiques. Dans cet objectif, le lieu affirmera une mixité de pratiques en

mêlant pratiques de vie quotidienne (marché, brasserie, jardins,...), service aux populations et soutien et professionnalisation à l'émergence artistique". (source: DRAC).

*Accueil d'artistes en résidence et critères de mise à disposition d'espaces de création* : Les structures culturelles et équipes artistiques impliquées sur le projet seront sélectionnées sur leur capacité à co-porter ces programmes d'actions territoriaux.

*Stages, ateliers* : AMPLI et l'Ecole Nationale de Musique et de Danse coopèrent sur la mise en place d'ateliers de musiques actuelles. Il est question à l'avenir de mettre en place des collaborations plus soutenues entre les équipes artistiques associées aux Abattoirs et les établissements d'enseignements et de pratiques artistiques.

- Lieu de ressources : Projet de mise en place d'un pôle de ressources sur le développement culturel et artistique.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- contexte démographique : L'Aquitaine compte près de 3 millions d'habitants et se situe au 6e rang des régions françaises. Sa population a enregistré une progression de 6,1 % depuis 1990, soit un taux supérieur à celui de la France métropolitaine (+4,9 %). Elle fait ainsi partie des régions les plus dynamiques sur le plan démographique. Le Département des Pyrénées-Atlantique est le deuxième département de la région derrière la Gironde avec environ 600 000 habitants. L'agglomération de Pau, deuxième agglomération d'aquitaine, se situe au centre d'une aire urbaine composée de 93 communes qui comptent 196 0221 habitants. L'agglomération de Pau représente 71% de la population de l'aire urbaine soit 139 460 habitants. En 1990 le nombre était de 135 830 habitants. L'agglomération paloise concentre 41% de la croissance démographique de l'aire d'habitat sur la période 1990-1999. Billère est une commune de 13 398 habitants en 1999.
- contexte géographique : Billère constitue la banlieue proche de la ville centre de Pau et un des accès ouest sur la ville.
- Rapport avec la ville-centre : Les Abattoirs sont situés dans la commune mitoyenne de Billère.
- contexte artistique : Les différents diagnostics et états des lieux<sup>6</sup> permettent de constater qu'il n'y a pas aujourd'hui sur l'agglomération de lieux intermédiaires entre une offre socioculturelle très riche et variée et des équipements culturels (Zénith, Palais Beaumont,...). Un projet territorial comme celui des Abattoirs s'inscrirait en complémentarité de ces équipements en périphérie de la ville-centre. On note une carence de lieux de conception, fabrication et création artistique et culturelle pluridisciplinaires. Des centres culturels, MJC, lieux de diffusion ou d'expositions conventionnels composent le paysage culturel de l'agglomération, mais il y a très peu voire pas de lieux de résidence. De plus on note une forte demande de pratiques amateurs qui s'avère diversement satisfaite faute d'un lieu approprié.

---

<sup>6</sup> Voir Guide Culturel de la Communauté d'Agglomération Pau Pyrénées / Décembre 2002

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

Ce sera une convention d'occupation des lieux.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : Dans le cadre du Contrat d'Agglomération, l'Etat, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques et le Conseil Régional d'Aquitaine se sont engagés à soutenir financièrement ce projet. Autres partenariats envisagés : Ministère de l'emploi, DDJS, CDC.
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : En signant son Contrat d'Agglomération en décembre 2003 avec l'ensemble de ses partenaires publics, la Communauté d'Agglomération a affirmé ses priorités en matière de culture; dans ce contrat, elle considère en effet « la culture comme d'intérêt communautaire éminent ». Il faut cependant noter que la CDA n'est aujourd'hui compétente que sur « la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ». Elle n'a donc pas, à ce jour, de compétences sur la mise en place d'une politique culturelle globale.
- Contrat d'agglomération : Le pôle intercommunal des Abattoirs est un des dossiers majeurs du contrat d'agglomération; l'idée étant de positionner la CDA dans la démarche des grandes métropoles qui s'ouvrent aux initiatives artistiques locales.
- Convention : Un travail de remise à plat des conventions d'objectifs sera effectué avec les structures actuellement associées au projet : Ampli et Accès(s), Enfin le jour et l'Agora.

## FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : La structure devrait fonctionner en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ce choix permettrait à la collectivité porteuse du projet de garder la maîtrise de celui-ci tout en impliquant les autres institutions et les structures et acteurs associés. Une réflexion devra être menée sur la forme juridique définitive. L'équipe administrative chargée du fonctionnement de la structure de préfiguration serait composée d'un coordinateur (personnel CDA), d'un agent comptable (personnel CDA), d'un régisseur (personnel CDA), d'un médiateur (poste co-financé) plus le personnel mutualisé entre les acteurs du projet (graphiste, communication, administration,...).
- Principes de gestion du lieu : Mise en place d'un Conseil d'Etablissement consultatif; instance consultative et outil de coopération territoriale, il est composé de plusieurs collèges représentatifs (élus, techniciens, artistes et acteurs culturels, habitants,...). Il est consulté sur l'ensemble des missions du projet. Il se répartit le travail en commissions. Il a, à la fois, fonction de médiation et de négociation, de conseil et d'aide à la décision, de réflexion et d'accompagnement des acteurs. Il sera associé à la rédaction du projet d'établissement 2005-2007 qui sera validé en septembre prochain afin de lancer les appels à projet.

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Réhabilitation de la friche industrielle par la Communauté d'agglomération de Pau
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : Le site a été désamianté.

## POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Contrat de ville : "Le Contrat de Ville de l'agglomération a très récemment défini des critères d'éligibilité des projets culturels dans le cadre de la politique de la ville. Ces critères sont en phase avec les orientations du projet des Abattoirs. À ce titre et dans une volonté d'implication des populations, surtout les plus démunies culturellement, le Contrat de Ville est un partenaire privilégié de ce projet"<sup>7</sup>.
- Opérations de renouvellement urbain : une convention sur une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) du quartier du Hameau / Ousse des Bois à Pau a été signée par la Communauté d'agglomération de Pau, la ville de Pau et l'État, le 26 septembre 2001.

### ANNEXES :

Contrat de ville 2000-2006  
Convention ORU  
Carte des membres de la CDA

---

<sup>7</sup> Etude d'impact et de programmation. Pôle Culturel Intercommunal des Abattoirs. Document Phase 1

## LA GRAINERIE

**Nom : LA GRAINERIE**

**Organisation juridique :** Association loi 1901

**Commune et/ou groupement de communes :** Balma fait partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT), créée le 27 juin 2000, qui regroupe aujourd'hui un ensemble de 25 communes et plus de 600 000 habitants.

**Membres :** voir carte en annexe

Région : Midi- Pyrénées

**Département : Haute Garonne**

**Adresse :** 82 route de Castres ( en cours de déménagement ) 31130 Balma

### PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Bref historique du projet : Ancienne menuiserie puis lieu de stockage de graines, la Grainerie ouvre ses portes en 1998. Les 2000 m<sup>2</sup> disponibles sont réorganisés en différents espaces de travail et de répétitions (5 emplacements, 1 salle de cirque, 1 salle de théâtre, 1 atelier couture, 1 salle de costumes, 1 atelier de construction, 1 grand hangar de stockage, 4 bureaux, et une cantine associative ouverte le midi). Autour du bâtiment, un hectare de terrain permet l'installation de structure aérienne, de chapiteau ou de stationnement de véhicules.
- Artistes présents sur le lieu : L'association Saltobrank, le collectif des compagnies de cirque (Cie Vis à Vis, les Acrostiches, 111, La Clique, Des Pas en rond ), l'association Plein Gaz (Cie Nickel Chrom', et organisme de formation professionnelle en direction des artistes du spectacle vivant), l'Agit (compagnie de théâtre sous chapiteau), et le Point d'Ariès (compagnie de marionnettes jeunes public).
- Disciplines présentes : arts du cirque, croisés avec d'autres pratiques artistiques telles que le théâtre, la danse, la musique...
- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non) :* La Grainerie entretient des liens avec le Lido, école de cirque de Toulouse et Circuits, Scène conventionnée Arts du cirque à Auch, ou encore avec l'Usine à Tournefeuille et Mix'Art Myrys à Toulouse, mais aussi avec le théâtre de la Digue, le TNT, la salle Nougaro, Odysud, le réseau des pôles cirque nationaux (Circuits étant le seul en Midi-Pyrénées), avec des villes comme Ramonville (pour son festival de rue), Saint-Orens (festival Nez Rouges), mais aussi Tournefeuille et les services culturels d'autres communes qui ponctuellement programment des manifestations de cirque.

*Partenariats avec les associations du quartier :* Saltobrank donne des cours hebdomadaires de cirque pour jeune public dans des centres culturels, CLAE, foyers ruraux, MJC, hôpitaux et des stages dans des associations de quartier, des écoles, des CCAS. L'Agit intervient pour des ateliers et stages de théâtre tant en milieu scolaire (écoles, collèges et lycées) que spécialisé (pédo-psychiatrique, hôpitaux, prison). L'équipe du Point d'Ariès anime des ateliers sur les

objets animés et la scénographie marionnette dans différentes structures partenaires (écoles, CLAE, centres culturels...) et également lors de ses tournées. Les équipes de la Grainerie ont par ailleurs impulsé plusieurs événements sur la commune, contribuant à créer l'échange avec les acteurs de la Ville : en l'occurrence, sont organisés des stages et journées de sensibilisation aux arts du cirque ; un atelier hebdomadaire de pratique amateur cirque au sein de la MJC de Balma (depuis septembre 2002). Les équipes ont participé au carnaval en 2002 et 2003. Elles ont mené des actions à l'occasion de « 1, 2, 3 cirque à Balma » en février 2002. Enfin, « Accros d'acro », première convention d'acrobatie, a eu lieu les 19, 20, 21 avril 2003 à la Grainerie.

*Accueil d'artistes en résidence* : depuis 1998, plus de 30 artistes de cirque ont été accueillis, ainsi que 20 compagnies de cirque; il n'y a pas de critères de sélection esthétiques des résidences.

*Stages, ateliers* : cours et stages pour adultes, ateliers ouverts à tous

- Lieu de ressources : La Grainerie envisage d'installer un centre de ressources dans ses futurs locaux. L'association est également membre du COUAC. Le Collectif Urgence d'Acteurs Culturels est une association de type collégiale qui réunit une soixantaine d'acteurs culturels de l'Agglomération toulousaine. Le COUAC a été fondé à partir du constat qu'il n'y avait pas, dans l'agglomération toulousaine, de lieu de réflexion et de coordination, ni d'outil de proposition en matière de développement de la politique culturelle dans les champs non couverts et pris en charge par l'institution ([www.couac.org](http://www.couac.org)).

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : La capitale régionale, Toulouse, abrite 35 % de la population de Midi-Pyrénées. La ville de Balma située à l'est de Toulouse, a connu une croissance démographique rapide : voisine de la ville-centre, elle a fait partie des premières communes à être touchées par l'étalement urbain. La population de Balma a vu sa croissance démographique décoller dès 1975, avec une accélération depuis 1990 ; elle totalise aujourd'hui 12 588 habitants.
- Contexte géographique : Première région de France par sa superficie, Midi Pyrénées se caractérise par un vaste espace rural et un réseau de villes moyennes. L'association la Grainerie est située dans une petite commune à la périphérie de Toulouse, Balma est partie prenante de la communauté d'agglomération.
- Rapport avec la ville-centre : proche banlieue de Toulouse.
- Situation du logement : Balma a une image de commune résidentielle riche : les maisons individuelles, notamment du pavillonnaire de haut standing sur de grandes parcelles, ont vu leur rythme de construction s'accélérer parallèlement à la croissance démographique. Le foncier est très cher à Balma.
- Contexte artistique : La répartition des structures culturelles est à l'image de celle de la population à savoir très dense à Toulouse et dans son agglomération mais on note cependant un manque de structures de création pluridisciplinaires adaptées aux besoins d'artistes de rue ou de cirque.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Bail précaire : La Grainerie et l'association Saltobrank sont installés sur un ancien lieu de stockage de graines appartenant à Immochan (filiale des magasins Auchan) ; un bail précaire a été signé avec la SNC Transimo, société qui gère les biens immobiliers de Immochan. Le bail était précaire, or il prend fin et la Grainerie se trouve en situation de relogement sur un terrain acheté par l'agglomération à la ville de Balma.
- Initiative publique : La Grainerie est actuellement en cours de relogement dans un lieu qui appartenait à l'armée et qui fait l'objet aujourd'hui d'un projet global de l'agglomération (habitat, bureaux, ...). A l'intérieur de cet espace il y a plusieurs bâtiments dont certains seront mis à disposition de la Grainerie une fois faites les mises en conformité. Pour le moment l'association s'installe donc provisoirement dans une partie des locaux en attendant que les travaux d'aménagement et de mise aux normes soient finis.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : subventions de la DRAC, de la ville de Balma et du CNASEA (au titre des emplois-jeunes).
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : La communauté d'agglomération, présidée par la mairie de Toulouse, n'a pas la compétence culturelle mais est compétente en matière de politique de la ville et en matière de construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturel et sportifs communautaires.
- Contrat d'agglomération : la CAGT a pris l'engagement de soutenir la structure, en l'inscrivant dans le volet culturel du Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse, signé le 3 novembre 2003.

## FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : L'association « Grainerie » a été fondée en novembre 2002. Elle est administrée par une collégiale qui est sa représentante. Celle-ci comprend 9 membres (élus pour 3 ans par l'assemblée générale) et a pour but de veiller au suivi du projet associatif dont des membres de droit : 2 sièges au CA pour chaque association fondatrices (Saltobrank, Plein Gaz, Acolytes) et des membres adhérents : dont un représentant pour l'Agit, un pour le Point d'Ariès et un pour les utilisateurs du lieu. La direction de l'association est ainsi assurée par la collégiale. Il n'y a ni de directeur, (les moyens financiers manquant pour assurer son salaire), ni de président car tous ne sont pas convaincus de l'intérêt à personnaliser l'entité du lieu.
- Principes de gestion du lieu : mutualisation des moyens.

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Les artistes présents à la Grainerie avaient nettoyé et aménagé des espaces de travail.



- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : Les locaux ne sont pas aux normes (ni de sécurité, ni électriques, ni au niveau de la cuisine). L'accueil de publics extérieurs est donc impossible. Vétusté des locaux, non conformité et manque d'équipements rendent nécessaire le relogement de la Grainerie, sur Balma. Les locaux actuels seront rachetés sous peu par la CAGT, mais ce n'est qu'une simple mesure d'urgence qui règle seulement le problème du bail précaire. Le montant des travaux à réaliser sur le site actuel, si l'on veut en faire un outil adapté, serait exorbitant.

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU</b> |
|-------------------------------------|

- Contrat de ville : La communauté d'agglomération a signé un contrat de ville en 2000. Un DSU a été engagé dans le quartier Lasbordes-noncesse à Balma. La Grainerie a mené des actions itinérantes sous chapiteau dans les quartiers dans le cadre de deux projets Politique de la Ville en 2001 et 2002.

## L'USINE A TOURNEFEUILLE

**Nom :** L'USINE

**Organisation juridique :** Association loi 1901

**Commune et/ou groupement de communes :** Tournefeuille fait partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse (CAGT), créée le 27 juin 2000, qui regroupe aujourd'hui un ensemble de 25 communes.

**Membres :** voir carte en annexe

Région : MIDI PYRENEES

**Département :** HAUTE GARONNE

Adresse : **18, chemin du canal-31170 Tournefeuille**

### PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Bref historique du projet : Regroupement informel d'artistes et de compagnies à partir de 1985, l'association l'Usine a été fondée en 1992 pour formaliser et développer le projet collectif. A partir de 1985, le collectif occupe une friche industrielle sur la commune de Blagnac (31), mais la vétusté des locaux et l'absence de projet réaliste pour une relocalisation sur la commune ont contraint l'Usine à déménager à Tournefeuille en 1994. De 1960 à la fin des années 1980, les bâtiments actuels de l'Usine étaient une menuiserie industrielle à l'abandon entre 1990 et 1994. La surface totale du terrain, bâtiments compris, est de 8 000 m<sup>2</sup> environ.
- Artistes présents sur le lieu : L'Usine est un collectif de compagnies de théâtre de rue et d'associations culturelles professionnelles; sont représentées au Conseil d'administration : Compagnie Le Phun, Association La Machine, Association Color Y Calor, La Rouquine Du Premier, Les P'tites D'en Face.
- Disciplines présentes : théâtre de rue, décors, marionnettes, clowns, musique, arts forains...
- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* L'Usine a développé de nombreux partenariats avec des lieux conventionnés comme le TNT à Bordeaux, des festivals comme Aurillac et s'inscrit dans des réseaux comme Hors les Murs, le Couac...

*Partenariats avec les associations du quartier:* les équipes de l'Usine élaborent des projets de spectacles suscitant des relations entre riverains, en partenariat avec les services municipaux, le tissu associatif communal et l'Usine (animation d'ateliers de formation, démarche scénographique impliquant des habitants...). Le lieu est aujourd'hui un partenaire de la Ville, conventionné par la DRAC et la Ville, qui a placé les arts de la rue en première ligne de sa politique.

*Accueil d'artistes en résidence* : le lieu comprend des compagnies résidentes mais accueille aussi en résidence ponctuelle des compagnies extérieures au collectif (sous chapiteau ou en salle), pour la création et/ou la réalisation de décors.

*Critères de mise à disposition d'espaces de création* : il n'y a pas de frais de location, les résidences sont choisies par l'Usine qui accompagne les artistes accueillis. Il n'y a pas d'obligation de répétitions publiques, mais des "sorties d'usine" ...

*Stages, ateliers* : stages et formations multiples (constructions en carton, scénographie, montage et mise en scène de pièces de théâtre, effets spéciaux, pyrotechnie...)

- Lieu de ressources : L'Usine est un pôle conseil et de ressources en direction des structures de diffusion, des collectivités et des artistes, ainsi qu'un pôle d'information professionnelle pour les résidents et les usagers ponctuels (Thérèse N'Thérèse). L'Usine est également membre du COUAC. Le Collectif Urgence d'Acteurs Culturels, est une association de type collégiale qui réunit une soixantaine d'acteurs culturels de l'Agglomération toulousaine. L'association a été fondée sur le constat qu'il n'y avait pas, dans l'agglomération toulousaine, de lieu de réflexion et de coordination, ni d'outil de proposition en matière de développement de la politique culturelle dans les champs non couverts et pris en charge par l'institution. Cf. [www.couac.org](http://www.couac.org)

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : La population de Tournefeuille a quadruplé au cours des 25 dernières années, elle a plus que doublé entre 1982 et 1990. Aujourd'hui la commune compte 22 758 habitants, ce qui la classe au troisième rang des communes de Haute-Garonne, après Toulouse et Colomiers.
- Contexte géographique : situé à l'ouest de Toulouse dans une commune périphérique de l'agglomération toulousaine.
- Rapport avec la ville-centre : L'Usine est localisée dans la première couronne périurbaine de Toulouse, voisine de la ville-centre, elle a fait partie des premières communes à être touchées par l'étalement urbain.
- Situation du logement : La pression foncière a fait grimper le tarif des terrains à un niveau élevé et le propriétaire prévoit au départ de l'association de détruire les bâtiments et de diviser la parcelle en lots à bâtir. L'Usine est aujourd'hui un rare témoin d'architecture industrielle dans un paysage transformé par l'omniprésence des pavillons individuels.
- Contexte artistique : Plusieurs niveaux de structures culturelles coexistent: les lieux conventionnés aidés et les jeunes créateurs qui bénéficient peu des aides à la création. L'usine se veut un lieu de résidence et de fabrique pour ces jeunes créations.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Squat : En 1986, la compagnie Katertone cherche un lieu de fabrique et trouve à Blagnac une ancienne usine d'équarrissage. Durant sept ans, ils squattent ce lieu avec d'autres compagnies : Images Publiques, Color Y Calor, Le Phun, Les P'tites d'en Face. L'Usine de

Blagnac fonctionne alors dans une « logique familiale de partage des outils ». Lorsqu'en 1992 l'Etat annonce des mesures pour les lieux de fabrique, un projet est lancé pour réhabiliter le lieu et l'association l'Usine est créée en 1993 pour gérer le lieu. Mais avec le transfert de propriété des bâtiments à la Ville, les problèmes de responsabilité en matière de sécurité et d'assurance changent de nature. Le coût de relogement des artistes à Blagnac, estimé par une étude programmatique à 55 MF, dépasse les capacités de soutien et les volontés politiques. Face au délabrement du lieu, les équipes artistiques décident de l'abandonner.

- Bail précaire : Les compagnies déménagent ensemble en 1994 dans un autre lieu trouvé en location, une ancienne menuiserie industrielle, sur la commune de Tournefeuille. Les propriétaires sont les deux héritiers de l'ancien patron de la menuiserie industrielle. L'Usine a renouvelé son bail jusqu'en 2007, date à laquelle elle devra déménager dans un autre lieu à Tournefeuille. Le collectif a obtenu la maîtrise d'ouvrage pour la construction de ce nouveau lieu.

### ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : DRAC de Midi-Pyrénées, Conseil général de la Haute-Garonne, Région Midi-Pyrénées, Ville de Tournefeuille, CNASEA
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : La communauté d'agglomération, présidée par la mairie de Toulouse, n'a pas de compétence culturelle mais est compétente en matière de politique de la ville et en matière de construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturel et sportifs communautaires.
- Contrat d'agglomération : la CAGT a pris l'engagement de soutenir la structure, en l'inscrivant dans le volet culturel du Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse, signé le 3 novembre 2003.
- Convention : Une convention tripartite avec Tournefeuille et la DRAC a été signée en 2002; une nouvelle convention entre la DRAC, la Région, le Département et la Ville de Tournefeuille est en préparation pour remplacer la convention précédente.

### FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : Depuis 2002, la structure a un bureau indépendant du collectif composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un trésorier. L'association comprend des membres résidents, domiciliés à l'Usine, qui versent une cotisation annuelle et une contribution mensuelle au fonctionnement ; des membres adhérents, qui versent une cotisation associative annuelle, ont le droit de vote aux assemblées générales ; des membres fondateurs, qui incarnent l'esprit général et la continuité du projet de l'association (ont au moins 3 ans d'ancienneté) et versent une cotisation annuelle ; des membres d'honneur, titre décerné par le conseil d'administration aux personnes qui ont rendu des services importants à l'association. Le Conseil d'Administration compte douze membres. Chaque compagnie résidente ou produite par le site y est représentée par une ou deux personnes.

- Principes de gestion du lieu : l'Usine se définit avant tout comme « un collectif, une mutualisation de moyens et un outil de travail au service des équipes artistiques professionnelles résidentes mais aussi d'équipes extérieures »

|                 |
|-----------------|
| <b>SECURITE</b> |
|-----------------|

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Avant l'arrivée des compagnies et de l'association l'Usine, le terrain était couvert de ronces et servait de dépotoir à gravats pour les chantiers de construction des pavillons voisins alors en construction.
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : Les locaux ne sont pas aux normes, même si des travaux importants ont été faits pour améliorer l'installation électrique, la cuisine-cantine et les sanitaires ; une issue de secours a été créée pour la sécurité du bâtiment. Mais ces locaux sont trop petits, inadaptés, hors normes de sécurité et peu propices au développement du lieu : l'architecture n'est pas adaptée à la pratique artistique, le stockage de décors est peu envisageable, les bureaux sont insuffisants. Il y a peu de place pour accueillir un pôle-ressource, il manque des salles de répétition équipées pour l'accueil de résidences de création, des bureaux pour les compagnies résidentes, l'accueil du public est limité dans un bâtiment qui n'est pas aux normes...

## MIX'ART MYRYS

**Nom :** MIX'ART MYRIS

**Organisation juridique :** l'association est régie par des statuts votés le 30 octobre 1999

**Commune et/ou groupement de communes :** La Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse est présidée par la ville de Toulouse.

**Membres :** voir carte des membres de la Communauté d'Agglomération.

Région : MIDI PYRENEES

**Département :** Haute-Garonne

**Adresse :** 33 rue de Metz (en cours de relocalisation du projet au 36 chemin du Pratlong) – 31000 Toulouse

## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : En 1995, les usines Myrys à Toulouse, laissées à l'abandon sont squattées par des sans-papiers, des SDF. Le site fait 3500 m<sup>2</sup> au sol, comprenant de grands hangars, des maisons et de l'espace extérieur. Des artistes commencent à investir les lieux. En 1997, le collectif, « espace Myrys », se monte en association devant la menace d'expulsion et devient l'association Mix'Art Myrys. Au printemps 1998 l'expulsion des trois quarts du site est ordonnée, puis cet espace est détruit. L'espace restant est à son tour menacé, le propriétaire ayant décidé de vendre. Mix'Art Myrys sollicite les pouvoirs publics pour une solution de relogement correcte. Les réponses apportées sont alors jugées inacceptables (sites trop petits et éloignés du centre ville). Il s'ensuit une série de squats et d'expulsions (l'ENSAT en avril 1999, le château d'eau en 2000, l'ancienne préfecture en 2001). Au printemps 2004 la Mairie souhaite trouver rapidement une solution légale et propose la solution du Prat Long, un grand bâtiment mais trop bas et avec des frais de mise en état très importants. L'association Mix'Art Myriss propose un autre lieu, chemin du Sang de Serp, moins cher, mieux disposé. Le nouveau maire de Toulouse donne son accord sur l'adresse, une convention d'occupation est en préparation permettant à l'association de basculer progressivement d'un fonctionnement illégal à un fonctionnement légal qui maintiendrait les exigences d'autogestion correspondant au projet. Mais en octobre 2004 un syndicat des copropriétaires du chemin du Sang de Serp refuse l'accès au site, rendant impossible cette solution.
- Artistes présents sur le lieu : environ 300 adhérents
- Disciplines présentes : théâtre, arts plastiques, musique, cirque, ciné-audio, radio, danse, arts de la rue.
- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* L'association Mix'Art Myriss a créé des liens avec d'autres friches comme l'Usine ou la Grainerie; elle est membre du Couac et associée aux réseaux Fédercie, Tackticollectif, au Collectif des arts du cirque de l'agglomération toulousaine. Ces partenariats donnent lieu à des résidences artistiques réciproques et à des échanges événementiels et d'expérience.

*Partenariats avec les associations du quartier:* Du fait de leur proximité, les voisins sont particulièrement concernés par les activités de l'association. Le rapport de bon voisinage s'appuie sur la relation directe et la recherche de partenariats valorisant les contacts. Dans ses anciens locaux, l'association a entretenu des liens fructueux avec les associations de quartier. Faute d'une telle structure associative dans le quartier St Etienne, les échanges avec les riverains s'y font par le biais des expositions, très fréquentées et des journées portes ouvertes.

*Accueil d'artistes en résidence et critères de mise à disposition d'espaces de création :* le choix des projets accédant aux espaces de création est fonction de plusieurs paramètres : mixité des disciplines, des niveaux de compétences et volonté d'appréhender le principe d'autogestion. Le porteur de projet signe avec l'association une convention d'occupation fixant la nature du projet à venir et des travaux antérieurs, le temps de réalisation, la ou les perspectives de diffusion intra/extra muros, la notion de collectif et le principe d'autogestion. Pour autant, Mix'Art Myrys appréhende tant des projets définis dans le temps avec une finalité de diffusion, que des états de recherches qui donnent lieu à des étapes de travail. Ces critères de sélection questionnent l'obligation de résultats et intègrent le droit à l'erreur dans les résidences.

- Lieu de ressources : Mix Art est membre du COUAC. Le Collectif Urgence d'Acteurs Culturels, est une association de type collégiale qui réunit une soixantaine d'acteurs culturels de l'Agglomération toulousaine. L'association a été fondée sur le constat qu'il n'y avait pas, dans l'agglomération toulousaine, de lieu de réflexion et de coordination, ni d'outil de proposition en matière de développement de la politique culturelle dans les champs non couverts et pris en charge par l'institution. Les structures professionnelles membres du Couac ont trouvé là un lieu nécessaire d'échanges avec les partenaires professionnels sur la ville, facteur d'un équilibre sain entre des acteurs agissant dans des domaines très sectorisés. cf. [www.couac.org](http://www.couac.org)

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : La population de l'aire urbaine de Toulouse a continué de s'accroître à un rythme exceptionnellement rapide entre 1990 et 1999. L'aire urbaine compte désormais 917 300 habitants et se situe ainsi au cinquième rang des aires urbaines françaises derrière Paris, Lyon, Marseille - Aix-en-Provence et Lille. Durant la dernière décennie, la ville de Toulouse s'est développée. Elle atteint 390 350 habitants pour 358 688 en 1990. La plus grande part de cette augmentation de population (71 %) est liée à un fort excédent naturel, mais, fait nouveau par rapport à la décennie précédente, la ville est à nouveau attractive puisqu'elle gagne plus d'habitants qu'elle n'en perd dans ses échanges migratoires (9 400 habitants). Malgré la reprise démographique de la ville de Toulouse, ce sont surtout la banlieue et la couronne périurbaine qui accueillent l'essentiel des nouveaux habitants. Même si sa progression est moins vive que par le passé, la banlieue, en raison de son attractivité, capte encore la moitié de la croissance démographique de l'aire urbaine.
- Contexte géographique : Toulouse est la ville-centre de l'aire urbaine de Toulouse.
- Rapport avec la ville-centre : l'association Mix'Art Myrys occupait par la squat les locaux de l'ancienne préfecture en plein cœur de Toulouse ; elle est à présent « relocalisée » toujours sur Toulouse.

- Situation du logement : La pression foncière a fait grimper le tarif des terrains à un niveau élevé ce qui a incité le propriétaire des usines Myrys à vendre les terrains, et à contraint l'association à se relocaliser.
- Contexte artistique : Pénurie de lieux de création pluridisciplinaires à Toulouse particulièrement en centre ville.

### MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Squat : En 1995, les usines Myrys à Toulouse, laissées à l'abandon sont squattées par des sans-papiers, des SDF. Le site fait 3500 m2 au sol, comprenant de grands hangars, des maisons et de l'espace extérieur. En avril 1999 Myrys investit l'ENSAT, ancienne école d'agronomie où s'installent une trentaine d'ateliers individuels ou collectifs, toujours pluridisciplinaires. Trois jours de portes ouvertes, réunions, concerts, rassemblent près de cinq mille personnes. L'expulsion est ordonnée mais une concertation avec les pouvoirs publics est promise. Le 11 avril 2000 Mix'Art investit le château d'eau face au Théâtre Garonne. Des négociations plus précises se déclenchent avec les pouvoirs publics. La Mairie obtient cependant un ordre d'expulsion du Tribunal. Pour la dernière fois, l'association se réfugie dans ce qui reste des anciennes usines Myrys. Elles sont vendues en janvier 2001. Mix'Art quitte donc les locaux et occupe l'ancienne préfecture dans la Rue de Metz, ce qui représente 8000m2 sur 5 étages et sous-sol. Le rectorat, qui s'est vu attribuer le bâtiment, porte plainte et obtient un ordre d'expulsion.
- Initiative publique : Un projet de convention entre les pouvoirs publics et l'association est en cours d'aboutissement (voir le document de travail). D'après ce document, une convention temporaire d'occupation du 36 chemin du Pratlong sera signé entre le Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse et l'association Mix'Art.

### ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Pouvoirs publics intervenants : la Préfecture, la Mairie de Toulouse, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse.
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : La Communauté d'agglomération, présidée par la mairie de Toulouse, n'a pas de compétence culturelle mais est compétente en matière de politique de la ville et en matière de construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs communautaires.
- Contrat d'agglomération : la CAGT a pris l'engagement de soutenir la structure, en l'inscrivant dans le volet culturel du Contrat d'Agglomération du Grand Toulouse, signé le 3 novembre 2003.
- Convention : un projet de convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, le Département de la Haute-Garonne, la Région Midi-Pyrénées, l'Etat et l'Association Mix'Art Myrys. Une relocalisation du projet de Mix Art est en cours.



## FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : Sur les premiers mois de l'occupation, des centaines d'artistes de toutes disciplines viennent demander des ateliers, progressivement le bâtiment se remplit entièrement, l'association a du mal à gérer le passage de 40 artistes permanents à plus de 400 artistes. Progressivement le nombre d'adhérents se stabilise autour de 300. Mix'Art Myrys fonctionne avec un système de référents ; dans chaque discipline artistique, un ou plusieurs référents coordonnent les adhésions et les suivis des artistes. De même la gestion de chaque étage du lieu ou autre espace identifié est coordonnée par un référent par espace. Il existe aussi des référents ad hoc en charge des partenariats. Le bureau élargi de l'association est constitué du bureau élu, des salariés et des référents ; il se réunit une fois par semaine.
- Principes de gestion du lieu : L'empirisme de l'aventure à ses débuts amène à poser l'autogestion comme principe de fonctionnement. L'autogestion s'est développée sur la notion de participation libre et nécessaire, responsabilisant chaque acteur quant à la gestion de son temps mis à disposition et de son choix de champ d'intervention. Au fil du temps l'autogestion s'est affirmée comme une mutualisation des moyens humains, artistiques, techniques et économiques, une plate-forme d'échange de savoirs et de savoirs-faire. Tout membre actif étant acteur, l'autogestion assure une réciprocité « de l'individu au collectif, du collectif à l'individu ». Souplesse de fonctionnement nécessaire au processus de création, tant en terme d'horaires d'utilisation des locaux, que d'exploitation de l'architecture du bâti, que de l'attribution d'une fonction aux différents espaces.

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : voir le projet de convention
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : voir le projet de convention

## POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Contrat de ville : Mix'Art Myrys se situe hors géographie politique de la ville, mais l'association a pour projet de développer des actions en direction du public, et notamment de public venant des quartiers situés en zone prioritaire.

### ANNEXES :

Projet de convention entre la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, le Département de la Haute-Garonne, la Région Midi-Pyrénées, l'Etat et l'Association Mix'Art Myrys. Document de travail du 30 octobre 2004.  
Carte des membres de la CAGT.

## AG 45- LA MAISON DES MEDIAS LIBRES

**Nom : AG 45**

**Statut juridique :** Association loi 1901

**Ville : Paris**

**Région : ILE DE FRANCE**

**Adresse :** 45-47 rue d'Aubervilliers- Paris 18ème

### PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : Plusieurs associations constituent l'AG45. Leur vocation est la création et l'animation d'un pôle multimédia. De la presse écrite en passant par l'édition, la radio, la télévision et les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, tous les médias sont représentés. Un regroupement d'associations qui animent et soutiennent activement les médias indépendants ; leur regroupement dans un même espace permet une coopération sur des projets communs (dont HACK'T 1, la semaine des médias libres), des échanges d'expériences, de ressources et de savoir faire qui sont des conditions importantes pour l'existence de toutes ces structures. Cette expérience est aujourd'hui remise en question par des projets de la ville de Paris sur l'immeuble où se trouve la Maison des Médias libres. La Mairie a l'intention d'affecter l'immeuble à une Maison de l'environnement. La question du relogement des membres de la Maison des Médias libres dans un même lieu reste à ce jour sans réponse.
- Artistes présents sur le lieu : La maison des médias libres est un regroupement dans un même espace de plusieurs structures:
  - L'association **Zalea TV** (télé associative)
  - L'association P.A.R.I.S qui anime la **Radio Fréquence Paris Plurielle** (106. 3) (radio associative parisienne) : association loi 1901 qui diffuse environ 75 émissions différentes par semaine. Chaque émission est animée par un collectif
  - L'association **Réseau 2000** qui anime deux espaces publics numériques dont un au 47 rue d'Aubervilliers. C'est une association loi 1901 qui anime des pôles d'insertion par le multimédia, grâce, entre autres, a des chantiers d'insertion Réseau 2000 et forme à l'utilisation des ordinateurs, des nouvelles technologies de l'informations, des programmes informatiques.
  - La SCIC **Co-errances** qui anime un réseau de distribution de productions culturelles sur tout support.
  - L'association S.T.A.R qui anime la revue «**les Périphériques Vous Parlent**»
- Disciplines présentes : radio, cinéma, télévision, multimédia
- Action culturelle :

*Partenariats avec les associations du quartier:* Une des activités d'AG45 est notamment le soutien au secteur associatif en matière de spectacle vivant, cinéma, littérature et arts plastiques. Plusieurs émissions produites par les structures d'AG 45 sont venues susciter des échanges avec la population du quartier de Stalingrad.

*Stages, ateliers* : Des ateliers destinés aux habitants du quartier sont animés par les associations de l'AG45. Réseau 2000 organise notamment une formation diplômante gratuite pour des chômeurs de longue durée.

- Lieu de ressources : L'AG 45 est un lieu de ressources en matière de presse écrite, d'édition, de radio, de télévision et de Nouvelles Technologies d'information et de communication.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : L'Ile-de-France compte près de 11 millions d'habitants, soit 1/5 de la population française et s'étend sur 12 072 km<sup>2</sup>, (2,2 % du territoire national). Paris et les trois départements de la petite couronne, (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine) concentrent la majeure partie de cette population. Paris est de loin la commune la plus peuplée avec 2 147 857 habitants pour une densité de 20 181 hab/km<sup>2</sup> contre 910 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne sur l'Ile de France. Les quartiers du Nord et de l'Est qui représentent 36 % des habitants de la Capitale concentrent 57 % des sans emploi.
- Contexte géographique : Implantée dans un bâtiment loué par la SNCF dans le quartier de Stalingrad, l'AG45 est située rue d'Aubervilliers.
- Rapport avec la ville-centre : Nord parisien
- Situation du logement : Les prix de l'immobilier n'ont cessé d'augmenter à Paris.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Squat : Depuis décembre 2001 le regroupement d'associations AG45, occupe avec l'aval de la SNCF un bâtiment de la cour du Maroc au 45-47 rue d'Aubervilliers Paris 18<sup>ème</sup>. La SNCF, ayant décidé de vendre ce terrain et les bâtiments de la cour à la ville de Paris, a demandé aux occupants de bien vouloir quitter les lieux.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : La DRAC, les Mairies du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup>.
- Volet culturel du Contrat de Ville : Parmi les objectifs prioritaires pour construire un projet culturel dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006, trois axes principaux sont définis : l'accès de tous à l'offre culturelle, le soutien aux pratiques artistiques et culturelles de proximité, le développement des cultures émergentes et la convivialité.

## FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : L'association est dirigée par un conseil de 6 membres, représentant chacun une des associations fondatrices, élus pour 6 mois par l'assemblée générale.
- Principes de gestion du lieu : Au nombre des missions que se sont données les associations qui occupent le bâtiment figure le maintien et le développement d'un secteur non marchand de communication, l'organisation d'une transversalité entre des structures de médias et l'accessibilité du public de proximité aux médias et aux nouvelles

technologies. AG 45, en tant qu'espace réunissant des associations investies chacune dans un champ particulier de la communication non-marchande, est un lieu propice à des expérimentations en matière de lieu interassociatif. Afin de faire vivre le lieu, les moyens et les ressources sont regroupés.

### SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Réfection des lieux par les occupants
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : non

### POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Contrat de ville : La rue d'Aubervilliers est reconnu comme une zone prioritaire au titre de la politique de la Ville.

### ANNEXES :

p.88-89 du Contrat de Ville Paris portant sur le quartier Fontaine au Roi du 19<sup>ème</sup> arrondissement avec extension vers la rue d'Aubervilliers

## LE COMITE METALLOS

**Nom :** LE COMITE METALLOS  
**Statut juridique :** Association loi 1901  
**Ville :** Paris

Région : Ile de France  
**Département :** Paris

**Adresse :** 94, rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris



## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : L'histoire du "Comité Métallos" est intimement liée à la "Maison des Métallos" et au quartier de Belleville / Fontaine au Roi. La Maison des Métallos est un lieu de fabrique historique, ancienne manufacture d'instruments de musique, devenue un lieu symbolique de l'engagement syndical.

Le Comité Métallos s'est d'abord constitué en tant que « collectif inter associatif », regroupant 80 associations présentes sur le quartier. A partir de 1997, il organise à la Maison des Métallos, alors encore propriété de la CGT Métallurgie, les « Ateliers de l'avenir » afin de donner la parole aux habitants sur leur lieu de vie. Or la CGT est vendeur du lieu et en 1999, la Mairie de Paris refuse de racheter la Maison des Métallos ; c'est alors que le collectif décide de se mobiliser pour que la Maison des Métallos devienne un espace culturel et associatif. Le Comité Métallos naît, aussi nommé « Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'est parisien dans la Maison des Métallos ». La mobilisation aboutit en février 2000, à l'inscription d'une partie de la Maison des Métallos (la façade sur rue, et la façade sur cour) à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. En Juin 2000, Jean Tiberi, Mairie de Paris, annonce publiquement que la Ville usera de son droit de préemption sur la Maison des Métallos, ce qui aboutit à son rachat par la nouvelle majorité de gauche en juillet 2001.

Un Comité de Pilotage, auquel participe le Comité Métallos est alors mis sur pieds pour réfléchir à la future organisation et rénovation de la Maison des Métallos. Le Comité de pilotage donne raison au Comité Métallos qui avait demandé la reconversion des lieux en équipement public, culturel et associatif pour le quartier Fontaine au Roi et l'Est Parisien.

En attendant la reconversion définitive du lieu, Gérard Paquet et l'association Planète émergences sont nommés à l'automne 2002 comme chargé de mission culturelle pour animer la Maison des Métallos jusqu'en juin 2005, date du début des travaux de rénovation. Depuis, le Comité Métallos travaille en partenariat avec Gérard Paquet sur la mémoire du lieu et du quartier, le numérique et l'interassociativité de proximité.

Dans les mois à venir la Ville de Paris prendra les décisions qui définiront l'avenir de la Maison des Métallos, une fois sa rénovation terminée. Craignant que la Maison des Métallos ne devienne un lieu purement culturel, le Comité Métallos reste mobilisé pour sa transformation en un équipement culturel et associatif de proximité. Une chose au moins

semble certaine, on a du mal à imaginer un jour la Maison des Métallos sans la participation du Comité des Métallos...

- Artistes présents sur le lieu : Très nombreux, notamment du quartier. Le Comité Métallos regroupe 50 associations.
- Disciplines présentes : danse, chant, théâtre, écriture, peinture, sculpture, histoire

- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* non

*Partenariats avec les associations du quartier:* oui, avec les associations adhérentes au comité (44 à jour de leurs cotisations) telles que le centre social, la Maison pour un développement solidaire, Le Local, Belleville insolite, les ateliers du Chaudron, etc. Il s'agit de soutenir et de favoriser les projets associatifs locaux pour qu'ils s'inscrivent dans la Maison des Métallos. Ces actions d'éducation populaire naissent des rencontres et s'enrichissent des expériences et propositions de terrain.

*Accueil d'artistes en résidence* : Le Comité Métallos n'organise pas de résidences d'artistes.

*Critères de mise à disposition d'espaces de création* : en fonction des projets mis en place

*Stages, ateliers* : ateliers écriture (Fil d'Ariane), ateliers de communication graphique.



- Lieu de ressources : La constitution d'un centre de ressource sur l'histoire du travail, du quartier, du Paris populaire, du patrimoine industriel est en projet.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique (INSEE - 1999) : L'Ile-de-France compte près de 11 millions d'habitants, soit 1/5 de la population française et s'étend sur 12 072 km<sup>2</sup>, (2,2 % du territoire national). Paris et les trois départements de la petite couronne, (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine) concentrent la majeure partie de cette population. Paris est de loin le Département et la ville la plus peuplée avec 2 147 857 habitants pour une densité de 20 181 hab/km<sup>2</sup> contre 910 habitants au km<sup>2</sup> en moyenne sur l'Ile de France. Le quartier du bas Belleville où est implanté la Maison des Métallos est l'un des plus densément peuplé de Paris. Les quartiers du Nord et de l'Est qui représentent 36 % des habitants de la Capitale concentrent par ailleurs 57 % des sans emploi.
- Contexte géographique : La Maison des Métallos est situé au nord du 11<sup>ème</sup> arrondissement dans le quartier du bas Belleville. Au pied de la colline de Belleville, le quartier qui entoure la Maison des métallos est un ancien faubourg parisien, résultat de l'urbanisation et de l'industrialisation du XIX<sup>ème</sup> siècle.
- Rapport avec la ville-centre : Est de Paris
- Situation du logement : Les prix de l'immobilier n'ont cessé d'augmenter à Paris, et c'est aussi vrai pour le 11<sup>ème</sup> arrondissement où sont situés les Métallos. Les anciens ateliers sont transformés en lofts de standing ou occupés par des cabinets d'architectes, agences de productions, cafés ou restaurants.
- contexte artistique : Beaucoup d'artistes, mais quartier sous équipé en matière de lieux de création.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Bail précaire : Le comité métallos a un bail précaire, la Maison des métallos fermant en juillet 2005 pour des travaux de rénovation.
- Initiative publique : La Mairie de Paris est propriétaire des lieux.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : Direction des affaires culturelle, Politique de la Ville, DRAC, CNL
- Compétence de La Ville de Paris en matière culturelle : Propriété de la Ville de Paris, la Maison des Métallos fait partie des établissements sous la responsabilité du maire du XIème arrondissement et de la première adjointe au maire de Paris.
- Volet culturel du Contrat de Ville : Parmi les objectifs prioritaires pour construire un projet culturel dans le cadre du Contrat de Ville 2000-2006, trois axes principaux sont définis : l'accès de tous à l'offre culturelle, le soutien aux pratiques artistiques et culturelles de proximité, le développement des cultures émergentes et la convivialité.
- Convention : convention d'objectifs annuelle établie en 2004 avec la Ville de Paris

## FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : structure tripartite : deux associations loi 1901 (Comité métallos et Planète émergences) et une SEM (SEMAEST). La Semaest gère le planning.
- Principes de gestion du lieu : Le Comité s'appuie sur des principes établis en 1999, qui guident leur participation au futur de la Maison des Métallos :
  - La démocratie participative
  - La valorisation du patrimoine historique et architectural
  - La dynamique inter associative dans une logique de travail en réseau
  - L'Education Populaire
  - La vie de quartier
  - L'engagement social

## SECURITE

Le lieu est en travaux à partir de juillet 2005

## POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Contrat de ville : Le quartier de Belleville / Fontaine au Roi figure au nombre des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville.

### ANNEXES :

p.76-79 du Contrat de Ville Paris portant sur le quartier Fontaine au Roi du 11<sup>ème</sup> arrondissement

## LE COLLECTIF 12

**Nom : Le Collectif 12**

**Statut juridique :** Association loi 1901

**Commune et/ou groupement de communes : la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines (CAMY)**

**Membres :** L'agglomération Mantes-en-Yvelines est composée de neuf communes : Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Limay d'une part, et de Buchelay, Magnanville, Porcheville, Rosny-sur-Seine, Rolleboise d'autre part.

**Ville : Mantes La Jolie**

Région : Ile de France

**Département : Yvelines**

**Adresse :** 174 bd du Maréchal Juin 78200 Mantes-la-Jolie



## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : Le Collectif 12 est un collectif d'artistes pluridisciplinaire (danse, théâtre, cirque, audiovisuel, arts plastiques...), réunis autour d'un projet commun de développer un lieu de fabrication où les publics sont associés à leur démarche de création. En 1998, la ville de Mantes-la-Jolie, à 60 km de Paris, a mis à disposition de ces artistes une friche industrielle de 1000m<sup>2</sup>, ancienne vitrerie située au cœur de la ville et rebaptisée « friche André Malraux ». Le collectif - réunissant aujourd'hui entre 12 et 25 personnes - travaille à créer des liens entre les formes de création pluridisciplinaires, croisées et autonomes qu'il développe et les publics.

- Artistes présents sur le lieu : La Compagnie ABC est en résidence permanente.

- Disciplines présentes : Théâtre contemporain, danse contemporaine, arts visuels, cirque, arts de la rue, cinéma-Audiovisuel, écriture.

- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* Le Collectif 12 est membre du réseau Actes-If, ainsi que de la Fédération des Réseaux et Associations d'Artistes Plasticiens (FRAAP). Sur le territoire le Collectif 12 collabore régulièrement avec les autres structures culturelles de la ville comme le Festival de la jeunesse, Le Chaplin, le Théâtre du mantois, ou Radio Droit de cité.

*Partenariats avec les associations du quartier:* Favoriser le travail de proximité artistique avec les habitants du quartier, être à l'écoute de leurs projets et les accompagner dans la politique de transformation du quartier font partie des prérogatives du Collectif 12. Pour favoriser les contacts avec les habitants, les artistes se produisent fréquemment dans la rue et dans les lieux publics. De la cité HLM du Val-Fourré au lac de Gassicourt, en passant par la vieille ville, les différents quartiers de Mantes-la-Jolie ont été exploités. Bars, squares, toits,



vitrines, stations essence, appartements, cours ou jardins mais aussi les bibliothèques ont accueilli des représentations.

*Accueil d'artistes en résidence* : Le lieu accueille en résidence de création différentes compagnies et artistes de tous pays et met en place des échanges avec des équipes artistiques du Liban, d'Australie, de Madagascar.

*Critères de mise à disposition d'espaces de création* : Le choix des projets qui seront accompagnés est débattu en réunion au regard de leur inscription sur le territoire et dans le projet global du lieu.

*Stages, ateliers* : Le Collectif 12 ouvre des ateliers pour enfants et adultes toute l'année à la Friche A. Malraux en danse, théâtre, arts plastiques... Ces ateliers se font aussi bien sur le lieu que dans différents établissements scolaires ou lieux associatifs. Des expositions sont également organisées autour des actions menées dans le cadre de collaboration avec le public de proximité et des artistes étrangers en résidences.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : Le département des Yvelines compte 1 365 000 habitants répartis sur 262 communes (141 rurales, 121 urbaines) et 39 cantons. Mantes-la-Jolie, sous préfecture des Yvelines, avec 43672 habitants en 1999 est la commune la plus peuplée de l'agglomération mantaise. Territoire le plus densément bâti, Mantes-la-Jolie polarise ainsi la couronne de communes urbaines et rurales du Mantois. Cependant entre 1900 et 1999, le taux moyen annuel de croissance est devenu négatif à Mantes-la-Jolie (-0,35 % par an).
- Contexte géographique : A l'ouest de Paris et des Hauts-de-Seine, le département des Yvelines s'ouvre sur le grand bassin parisien. Mantes-la-Jolie est une ville moyenne, située à la frontière entre la banlieue parisienne et la province.
- Rapport avec la ville-centre : La friche André Malraux est située sur l'artère principale qui va du centre ville au Val Fourré. Au cœur de la ville et aux confluent des trois quartiers de la ville, les artistes du Collectif 12 ont ainsi construit un projet fondé sur la participation des habitants au processus de création.
- Situation du logement : Non renseigné
- Contexte artistique : Il manquait sur Mantes-la-Jolie un lieu dans lequel puisse exister un lien singulier entre population et création.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

En 1997 le Collectif 12 a répondu à un appel de la ville de Mantes-la-Jolie qui recherchait une compagnie en résidence pour bâtir un projet sur cette ancienne vitrerie de 1000 m<sup>2</sup>. Il s'agit donc d'un espace municipal, dont l'animation est confiée depuis juin 1998 au Collectif 12 pour des missions de création artistique, de représentations publiques mais aussi accueil de spectacles de compagnies associées.

Il s'agit d'une mise à disposition gracieuse de la ville de Mantes-la-Jolie au Collectif 12.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : Ville de Mantes, Conseil Régional d'Ile-de-France, Drac d'Ile-de-France, Contrat de Ville.

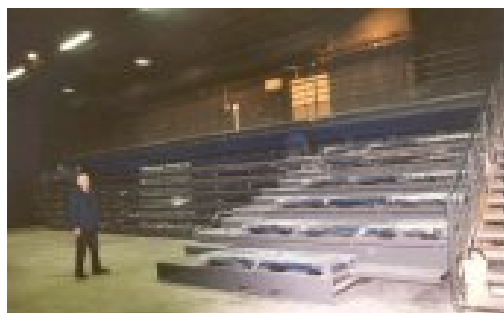
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : « La Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines assure la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs structurants en matière de formation, de création et de diffusion ». La CAMY exerce aussi des compétences en matière de politique de la ville.
- Convention : convention avec la ville de Mantes-la-Jolie.

## FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : Association.
- Principes de gestion du lieu : Fonctionnement collégial assuré par la présence de trois co-directeurs

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Entrepris au mois de janvier 2002, les travaux d'aménagements de la Friche A. Malraux sont à présent terminés. Ils avaient pour objectif d'optimiser le fonctionnement de cet espace. Le hangar a ainsi été transformé en une scène moderne capable d'accueillir toutes sortes d'activités artistiques. Une gamme d'équipements scéniques complète l'espace de spectacle : une rampe d'éclairage et quatre blocs de gradins modulables vont permettre des représentations de qualité dans un espace où l'isolation thermique et acoustique a été particulièrement étudiée.
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : oui.



### ANNEXES :

Carte de la CAMY

## CASERNE D'ANGELY, LES DIABLES BLEUS

**Nom :** LES DIABLES BLEUS

**Statut juridique :** Association

**Commune et/ou groupement de communes :** la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur composée de 24 communes est présidée par le sénateur maire de Nice.

**Membres :** voir cartographie

Région : PACA

**Département :** Alpes Maritimes

**Adresse :** anciennement 26 avenue des Diabes Bleus-06300 Nice; Le collectif maintient son existence à l'adresse suivante: 14 rue Maraldi 06 300 Nice



## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : En 1994 les ateliers des artistes de Nux Vomica s'ouvrent aux habitants du quartier St Roch pour la construction de chars en vue d'un carnaval indépendant; d'autres lieux apparaissent et les carnivals de quartier qui se multipliaient disparaissent au fil des démolitions d'ateliers. Les casernes de St Jean d'Angely étant abandonnées depuis 1998, le collectif des Diabes Bleus s'y installe en juin 1999. C'est un collectif d'associations artistiques et socio-culturelles.
- Artistes présents sur le lieu : le collectif des Diabes Bleus comprend plus de trente acteurs et résidents dont 11 résidents membres du Conseil d'Administration (Arcas, association de plasticiens; Balin-Balan, compagnie de théâtre; ADN, association pour la démocratie à Nice; Diva, production et diffusion de projets culturels; le Grenier, création et diffusion artistique; Pepina la Juste, réalisation de documents audiovisuels; L.I.E.N 06, mensuel d'information; Mitou, plasticienne; La Cave, studio de répétition; Jean-Claude Boyer, plasticien; Yogy et les Folies des Grands)
- Disciplines présentes : musiques actuelles, théâtre, danse, arts plastiques (peinture, sculpture, photographie...), arts visuels, arts de la rue, multimédia, cinéma-audiovisuel, presse.
- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* Le collectif est en relation avec de nombreuses associations culturelles en France; l'idée étant d'étendre ces relations avec l'étranger et notamment de développer des échanges européens entre compagnies de théâtre, groupes de musiques, artistes de cirque et autres collectifs militants.

*Partenariats avec les associations du quartier:* ouvert sur le quartier, le collectif des Diabes Bleus entendait favoriser la cohésion sociale et la participation à la vie culturelle locale à travers des manifestations comme les repas de rue, le carnaval de quartier, et des fêtes populaires.

*Accueil d'artistes en résidence* : Le site était structuré autour de deux projets autonomes, celui des Diabes Bleus et celui de l'association FARE.

*Critères de mise à disposition d'espaces de création* : Les résidences étaient programmées, pour les deux structures, sur le mode de la cooptation.

*Stages, ateliers* : Le collectif organisait des ateliers ainsi que des stages (chant, danse et percussions, initiation aux NTIC), et proposait des espaces de répétition et d'exposition. Les "mardis bleus" étaient des rencontres hebdomadaires qui proposaient aux adhérents une programmation culturelle innovante (spectacles, concerts, débats et projections). Le Festival Octobre bleu proposait pendant un mois des manifestations, des expositions et des représentations des créations de l'année.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : La région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 4 506 253 habitants soit 7,5 % de l'ensemble de la population française. 90% des habitants de la région résident dans les trois grandes métropoles que sont Marseille, Nice, Toulon, ou dans les nombreuses villes moyennes de plus de 2 000 habitants. Cinq pôles urbains (Marseille/Aix, Nice, Toulon, Avignon, Cannes/Grasse/Antibes) regroupent 61,8% de la population. La région PACA est une des régions les plus urbanisées de France. Nice se situe de plus au centre d'une conurbation littorale c'est-à-dire d'une agglomération formée de plusieurs villes voisines dont les banlieues se sont rejointes. Ce territoire rassemble ainsi près 900 000 habitants soit 88% de la population du département.
- Contexte géographique : Nice est la Préfecture du département des Alpes Maritimes et la ville centre de la Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur. Le Collectif des Diabes Bleus était installé au cœur du quartier St Roch, ancien quartier maraîcher, artisanal et industriel, situé à l'Est de Nice, entre le Mont Boron et les rives du Paillon. Le collectif des Diabes Bleus occupait deux bâtiments : le petit théâtre qui devait être détruit pour le passage du tramway et le 005 qui n'étaient ni concerné par les prochaines tranches de l'extension universitaire, ni par le tracé du tramway.
- Rapport avec la ville-centre : le collectif était installé au cœur de la ville centre
- Situation du logement : forte pression foncière à Nice
- Contexte artistique : La ville de Nice reconnaît son déficit d'équipements culturels de proximité, notamment en matière de lieux de travail pour la création artistique, et de lieux de diffusion de proximité. Une réalité occultée par des piliers renommés, comme l'opéra, les musées, les théâtres, l'école de Nice, le Nikaïa. Les salles de spectacle municipales ne diffusent pas suffisamment les créations des compagnies théâtrales et des formations musicales locales. Sur le quartier St Roch-Riquier où était installé le Collectif des Diabes Bleus il n'y a aujourd'hui pas de centre culturel, ni de salle de spectacles.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Squat : Les casernes de St Jean d'Angely étaient abandonnées depuis 1998 et squattées par différents clandestins de passage. Le premier bâtiment était ouvert et dans un état d'insalubrité avancé. Le collectif des diabes bleus a occupé les lieux afin d'y développer des activités culturelles. Néanmoins les pouvoirs publics restèrent opposés à cette occupation et la mairie de Nice a empêché l'installation d'un compteur chantier d'électricité. Il aura fallu l'intervention du Ministère de la Culture et l'attribution des terrains à l'Université Nice Sophia Antipolis, pour permettre à la Présidente de l'UNSA de signer une convention d'occupation précaire renouvelable, sous la condition formelle qu'aucune manifestation publique ne soit organisée à l'intérieur des bâtiments.
- Situation sur une zone d'aménagement : Les anciennes casernes St Jean d'Angely sont au centre du réaménagement des quartiers-est de la ville de Nice. Le terrain des anciennes casernes militaires est divisé en 7 îlots dont 5 sont la propriété du rectorat des Alpes-Maritimes et 2 îlots appartiennent à la ville de Nice. Le tramway doit traverser le site dans un axe est-ouest au nord de la future université. Actuellement le pôle universitaire développe ses activités sur deux bâtiments neufs et un rénové. Les associations culturelles dont le collectif des Diabes Bleus occupaient

quatre bâtiments. La ville a installé dans trois bâtiments une Mairie annexe, la direction autonome des musées, et des services du nettoyage.

- Bail précaire : Le 6 juillet 2000 les occupants obtiennent une convention d'occupation précaire renouvelable tous les 6 mois jusqu'à la démolition du bâtiment. Le propriétaire étant l'Université de Nice.
- Initiative publique : Des négociations avaient été engagées entre représentants de la ville, du conseil régional PACA et du ministère de la Culture afin de reloger les artistes. Une date butoir avait été fixée et un protocole d'accord adopté (solution de logement transitoire aux abattoirs, soutien financier des institutions, ...) par la DRAC, la Région et le Collectif mais refusé dans son intégralité par le maire. Faute d'accord, l'expulsion du collectif a eu lieu, accompagnée de la démolition des locaux.

#### ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : Ministère de la culture, Conseil régional PACA, Conseil général Alpes Maritimes.
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : La Communauté d'Agglomération Nice Côte d'Azur a pris la compétence "aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire"; elle a également des compétences en matière de politique de la ville.
- Contrat d'agglomération : Non renseigné

#### FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation et principes de gestion du lieu : "Le site des Diables Bleus est fondé sur l'expérimentation sociale et fonctionne en autogestion. L'association qui a été constituée n'a pas de président mais seulement des membres d'un bureau élus parmi le conseil d'administration. Au sein du conseil, les décisions se prennent à l'unanimité et aucune personne n'est rémunérée pour assumer des fonctions collectives. L'association a d'ailleurs pris une position radicale consistant à ne pas demander de financement public quant au fonctionnement du lieu, au nom de l'indépendance politique et culturelle. Seules les activités portées par les associations résidentes peuvent faire l'objet de subventionnements." (rapport Lextraît)

#### SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Les casernes de St Jean d'Angely étaient abandonnées depuis 1998 et squattées par différents clandestins de passage. Le premier bâtiment était ouvert et dans un état d'insalubrité avancé. Le collectif des diables bleus a nettoyé et sécurisé les lieux afin d'y développer des activités culturelles.
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : les lieux occupés par le collectif n'étaient pas aux normes de sécurité permettant l'accueil du public.

#### POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Contrat de ville : le quartier St Roch -Riquier ne profite pas des investissements publics du contrat ville, bien qu'il soit situé à la limite d'une zone classée contrat de ville.

**ANNEXES** : Cartographie des communes de la Communauté de l'agglomération

## COSMOS KOLEJ

**Nom : COSMOS KOLEJ**

**Statut juridique :** association loi 1901

**Commune et/ou groupement de communes :** La  
**Communauté Urbaine de Marseille Provence**  
**Métropole** comprend 18 communes

**Membres :** voir carte

**Ville :** Marseille ( 15<sup>ème</sup> arrondissement)

**Région :** Provence Alpes Côtes d'Azur

**Département :** Bouches du Rhône

**Adresse :** La Gare Franche, 7 chemin des tuileries, 13015 MARSEILLE



## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : La Compagnie Cosmos Kolej est installée depuis octobre 2001 dans d'anciennes usines de fabrication de fûts métalliques. Le site nommé « la gare franche » est composé d'une usine, d'une maison et d'un terrain. La Compagnie poursuit sa recherche artistique et l'expérimentation de nouvelles formes dans cet espace permanent.
- Artistes présents sur le lieu : La compagnie Cosmos Kolej
- Disciplines présentes : Toutes disciplines, du théâtre au cinéma, des arts plastiques à la musique.
- Action culturelle :  
*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* réseaux nationaux comme Autre(S)part et internationaux

*Partenariats avec les associations du quartier:* À Saint Antoine, la Gare Franche veut être un lieu de rencontres. Il s'agit de croiser les publics, de diversifier les rencontres, d'aménager les contacts, de contribuer au lien social. « C'est dans cet objectif que nous travaillons avec l'ensemble des acteurs sociaux, culturels, éducatifs, économiques, les relais de l'emploi et de l'insertion professionnelle, en lien avec la Politique de la Ville, à développer les principes de coopération nécessaires à nos projets ».

*Accueil d'artistes en résidence* : Après avoir demandé asile aux théâtres pendant une quinzaine d'années, le Cosmos Kolej ouvre également la Gare Franche à d'autres équipes artistiques, de France ou d'ailleurs. Il invite et accompagne artistes, compagnies et collectifs, dans leurs démarches artistiques, du théâtre au cinéma, des arts plastiques à la musique.

*Stages, ateliers* : Non renseigné

- Lieu de ressources : Oui

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : La population de Marseille Provence Métropole s'élève à 980 791 habitants soit 53 % de la population des Bouches du Rhône. Troisième agglomération de France la Communauté Urbaine s'étire sur 60 475 hectares qui représentent 12% du département (source INSEE, recensement de la population 1999).
- Contexte géographique : Implantée dans le quinzième arrondissement de Marseille, la Gare Franche se trouve à la charnière de Saint Antoine et du Plan d'Aou, dans la zone franche, entre les entrepôts de L'Univers du Sommeil, ceux du Dock des Alcools et la ligne de chemin de fer.
- Rapport avec la ville-centre : quartiers nord de Marseille
- Situation du logement : Non renseigné
- contexte artistique : Non renseigné

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

Le Comos Kolej est propriétaire des lieux.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : la Ville de Marseille, le Ministère de la Culture et le Conseil Régional et le Conseil Général.
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : La Communauté Urbaine n'a pas pris la compétence culturelle, elle exerce en revanche une compétence en matière de politique de la ville.

## FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : Non renseigné
- Principes de gestion du lieu : Non renseigné

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Grâce au soutien de ses partenaires, le Cosmos Kolej a pu faire l'acquisition du site et travaille aujourd'hui à sa modification architecturale.
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : Non renseigné

## POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

Opérations de renouvellement urbain : Le Cosmos Kolej est situé sur le territoire du GPV de Marseille Nord qui recouvre la totalité du 15<sup>ème</sup> arrondissement et notamment les quartier Saint Antoine et Plan d'Aou. le projet « Cosmos kolej », qui avait trouvé sa place dans le

GPV des quartiers Nord et obtenu une maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de ses locaux, ainsi que les financements des collectivités locales et de l'Etat s'est trouvé confronté à un blocage tardif. En effet, les services de sécurité civile n'ont pas accordé leur autorisation pour la mise en œuvre de la réhabilitation de l'espace de production et de diffusion. L'argument reste, à ce jour, la proximité d'un dépôt d'alcool sur la voie conduisant à la salle de spectacles. Le projet culturel s'est replié dans un espace plus réduit et propose de trouver avec les aménageurs un contournement du dépôt par un autre accès. Les négociations sont en cours.

## **ANNEXES :**

GPV de Marseille

Carte Communauté Urbaine de Marseille Métropole



## ESPACE BORIS VIAN-LE BOULON

**Nom : ESPACE BORIS VIAN -LE BOULON**

**Statut juridique : Association loi 1901**

**Commune et/ou groupement de communes :** La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a été créée le 31 décembre 2000. Elle regroupe **35 communes** de l'arrondissement de Valenciennes.

**Membres : voir carte.**

**Région : NORD PAS DE CALAIS**

**Département : Nord.**

**Adresse : 69 rue Gambetta - Vieux Condé**

## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

– Genèse du projet : Ancienne friche industrielle reconvertie en espace de projet artistique. Un dossier de réhabilitation est en cours pour créer à terme un espace pluridisciplinaire dédié à la création, diffusion, production (fabrique des arts de la rue du NPC), formation, pratiques artistiques. L'association, dans le cadre de son projet de développement autour des arts de la rue et de la piste, mène depuis 2002, un travail afin d'accompagner des périodes de travail d'équipes artistiques, de développer un travail d'interdisciplinarité et de rencontres entre équipes artistiques de différents domaines, d'articuler le travail entre la création et la diffusion, de déclencher de nouvelles attitudes culturelles basées sur la rencontre des populations avec les créateurs.

Ainsi, après une période de préfiguration nécessaire à sa reconnaissance, le projet du Boulon est destiné à devenir un pôle de référence dans le Nord Pas-de-Calais et en France, pour les Arts de la Rue, autour de quatre pôles de compétences :

- la diffusion/médiation/sensibilisation
- le soutien à la création
- les Turbulentes
- l'Espace Culture Multimédia Boris Vian

– Artistes présents sur le lieu : Non renseigné

– Disciplines présentes : Théâtre, arts de la rue, arts de la piste, musique, danse, arts plastiques, ...

– Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* L'espace Boris Vian et le Foyer Culturel de Péruwelz se sont unis en 1998 autour d'un programme culturel commun transfrontalier « Les Effronteries » soutenu par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) dans le cadre du dispositif Interreg III.

*Partenariats avec les associations du quartier:* Non renseigné

*Accueil d'artistes en résidence :* Oui

*Critères de mise à disposition d'espaces de création :* Non renseigné

*Stages, ateliers :* ateliers d'arts du cirque, de capoièra, de théâtre ...

– Lieu de ressources : Non renseigné

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : L'arrondissement de Valenciennes est peuplé (en 1999) de 350 000 habitants, soit une densité résidentielle de 550 habitants au km<sup>2</sup> qui est nettement supérieure à celle du département du Nord (445 habitants/km<sup>2</sup>) et de la région Nord-Pas-de-Calais (320 habitants/km<sup>2</sup>) et très supérieure à la densité moyenne de la France (108 habitants/km<sup>2</sup>). L'arrondissement comprend 82 communes. La plus peuplée est Valenciennes avec 41250 habitants. Vieux-Condé avec 10650 habitants, constitue un des pôles urbains d'appui ou relais de Valenciennes.
- Contexte géographique : Située entre Lille, Tournai, Mons, Valenciennes, Le Boulon à Vieux Condé peut contribuer à la mise en synergie de différents équipements culturels de l'agglomération ayant notamment vocation de diffusion : l'hippodrome de Valenciennes, le Théâtre de Denain. C'est un équipement transfrontalier grâce au partenariat avec le Foyer Culturel de Péruwelz.
- Rapport avec la ville-centre : proximité immédiate de Valenciennes.
- Situation du logement : Non renseigné
- Contexte artistique : Manque de lieux de créations pour les arts de la rue. Le Festival est devenu en cinq ans un rendez-vous majeur des arts de la rue dans la Région Nord Pas de Calais. Il comble un vide en la matière.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : La DRAC Nord-Pas-de-Calais, Le Conseil Général, Valenciennes Métropole, Vieux-Condé, Union Européenne (FEDER).
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : La Communauté d'agglomération a pris des compétences culturelles en matière de « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire », et de « soutien à des activités culturelles et sportives d'intérêt communautaire ».

## FRICHE RVI

**Nom :** CFA RVI (Collectif Friche Autogérée RVI)  
**Statut juridique :** association loi 1901  
**Commune et/ou groupement de communes :**  
Communauté Urbaine du Grand Lyon (COURLY)  
**Membres :** voir carte  
**Région :** RHONE ALPES  
**Département :** Rhône  
**Adresse :** Friche RVI, 82-84 avenue Lacassagne,  
69003 LYON.



## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Genèse du projet : Quelques mois après la cessation d'activité définitive de Renault Trucks sur le site, plusieurs collectifs ont occupé progressivement par le squat les 70 000 m<sup>2</sup> de l'usine. En juillet 2003, un an plus tard, les cinq collectifs majeurs se regroupent dans un collectif plus vaste, le CFA RVI (Collectif Friche Autogérée RVI). De juillet à octobre 2003, la moitié sud de l'usine est démolie pour construire un centre d'enseignement technique. Il reste donc 35 000 m<sup>2</sup> occupés par les artistes.

Artistes présents sur le lieu : 5 collectifs : Karybd, No Mad Production, Réservoir, Reso, Vaca Loca

Disciplines présentes : Arts numériques, arts de la rue, danse, théâtre, arts plastiques et musiques actuelles et traditionnelles, création de décors.

Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* Chacun des collectifs qui composent la friche RVI a tissé des partenariats avec d'autres structures artistiques qui passent par la friche RVI. Du fait de la diversité des disciplines présentes au sein de la friche, elle est très en lien avec le milieu culturel local.

*Partenariats avec les associations du quartier:* Une association de quartier, la Friche Idée, s'est installée sur le site et travaille notamment à transformer une partie du parking en jardin citoyen. Des repas de quartiers et des animations sont également organisés par cette association sur le site de la Friche.

*Accueil d'artistes en résidence :* de temps en temps.



*Critères de mise à disposition d'espaces de création* : surtout selon fiche technique

*Stages, ateliers* : de façon très ponctuel en fonction des collectifs.

## CONTEXTE TERRITORIAL

Contexte démographique : Deuxième région française par sa superficie et sa population, Rhône-Alpes avec 5,65 millions d'habitants en 1999 (deux fois moins que l'Île-de-France), représente 1/10e de la population française, devançant de plus d'un million d'habitants Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa densité (128,9 hab./km<sup>2</sup>) est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Depuis 1990, sa population s'accroît de 0,6 % par an (moyenne nationale : 0,4 %), ce qui place Rhône-Alpes parmi les régions françaises les plus dynamiques. Très urbanisé, le Rhône est le département le plus dense de l'hexagone, comparable à ceux de l'Île-de-France (494 habitants au km<sup>2</sup>) et le plus peuplé de Rhône-Alpes (1,6 million d'habitants), devant l'Isère (1,09 million d'habitants), ces deux départements concentrant à eux seuls près de la moitié des Rhônalpins. Les trois quarts des Rhônalpins sont regroupés sur 10 % de l'espace régional, autour des trois grandes agglomérations : L'agglomération lyonnaise qui regroupe le quart de la population (1,5 million d'habitants), est relayée par deux grandes villes, Grenoble et Saint-Étienne, dont les agglomérations dépassent 300 000 habitants. de Lyon. Un Rhônaplin sur deux vit dans une grande agglomération (+ de 50 000 habitants).

Rapport avec la ville-centre : au cœur de la ville centre.

Contexte artistique : Les artistes qui n'en ont pas les moyens n'ont pas accès aux espaces de création, ni aux ateliers. De plus il y a une forte pression foncière pour trouver des espaces de création pour la danse. Quant à la COURLY, elle possède des espaces vacants de la ville de Lyon mais elle n'a pas la compétence culturelle pour s'engager sur ces projets.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

En juillet 2004, une double convention d'occupation est signée entre le CFA RVI, la Ville de Lyon et la Communauté Urbaine de Lyon (COURLY). La COURLY, propriétaire des lieux, n'a pas pris de prérogatives culturelles et ne peut donc traiter avec le CFA RVI. La Ville de Lyon est donc obligée de passer convention avec la communauté d'agglomération, en même temps qu'avec le CFA RVI. Cette convention est un bail d'occupation temporaire des lieux à titre gratuit, renouvelable tacitement chaque année pour une durée maximale de dix ans.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

Partenaires financiers : en cours

Compétence de l'agglomération en matière culturelle : La COURLY n'a pas de compétences culturelles.

## FONCTIONNEMENT DU LIEU

Organisation : Le CFA RVI a un rôle purement technique, il régit les questions d'apport des fluides (eau, électricité), de sanitaires, de sécurité, de maçonnerie... ainsi que les relations avec les institutions et une partie des résidences. Les cinq collectifs (Karybd, No Mad Production, Réservoir, Reso et La Vaca Loca) gardent une grande indépendance, seules les questions techniques étant abordées dans le cadre du CFA.

Principes de gestion du lieu : Le CFA RVI fonctionne sur un système collégial à deux niveaux : les adhérents et les membres du Conseil d'administration. Le CA gère les missions qui sont définies au cours des Assemblées Générales. Onze personnes se relayent pour mener à bien ces missions : six membres du CA sont élus annuellement par l'ensemble des adhérents pour leurs qualités personnelles, les cinq autres membres du CA sont en fait les représentants des cinq collectifs majeurs. Ces représentants peuvent tourner au cours de l'année, leur nomination se fait à la discrétion de leur collectif respectif.

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Bien que les travaux de mise aux normes avancent, une certaine précarité demeure sur le site. La sortie du squat n'est pas encore une évidence pour certains membres, et des questionnements sur le bien fondé des subventions par exemple restent fortement d'actualité. Un autre problème réside dans la complexification des tâches à effectuer pour assurer la bonne gestion de la Friche et des travaux afférents. Le CFA ne compte aucun salarié, et les membres du Conseil d'Administration ne sont pas indemnisés non plus. La question du temps personnel et le manque de formation adaptée reviennent également régulièrement à l'ordre du jour. L'apprentissage « sur le tas » provoque par contre une grande diversification des compétences et accroît le potentiel d'action des frichards.
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : la Ville de Lyon apporte une subvention de 130 000 euros au CFA RVI pour régler les questions de mise aux normes des fluides, d'étude des charpentes et de construction d'un mur de 170 mètres de long pour séparer la Friche du centre de formation continu. De plus en plus sollicité pour des résidences, des manifestations et des présentations de nouvelles créations, la Friche RVI teste en ce moment ces possibilités en matière d'accueil du public. Des manifestations prennent place sur le parking de 10 000 m<sup>2</sup>, comme par exemple des Jam de Graff de l'Original ou des concerts pour la Fête de la Musique par exemple. L'ouverture au public de salles à l'intérieur des bâtiments est également à l'ordre du jour avec l'AADN, un festival annuel d'art numérique. La possibilité d'ouverture au public permet également d'envisager un début d'économie nécessaire au fonctionnement du lieu.



**LIEU DE CREATION ET DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE  
POUR LA DANSE HIP HOP.  
COMPAGNIE KÄFIG**

**Nom :** Compagnie Käfig (questionnement pour créer une nouvelle structure).

**Statut juridique :** association loi 1901 (la question n'est pas tranché).

**Commune et/ou groupement de communes :** Communauté urbaine du Grand Lyon comprend 55 communes.

**Ville :** Bron

**Membres :** voir carte

Région : RHONE ALPES

**Département :** Rhône

**Adresse :** Non renseigné

**PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

- Genèse du projet : La Compagnie Käfig part du postulat que le Hip Hop est un langage à part entière dont le vocabulaire et les différents styles ne demandent qu'à nourrir un propos artistique. Sous la direction artistique de Mourad Merzouki, la Compagnie Käfig compte une trentaine de membres. La Compagnie a maintenant besoin d'un espace qui lui soit propre, pour prendre le temps d'approfondir ses créations, de rencontrer d'autres artistes, de partager ses pratiques avec la population d'un territoire sur la durée. Le projet de Lieu de Création et de Développement Chorégraphique pour la Danse Hip Hop prend place dans un ancien centre commercial. Celui-ci se situe en plein cœur du quartier de Bron-Parilly, constitué d'un ensemble d'immeubles HLM. Le projet de la Compagnie Käfig va permettre de renforcer la présence d'activités culturelles et artistiques et de resserrer le lien social notamment par la mise en place de cours de danse et d'un centre de ressource pour la culture Hip Hop. Ce centre ouvrira en 2006-2007.
- Artistes présents sur le lieu : Compagnie Käfig
- Disciplines présentes : danse Hip Hop.
- Action culturelle :  
*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non)*: Non renseigné.  
*Partenariats avec les associations du quartier*: Ce Centre national de formation hip-hop fonctionnera en lien avec les collègues.  
*Accueil d'artistes en résidence* : Ce lieu accueillera les résidences de création de la Compagnie Käfig ainsi que d'autres compagnies de danse.  
*Critères de mise à disposition d'espaces de création* : Non renseigné  
*Stages, ateliers* : La Cie Käfig organise des Master class et des cours quotidiens pour les danseurs confirmés, ainsi que des stages pour les danseurs amateurs.
- Lieu de ressources : Centre de ressource pour la danse Hip Hop.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : Deuxième région française par sa superficie et sa population, Rhône-Alpes avec 5,65 millions d'habitants en 1999 (deux fois moins que l'Île-de-France), représente 1/10e de la population française, devançant de plus d'un million d'habitants Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa densité (128,9 hab./km<sup>2</sup>) est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Depuis 1990, sa population s'accroît de 0,6 % par an (moyenne nationale : 0,4 %), ce qui place Rhône-Alpes parmi les régions françaises les plus dynamiques. Très urbanisé, le Rhône est le département le plus dense de l'hexagone, comparable à ceux de l'Île-de-France (494 habitants au km<sup>2</sup>) et le plus peuplé de Rhône-Alpes (1,6 million d'habitants), devant l'Isère (1,09 million d'habitants). Ces deux départements concentrent à eux seuls près de la moitié des Rhônalpins. Les trois quarts des Rhônalpins sont regroupés sur 10 % de l'espace régional, autour des trois grandes agglomérations : L'agglomération lyonnaise qui regroupe le quart de la population (1,5 million d'habitants), est relayée par deux grandes villes, Grenoble et Saint-Étienne, dont les agglomérations dépassent 300 000 habitants. Un Rhônaplin sur deux vit dans une grande agglomération (+ de 50 000 habitants).
- Contexte géographique : Bron est une ville proche de Lyon, la ville centre. Le projet de Lieu de Création et de Développement Chorégraphique pour la Danse Hip Hop se situe en plein cœur du quartier de Bron- Parilly qui compte 8000 habitants.
- Rapport avec la ville- centre : banlieue proche de Lyon.
- Situation du logement : Sur Lyon, les prix de l'immobilier ont augmenté de 16 % en 2004, et les villes situées dans la banlieue proche de Lyon voient aussi la pression foncière augmenter considérablement.
- Contexte artistique : Sur la ville de Bron, il y a une MJC et une salle de diffusion mais pas d'espace de création et de résidence.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

Le projet prend place dans un ancien centre commercial de 700 m<sup>2</sup>. L'occupation se fait à titre gratuit ou sous forme de loyer avec subvention compensatoire. Le propriétaire du bâtiment est l'OPAC du Rhône. Un rachat des bâtiments est prévu par la Ville de Bron.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : Ville de Bron, Conseil Général du Rhône, Région Rhône-Alpes, DRAC Rhône-Alpes, ANRU.
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : l'agglomération lyonnaise n'a pas pris la compétence culturelle, mais l'exerce en matière de politique de la ville avec un programme de requalification urbaine dans 23 quartiers dont 2 sur Bron. Le quartier Bron-Parilly fait partie de ces quartiers prioritaires.

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Le lieu sera réhabilité sur les fonds de la politique de la Ville dans le cadre du programme de Renouvellement Urbain.
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : Non renseigné

## POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Opérations de renouvellement urbain : Le projet de Lieu de Création et de Développement Chorégraphique pour la Danse Hip Hop se situe en plein cœur du quartier de Bron-Parilly. Enclavé par le périphérique lyonnais et différentes autoroutes ce secteur est éligible à la politique de Rénovation Urbaine. Le projet culturel de la compagnie de hip-hop Käfig bénéficiera des aides de l'ANRU dans un lieu qui serait également ouvert à d'autres danseurs. Ce dossier est animé par la DRAC qui accompagne depuis de longues années le parcours de cette compagnie de notoriété internationale, dans le cadre de la politique de la ville.

### **ANNEXES :**

Carte des membres de la COURLY



## PROJET SPUTNIK- GRAND PROJET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE LA DUCHERE

**Nom :** Compagnie Là Hors De.

**Statut juridique :** association loi 1901, crée en mars 1992

**Commune et/ou groupement de communes :** Communauté Urbaine du Grand Lyon

**Membres :** Voir carte

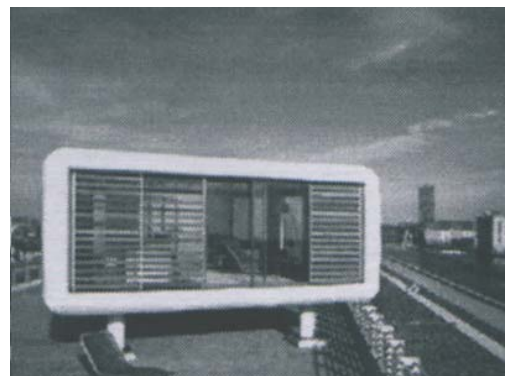
**Région :** RHONE ALPES

**Département :** RHONE

**Adresse :** Compagnie Là Hors De, La Maternelle, 5, rue de la Conciergerie, 69009 Lyon.

### PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : Fondée en 1992, la Compagnie Là Hors De rassemble une vingtaine d'artistes pluridisciplinaires ayant pour objectif d'inscrire l'artiste dans la cité. Ils sont installés dans une ancienne école maternelle de 1800 m<sup>2</sup>, au pied de la colline de la Duchère, qui est amenée à devenir leur structure centrale de création. En parallèle, ils projettent de mettre en place des systèmes mobiles d'occupation du territoire afin de créer des Zones Artistiques Temporaires.



- Artistes présents sur le lieu : Compagnie Là Hors De.
- Disciplines présentes : Multimédia, mise en scène, théâtre, performance, danse, arts plastiques, vidéo, photographie, musique.
- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* la Compagnie a participé au biennales de Lyon en 2003, elle a été accueillie en résidence par Les Subsistances et par le Théâtre National de Mannheim.

*Partenariats avec les associations du quartier:* Les actions culturelles de la compagnie prennent différentes formes selon les implantations géographiques et s'inscrivent dans un dispositif partenarial au cœur des problématiques sociales. Ces pratiques fonctionnent en interaction complète avec les citoyens et les territoires (quartiers, cités...). D'avril à juillet 2003, la compagnie Là Hors De a développé l'expérience "cyber-école du spectateur"; dans le cadre de la politique de la ville, un groupe d'une dizaine de personnes s'est initié aux nouvelles technologies interactives et a pu ainsi animer un web journal culturel. La compagnie développe des partenariats avec la MJC de la Duchère.

*Accueil d'artistes en résidence* : accueil de compagnies de danse, théâtre et musique pour des répétitions.

*Critères de mise à disposition d'espaces de création* : Non renseigné

*Stages, ateliers* : Non renseigné

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : Deuxième région française par sa superficie et sa population, Rhône-Alpes avec 5,65 millions d'habitants en 1999 (deux fois moins que l'Île-de-France), représente 1/10e de la population française, devançant de plus d'un million d'habitants Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa densité (128,9 hab./km<sup>2</sup>) est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Depuis 1990, sa population s'accroît de 0,6 % par an (moyenne nationale : 0,4 %), ce qui place Rhône-Alpes parmi les régions françaises les plus dynamiques. Les trois quarts des Rhônalpins sont regroupés sur 10 % de l'espace régional, autour des trois grandes agglomérations : L'agglomération lyonnaise qui regroupe le quart de la population (1,5 million d'habitants), est relayée par deux grandes villes, Grenoble et Saint-Étienne, dont les agglomérations dépassent 300 000 habitants. Très urbanisé, le Rhône est le département le plus dense de l'hexagone, comparable à ceux de l'Île-de-France (494 habitants au km<sup>2</sup>) et le plus peuplé de Rhône-Alpes (1,6 million d'habitants), devant l'Isère (1,09 million d'habitants). Ces deux départements concentrent à eux seuls près de la moitié des Rhônalpins. Les trois quart de la population rhodanienne vivent dans l'une des 55 communes qui composent le Grand Lyon. Le quartier de la Duchère a quant à lui connu une chute de la population de 14 000 en 1990 à 12 400 en 1999.
- Contexte géographique : La Duchère est un quartier situé dans le 9<sup>ème</sup> de Lyon à la lisière des communes résidentielles de l'Ouest Lyonnais.
- Rapport avec la ville-centre : ouest lyonnais.
- Contexte artistique : le quartier de la Duchère manque d'équipements culturels et artistiques.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

La compagnie est installée dans une ancienne école maternelle de 1800 m<sup>2</sup> mise à disposition de la compagnie par la ville de Lyon. Le Projet Sputnik, encore à l'état de projet, se construit autour d'une maison mère de création pérenne et de différents îlots urbains redéployables qui constituent des Zones Artistiques Temporaires.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : La Compagnie La Hors De reçoit pour ses projets des soutiens de la DRAC et de la région Rhône Alpes, ainsi que de la ville de Lyon. Elle fonctionne dans une dynamique de projets, c'est-à-dire qu'elle ne reçoit aucun financement pour du fonctionnement permanent en dehors de ses projets.
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : l'agglomération lyonnaise n'a pas pris la compétence culturelle, mais elle exerce une compétence en matière de politique de la ville

- Opérations de renouvellement urbain : Il existe actuellement 50 Grands Projets de Ville en France, et 4 sur l'agglomération lyonnaise dont le GPV de La Duchère. Le GPV est un projet global. Il agit autant sur le volet social que sur le cadre urbain. L'objectif est d'améliorer les conditions de vie des habitants, de transformer l'image du quartier et la perception qu'on peut en avoir ainsi que de donner une meilleure valeur au territoire du projet. Le Projet Sputnik constitue une bonne partie du volet culturel du Grand Projet de Ville de la Duchère. Ce quartier, élu à la Politique de la Ville est dans une phase de restructuration et de réhabilitation de vaste ampleur. Encore assez enclavé, c'est un territoire à construire complexe et mouvant. Le projet de Là Hors De intègre pleinement cette dimension et est conçu en partie sur de la mobilité et des installations déplaçables. Les types d'architectures mobiles ne sont pas encore clairement déterminés, la commission d'étude travaillant encore dessus actuellement. Ces Zones Artistiques Temporaires sont la base d'un travail de terrain avec les habitants du quartier de la Duchère tout comme avec les collectivités locales à l'échelle de l'agglomération.

## KOMPLEXKAPHARNAÛM

**Nom :** KompleXKapharnaüm / Eurêka

**Statut juridique :** Association loi 1901

**Ville :** Villeurbanne

**Communauté urbaine :** COURLY

**Membres :** voir carte

**Région :** RHONE ALPES

**Département :** Rhône

**Adresse :** 9 rue Francia - 69100 Villeurbanne

## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : EnCourS est installé dans une friche à Villeurbanne dans d'anciens ateliers de construction métallique sur une surface de 1500 m<sup>2</sup>. Depuis Janvier 2001, se développe un projet qui s'appuie sur ce lieu : EnCourS. Le Collectif EnCourS est un réseau de personnes séduites par l'idée d'investir la ville, de la bousculer dans son quotidien, de provoquer de l'insolite sur le pavé. EnCourS veut être un lieu référent pour des expériences d'équipes artistiques qui proposent des processus de création ouverts dont les moteurs sont l'inscription sur un territoire et la réception de l'œuvre par ce territoire. Ce lieu se veut un laboratoire qui questionne :
  - le statut de l'auteur, un processus d'écriture
  - l'espace de représentation, la place de l'art dans l'espace public
  - le rapport à l'image et aux nouvelles technologies dans la représentation contemporaineEnCourS est un espace d'expérimentation où s'essaie la création, où se tente une rencontre entre des genres et des publics, où s'interroge la place d'un lieu et d'équipes artistiques sur un territoire urbain.

### Artistes présents sur le lieu :

- Disciplines présentes : Toutes disciplines artistiques
- Action culturelle :

*Partenariats avec les associations du quartier:* EnCourS n'est pas exclusivement réservé à des équipes artistiques. Des projets comme KesKipasS', ou radio balcon sont nés d'une idée et de plusieurs personnes qui ont voulu en faire un projet. Les membres du Collectif EnCourS quand ils en ont l'envie et le temps, viennent prêter main forte à tel ou tel projet pour faire de la captation de son, de photos, démarcher les voisins d'une rue, participer à une intervention ou à la vie du collectif, faire à manger, donner vie au lieu ou venir faire partager une idée qu'ils aimeraient voir se concrétiser.

*Accueil d'artistes en résidence :* EnCourS accueille des artistes en résidence, toutes disciplines confondues.

*Critères de mise à disposition d'espaces de création :* peuvent être accueillis. Au delà du temps de travail propre à chaque équipe, les résidences spontanées activent la dynamique EnCourS et permettent des échanges entre les équipes sur place, des tentatives de nouvelles formes, des essais sur de nouvelles formes. Mise à disposition gracieuse des lieux avec adhésion au collectif EnCourS.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : Deuxième région française par sa superficie et sa population, Rhône-Alpes avec 5,65 millions d'habitants en 1999 (deux fois moins que l'Île-de-France), représente 1/10e de la population française, devançant de plus d'un million d'habitants Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sa densité (128,9 hab./km<sup>2</sup>) est légèrement supérieure à la moyenne nationale. Depuis 1990, sa population s'accroît de 0,6 % par an (moyenne nationale : 0,4 %), ce qui place Rhône-Alpes parmi les régions françaises les plus dynamiques. Très urbanisé, le Rhône est le département le plus dense de l'hexagone, comparable à ceux de l'Île-de-France (494 habitants au km<sup>2</sup>) et le plus peuplé de Rhône-Alpes (1,6 million d'habitants). Les trois quart de la population rhodanienne vivent dans l'une des 55 communes qui composent le Grand Lyon.
- Contexte géographique : EnCourS est une friche située dans un quartier en pleine restructuration : le carré de soie. Situé aux portes de Lyon, au cœur de la première couronne Est de l'agglomération, le Carré de Soie s'étend sur une superficie de 240 hectares, à cheval sur les communes de Vaulx-en-Velin et Villeurbanne.
- Situation du logement : Le Carré de Soie abrite des terrains libres et des grandes friches industrielles aujourd'hui inoccupées, comme une partie des anciennes usines Textiles Artificiels du Sud Est (TASE). Autant d'opportunités pour accueillir des logements.
- Rapport avec la ville-centre : banlieue proche de l'est lyonnais.
- Contexte artistique : Villeurbanne est le terrain d'innovations culturelles dont celles de Komplex. Un futur pôle de loisirs est prévu au sein du futur quartier du Carré de Soie. Cet équipement est un projet phare de l'agglomération. Le Komplex devra cohabiter avec cette espace.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

Le propriétaire du bâtiment est la Ville de Villeurbanne

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : la Ville de Villeurbanne, la DRAC Rhône-Alpes, le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Conseil Général du Rhône.
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : l'agglomération lyonnaise n'a pas pris la compétence culturelle, mais l'exerce en matière de politique de la ville avec un programme de requalification urbaine dans 23 quartiers.

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Non renseigné
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : EnCourS est un espace de travail mais non de diffusion.

## POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Opérations de renouvellement urbain : EnCourS est une friche située dans un quartier en pleine restructuration nommé le carré de soie. Le Carré de Soie, fait partie des « grands projets » du Grand Lyon. une première étape est déjà prévue pour 2006 avec le futur pôle de loisirs. Cet équipement est un projet phare de l'agglomération.

## L' ELABORATOIRE

**Nom : L'ELABORATOIRE**

**Statut juridique :** association depuis 1997

**Commune et/ou groupement de communes :** La Communauté d'Agglomération de Rennes Métropole comprend 38 communes.

**Membres :** voir carte

**Région :** BRETAGNE

**Département :** Ille-et-Vilaine

**Adresse :** 17 bis avenue Chardonnet – 35000 RENNES



## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Bref historique du projet : L'Elaboratoire est un collectif artistique rennais autogéré qui regroupe une trentaine de compagnies. L'initiative est partie de l'envie de travailler plusieurs disciplines artistiques sur un même lieu. Or le collectif s'est heurté au problème du manque de locaux pour travailler. A l'automne 1996, les artistes squattent un entrepôt. Le 1er mai 1997, la mairie loue l'actuel Elaboratoire au collectif, et dès l'été, les compagnies de l'Elabo participent aux activités estivales de la ville. Après un an et demi de travail, l'Elaboratoire se lance dans l'organisation d'un festival d'un mois à la Prévalaye intitulé *Et La Bohème* qui déplace plus de 5000 spectateurs, sur 21 jours de représentations. Depuis l'Elabo est devenu un lieu de recherche et de création mettant à disposition des artistes 3 espaces (un plateau avec des gradins, une salle de danse et une salle de musique).
- Artistes présents sur le lieu : collectif artistique
- Disciplines présentes : spectacle, musique, danse, arts plastiques, théâtre, arts de la rue, vidéo...

- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non)*: L'Elabo bénéficie du soutien du Fourneau et de la fédération des arts de la rue.

*Partenariats avec les associations du quartier*: participation aux activités estivales de la Ville de Rennes.

*Accueil d'artistes en résidence* : des créateurs, acteurs, metteurs en scènes, musiciens et autres viennent travailler à l'Elaboratoire



*Critères de mise à disposition d'espaces de création* : il suffit de s'inscrire sur le planning et de régler une cotisation de 3 euros par demi-journée. Il n'y a pas de critères de sélection esthétique, par exemple au niveau musical les groupes accueillis en résidence vont de la chanson française au hard core.

*Stages, ateliers* : mise en place d'ateliers d'acro-théâtre, de danse, de cirque pour enfants, de recherche théâtrale, pouvant déboucher sur des répétitions publiques tous les troisième dimanche du mois.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : Avec près de 3 millions d'habitants, la région Bretagne est la 7<sup>ème</sup> région française. Avec une population de 212 494 habitants, Rennes est la 10ème ville de France.
- Contexte géographique : A deux heures de Paris et à une heure des plages, la capitale bretonne attire de plus en plus d'habitants. A Rennes, le collectif est installé sur l'ancienne zone industrielle Chardonnet- Baud.
- Rapport avec la ville-centre : situation en périphérie de Rennes sur une ancienne zone industrielle.
- Situation du logement : Le marché immobilier rennais est de plus en plus saturé et marqué par une forte hausse des prix. A cause de la forte demande et du manque de terrains constructibles, Rennes est aujourd'hui l'une des villes les plus chères de France. Avec un prix moyen de 1 566 euros le m2 pour un appartement ancien, elle se situe, Paris mis à part, au troisième rang national derrière Nice et Lyon. Le chantier le plus important est donc celui de l'habitat. A l'est, une ZAC a été créée pour construire en plusieurs opérations environ 4 000 logements sur l'ancienne zone d'activités de Chardonnet-Baud, nécessitant le départ du collectif de l'Elabo. C'est pourquoi la recherche de lieux pour reloger le collectif s'oriente davantage dans les villes de l'agglomération rennaise, mais il est difficile de trouver 2 hectares et demi pour un projet culturel.
- contexte artistique : Il existe une difficulté à disposer sur Rennes de grands espaces de fabriques et de création pluridisciplinaires sur de longues périodes. On reconnaît volontiers que ces lieux de création destinés aux arts de la rue manquent sur Rennes, mais cette nécessité est peu prise en compte dans les projets urbains.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Squat : Les locaux de l'Elaboratoire sont loués à la Ville. En revanche le site attenant de la "Villa mon Broumpfv" situé à quelques mètres de l'Elaboratoire comporte deux immenses hangars contigus appartenant à une entreprise de transport routier qui tolère la présence du collectif sur les lieux bien que rien n'ai été signé. Ce site accueille les activités nécessitant plus d'espaces ainsi que des habitations.
- Situation sur une ZAC : Le collectif est installé sur la ZAC de Chardonnet-Baud. Or le projet de ZAC lauréat n'a pas tenu compte de l'Elaboratoire et les terrains seront acquis par les promoteurs immobiliers en 2007. Le collectif d'artiste devra donc quitter les lieux fin 2006. Une solution de relogement du collectif est en cours d'étude. La mairie a proposé de garder un bâtiment sur la nouvelle zone d'urbanisation mais cette proposition ne correspondait pas au projet qui nécessite des espaces de création et d'accueil de compagnies comprenant des habitations sur place, mais aussi des surfaces pour faire de la



construction de décors et de la mécanique. Ce que l'Elaboratoire veut développer ne pourra manifestement pas se faire en intra-urbain et les recherches de terrains portent sur l'agglomération rennaise. Pour le moment deux étapes sont envisagées: un relogement provisoire de 2006 à 2008, puis une solution pérenne en 2009 si l'agglomération rennaise prend la compétence culturelle. D'autres solutions existent comme la création d'un syndicat mixte entre Rennes et une commune d'accueil.

- Bail précaire : Les locaux officiels de l'Elaboratoire sont loués à la ville de Rennes depuis 1997.

### ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : Ville de Rennes
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : Rennes Métropole n'a pas de compétences en matière culturelle à proprement parler, mais a choisi d'exercer la compétence "aménagement et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire".

### FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : L'Elaboratoire est un collectif autogéré. Chaque année un nouveau président est élu.
- Principes de gestion du lieu : adhésion annuelle, cotisation pour louer les espaces de travail (3 euros la demi-journée), implication personnelle. Planning des salles où les gens s'inscrivent pour réserver chaque semaine.

### SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Le collectif s'est occupé du défrichage des espaces communs et de l'aménagement du bâtiment (bureau, plateau avec gradins, studio de répétition, salle de danse, laboratoire photo, cafétéria); le collectif assure l'entretien de ce bâtiment (électricité, aménagement des locaux...).
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : L'Elabo n'est pas un lieu de diffusion, le bâtiment n'est pas aux normes de sécurité permettant de recevoir du public; des manifestations festives sont néanmoins organisées ponctuellement à l'extérieur, sous chapiteau ou à la Villa.

### POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Contrat de ville : le quartier de la zone Baud Chardonnet se situe hors géographie prioritaire au titre de la politique de la ville.
- Opérations de renouvellement urbain : il n'y a pas d'ORU de prévue sur la zone.

**ANNEXES** : Carte des membres de la Communauté d'Agglomération Rennes Métropole

## LE BATHYSCAPHE

**Nom : LE BATHYSCAPHE**

**Statut juridique :** Association

**Commune et/ou groupement de communes :**  
**la Communauté de communes Lanvallon-Plouha regroupe 15 communes**

**Membres :** Gommenec'h, Goudelin, Lannebert, Lanvallon, Le Faouët, Le Merzer, Pléguien, Plouha, Pludual, Pommerit-Le-Vicomte, Saint-Gilles-Les-Bois, Tréguidel, Tréméven, Tressignaux et Trévéc

**Région :** BRETAGNE

**Département :** Côtes d'Armor

**Adresse :** 9 place de l'église - 22200 Pommerit le Vicomte



## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : Le Bathyscaphe a été créé en 2000 à l'initiative d'Eric Mariette, auteur et metteur en scène de la Cie du Scaphandrier. Originaire de la région parisienne où il a fondé avec Véronique Widock un autre lieu culturel alternatif - "le Hublot - chantier de construction théâtrale" à Colombes (92) - Eric Mariette souhaitait trouver un lieu où la création et l'écriture pourraient se développer plus sereinement dans un environnement permettant un véritable travail de proximité avec la population locale. La configuration du lieu (espaces extérieurs et intérieurs, volumes importants, espaces modulables...) permet d'accueillir tout type d'événement et offre une grande liberté aux artistes désireux d'expérimenter de nouvelles formes artistiques et de nouveaux rapports aux publics.
- Artistes présents sur le lieu : Compagnie du Scaphandrier
- Disciplines présentes : Théâtre contemporain, musiques actuelles, cinéma - audiovisuel - multimédia, arts plastiques, arts de la rue, marionnettes, danse contemporaine, conte, poésie, écriture.
- Action culturelle :  
*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* Projet de développer des actions entre le Bathyscaphe à Pommerit et le Hublot à Colombes. Relations avec le théâtre de Guingamp.

*Partenariats avec les associations du quartier:* L'ambition du projet est non seulement de favoriser des échanges et croisements féconds entre artistes de différentes disciplines mais aussi d'impliquer les habitants dans le processus de création et dans la vie du lieu. Pour cela le Bathyscaphe a développé un festival itinérant pendant 3 mois sur 15 petites communes alentours, avec 23 représentations dans des chapelles, des chemins de randonnés; il s'agissait d'aller au devant du public dans des endroits inattendus. Le Bathyscaphe organise aussi un festival en juillet avec une politique tarifaire très accessible. Le lieu développe également un travail avec les écoles; des classes se déplacent pour voir des spectacles jeunes publics.

*Accueil d'artistes en résidence* : résidences de création de la Cie du Scaphandrier et d'autres artistes; mise à disposition de salles de travail au Conservatoire de Musique du Leff et groupes locaux.

*Critères de mise à disposition d'espaces de création* : choix artistiques de la Cie du Scaphandrier. Jusqu'à présent l'accueil de compagnies s'est fait gratuitement en échange de spectacles ouverts aux écoles, mais à terme une location est envisagée pour amortir les coûts d'utilisation des espaces.

*Stages, ateliers* : Mise en place d'ateliers pour enfants et adolescents dès la première année; plus de 50 personnes sont inscrites dans les ateliers dans un rayon de 20-25 kms autour de Pommerit.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : Avec près de 3 millions d'habitants, la région Bretagne est la 7<sup>ème</sup> région française. Le département se situe au 42<sup>ème</sup> rang national pour sa population et au 47<sup>ème</sup> rang pour sa densité (79 hab/km<sup>2</sup>). Il s'étend sur 25 % de la région Bretagne. La Communauté de Commune Lanvollon Plouha comprend 14 170 habitants (chiffre de recensement de 1999), soit 697 habitants de plus qu'en 1990 (+5,2%). La commune de Pommerit Le Vicomte compte 1771 habitants.
- contexte géographique : Située entre Guingamp, St Brieux et Pontrieux, Pommerit Le Vicomte est une commune rurale de 1700 habitants distante d'une dizaine de kilomètres de Guingamp. Le Bathyscaphe est installé dans une ancienne entreprise agricole, en plein centre du bourg, au pied de l'église Notre-Dame dont le clocher est inscrit aux monuments historiques.
- Rapport avec la ville-centre : bourg distant d'une dizaine de kilomètres de Guingamp.
- Situation du logement : Le territoire de la Communauté de Commune Lanvollon Plouha compte 8 999 logements (6 161 résidences principales, 1 725 résidences secondaires et 447 logements vacants)
- contexte artistique : Malgré sa taille le village bénéficie d'un grand dynamisme associatif avec 27 associations dont 2 écoles de musiques, une école de danses, ...mais il n'y a pas d'espaces de création, que ce soit pour des répétitions ou des résidences.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

Eric Mariette, auteur et metteur en scène de la Cie du Scaphandrier, est propriétaire du lieu.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : Conseil Général des Côtes d'Armor, Communauté de Communes Lanvollon-Plouha, Commune de Pommerit le Vicomte, Office de Diffusion Départemental Culturel. Aide de la DRAC prévue en 2005.
- Compétence de l'EPCI en matière culturelle : La Communauté de Communes Lanvollon-Plouha a la compétence "sport, culture et tourisme".
- Convention : Convention avec le Conseil Général et commande d'écriture.

## FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : le budget annuel de l'association se situe entre 45000 et 50000 euros de fonctionnement, ce qui permet de verser des cachets, et de payer un administrateur en ¼ temps. Eric Mariette n'a pas perçu de salaire pour le Bathyscaphe, il travaille au Hublot pour équilibrer. Le lieu ne peut pas se reposer uniquement sur le bénévolat et il faudrait 3-4 postes pour qu'il fonctionne.

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : les travaux de réhabilitation du lieu ont été réalisés sur fonds propres.

## ATELIER 231

**Nom : ATELIER 231**

**Commune et/ou groupement de communes :** L'Agglomération de Rouen est composée de 34 communes dont Sotteville- Lès -Rouen

**Membres :** 37 communes

**Région :** HAUTE-NORMANDIE

**Département :** Seine Maritime

**Adresse :** 1 rue Denis Papin – 76300 Sotteville- Lès -Rouen

## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : Inauguré en 1998, l'Atelier 231 est une ancienne friche SNCF réhabilitée par la Ville de Sotteville-lès-Rouen. En 2002 l'Atelier 231 est devenu Pôle régional des arts de la rue. Cet ancien bâtiment de la SNCF servait d'atelier de montage et de réparation des locomotives à vapeur. La ville a souhaité sauvegarder la partie la plus représentative de ce patrimoine. Le projet de réhabilitation a consisté à conserver le caractère industriel de ce grand bâtiment, de belle qualité architecturale, par des aménagements fonctionnels simples, l'utilisation de matériaux bruts et de mobiliers peu sophistiqués. Tout en retrouvant l'élancement de la grande "nef métallique" centrale de 75 mètres de long telle une grande rue ouverte, lieu d'expression privilégié des artistes en résidence.
- Artistes présents sur le lieu: il n'y a pas d'artistes résidents permanents.
- Disciplines présentes : danse, arts de la rue, cirque.
- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):*

Depuis sa création, l'Atelier 231 s'est attaché à développer le travail en réseau avec différents partenaires comme la Scène Nationale de Petit-Quevilly, le Festival Octobre en Normandie, le cirque théâtre d'Elbeuf. L'Atelier 231 a aussi pour mission, la direction artistique du festival Viva Cité et des Mardis de Viva Cité, productions de la Ville de Sotteville-lès-Rouen.

L'Atelier 231 participe également au développement des arts de la rue en Europe à travers deux projets : Le projet PECA, Polycentre Européen de Création Artistique (Interreg III A) réunit la Communauté d'agglomération d'Amiens métropole, l'Atelier 231 à Sotteville-lès-Rouen, la Scène nationale Culture commune à Loos-en-Gohelle et le Virtual Creation Center en Angleterre. Le projet In Situ (Culture 2000) regroupe Lieux publics, centre national des arts de la rue de Marseille (France), Antwerpen Open, festival d'été d'Anvers (Belgique), le Festival international La Strada de Graz (Autriche), l'Atelier 231 de Sotteville-lès-Rouen (France), le Fusic, Fondation Société et Culture de Barcelone (Espagne) et UZ Events, organisateur international d'événements artistiques de Glasgow (Royaume-Uni).

*Partenariats avec les associations du quartier:*

L'atelier 231 a pour mission la formation, et le développement culturel avec des actions en direction des publics (en difficulté, scolaires...). De nombreuses rencontres entre les scolaires et les artistes ont ainsi lieu tout au long de l'année. Chaque année, une compagnie associée sur

la saison travaille en collaboration avec les habitants de l'agglomération et leur propose une expérience de création.

*Accueil d'artistes en résidence* : L'Atelier 231 accueille des compagnies pour des durées allant de 2 à 6 semaines environ (construction de décors, fabrication de costumes, répétitions..). La plupart des compagnies bénéficient d'une coproduction. Les compagnies accueillies en résidence proposent au public des représentations gratuites et ouvertes à tous. Il peut s'agir d'étapes de travail (les "visites de chantier") ou d'avant-premières (les "sorties d'atelier").

*Stages, ateliers* : Différents stages et ateliers sont organisés et accueillis par l'Atelier 231 et s'adressent à des professionnels issus de compagnies, de collectivités territoriales ou de structures organisatrices d'événements dans l'espace public. L'Atelier 231 accueille par ailleurs un module sur le thème de la verticalité de la Formation avancée itinérante des arts de la Rue (FAIAR), qui s'adresse à de jeunes artistes. L'Atelier 231 propose également un accompagnement des professionnels de l'animation formés par les CEMEA sur une meilleure connaissance du secteur des arts de la rue.

- Lieu de ressources : Il s'agit également d'un lieu ressource.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : La Haute-Normandie compte aujourd'hui 1 780 192 habitants, dont 1 239 138 en Seine-Maritime. L'accroissement de la population haut-normande est moins important qu'entre les deux précédents recensements (1982 et 1990). La croissance passe ainsi sur toute la période de 0,6% par an à 0,3 %. Les trois principales agglomérations Rouen, Evreux et le Havre regroupent près de 40 % de la population. L'agglomération rouennaise compte quant à elle 391 375 habitants en 1999 soit 1, 23% de plus qu'en 1990.
- Contexte géographique : La ville de Sotteville-lès-Rouen est située dans la banlieue de l'Aire Urbaine de Rouen, dans l'immédiate proximité de la ville centre.
- Rapport avec la ville-centre : Banlieue proche de Rouen
- Contexte artistique : Avant l'ouverture des ateliers 231 il n'y avait pas de lieux de fabrique sur l'agglomération rouennaise.

## MODE D'OCCUPATION DU LIEU

- Initiative publique : L'Atelier 231 est une ancienne friche SNCF réhabilitée par la Ville de Sotteville-lès-Rouen avec l'aide de l'Europe, de l'Etat, de la Région Haute-Normandie et du Département de Seine-Maritime. Une convention d'occupation des lieux a donc été signée avec la Ville.

## ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : la Ville de Sotteville-lès-Rouen, Europe, Etat, Région Haute-Normandie, Département de Seine-Maritime.
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : Depuis le 1er janvier 2000, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise détient une compétence "Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire et participation à des activités culturelles et sportives d'intérêt communautaire".

## FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : Non renseigné
- Principes de gestion du lieu : Non renseigné

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : lieu réhabilité par la ville en tenant compte des normes en vigueur;
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public: Etablissement recevant du public.

## POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Contrat de ville : L'Atelier 231 programme et organise «Les Arts des Hauts», fête autour des arts de la rue dans le quartier du Châtelet à Rouen à l'initiative du Grand Projet de Ville. Deux quartiers sont classés en ZUS à Sotteville, le quartier Ferdinand Buisson et le quartier Gadeau de Kerville.
- Opérations de renouvellement urbain : Non renseigné

### ANNEXES :

Présentation du Grand Projet de Ville de Rouen / Sotteville-Lès-Rouen - décembre 2000  
Rouen : contrat de ville en agglomération, convention cadre - septembre 2000

## LE FRIGO

**Nom : LE FRIGO**

**Statut juridique :** lieu géré par la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) - GROUPEALPHA

**Commune et/ou groupement de communes : Vichy, Vichy Val d'Allier**

**Membres :** Abrest, Bellerive-sur-Allier, Billy, Bost, Brugheas, Busset, Charmeil, Cognat-Lyonne, Creuzier-le-Neuf, Creuzier-le-Vieux, Cusset, Espinasse-Vozelle, Hauterive, Le Vernet, Magnet, Mariol, Saint Germain-des-Fossés, Saint Rémy-en-Rollat, Saint Yorre, Serbannes, Seuillet, Vendat et Vichy.

**Ville : Vichy**

**Région : AUVERGNE**

**Département :Allier**

**Adresse :** 18 boulevard des Graves 03200 VICHY

## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : LE FRIGO est installé dans l'ancienne annexe des entrepôts frigorifiques de Vichy. Créé en octobre 2000, sous forme associative, le GROUPEALPHA est né de la volonté de créer des spectacle vivant pluridisciplinaires. LE FRIGO fait partie des projets développés par l'association.
- Disciplines présentes : Théâtre, danse, musique, arts plastiques.
- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non):* non

*Partenariats avec les associations du quartier:* non

*Accueil d'artistes en résidence* : l'objectif est d'accueillir un groupe d'artistes dramatiques, chorégraphiques, plasticiens une fois par mois pour une durée de quinze jours, et un groupe de musiciens une fois par mois.

*Critères de mise à disposition d'espaces de création* : ils sont définis en fonction du projet

*Stages, ateliers* : des ateliers de création de théâtre, de musique et de danse sont organisés et des stages pendant les week-end et les vacances scolaires, ainsi que des ateliers d'initiation aux arts organisés en partenariat avec le service jeunesse de la ville de Vichy.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : L'Auvergne comprend quatre départements : l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. Avec une superficie de 26 000 km<sup>2</sup>, cette région représente 4,8% de la superficie française. L'Allier comprend 344 721 habitants. Deuxième agglomération de la Région Auvergne en terme démographique, la Communauté d'Agglomération de Vichy, qui rassemble près de 80 000 habitants, a été créée en 2001 et comprend vingt-trois communes. En matière culturelle elle intervient sur les "grands équipements culturels et sportifs".



- Contexte géographique : Vichy est la sous-Préfecture de l'Allier et la ville-centre d'une agglomération de 78 000 habitants, la deuxième d'Auvergne.
- Rapport avec la ville-centre : proche du centre-ville
- Contexte artistique : Le paysage culturel de la Région Auvergne est marqué par un déficit d'équipements structurants notamment en matière d'arts plastiques et de lieux scéniques. C'est ainsi que l'aménagement des lieux scéniques s'est vu inscrit au CPER 2000-2006. Le Département de l'Allier est un peu mieux doté notamment à Montluçon (CDN, salle de musiques actuelles, théâtre) et à Moulins, en revanche des villes comme Vichy présentent des lacunes en matière de lieux de création.

### MODE D'OCCUPATION DU LIEU

C'est un bail commercial

### ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS

- Partenaires financiers : en cours
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : En matière culturelle l'agglomération intervient sur les "grands équipements culturels et sportifs". Le Frigo ne figure pas parmi les actions prévues par l'agglomération dans sa stratégie de développement culturel<sup>8</sup>.
- Convention : une convention est en cours de préparation

### FONCTIONNEMENT DU LIEU

- Organisation : Le lieu est géré par une SCIC, le SCIC GROUPEALPHA, qui conçoit et réalise des projets artistiques et culturels; elle est implantée au sein du lieu d'activités artistiques et culturelles, LE FRIGO. Défini en modèle indépendant, le lieu développe sa propre économie.
- Principes de gestion du lieu : Mutualisation des moyens. Pour viabiliser les temps de résidence le GROUPEALPHA demande une participation financière aux groupes accueillis ou leur propose des présentations publiques de leur travail, à raison de 2 représentations en échange de la résidence ou de 3 présentations rémunérées au pourcentage des recettes effectuées.

### SECURITE

- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : le lieu est un ERP (Etablissement recevant du public) type R.

<sup>8</sup> Contrat d'agglomération de Vichy Val d'Allier.

## POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Opérations de renouvellement urbain : Un vaste programme de rénovation urbaine (PRU) a été lancé par l'Etat afin d'améliorer les zones urbaines sensibles. Son périmètre est délimité au nord par le quartier des Ailes et Port-Charmeil, à l'ouest par l'Allier, à l'est par la voie ferrée et le stade Aragon, et au sud par la Rotonde. « *Notre but serait également de reconvertir des friches urbaines, comme l'ancien abattoir, en logements. Le tout à échéance d'une dizaine d'années* », précise-t-on en mairie.

## LA CASA MUSICALE

**Nom : LA CASA MUSICALE**

**Statut juridique : Association**

**Commune et/ou groupement de communes :** la Ville de Perpignan est membre de la Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée

**Membres :** 17 communes composent la Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée

Région : LANGUEDOC ROUSSILLON

**Département : Pyrénées Orientales**

**Adresse :** L'Arsenal 1, rue Jean Vielledent - 66000 Perpignan



## PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- Genèse du projet : En avril 1996, dans le cadre du programme des projets culturels de quartier, l'action de Guy Bertrand, professeur au conservatoire, qui travaille avec un groupe gitan, est identifiée comme un potentiel de développement. Michel Vallet, alors directeur du festival Ramdam à Blois, rejoint Perpignan pour mettre en œuvre la convention de développement culturel de trois ans que la Ville et la Drac ont décidé de signer. La Casa musicale est située sur un ancien cloître actuellement en travaux. L'ensemble des installations de l'établissement (studios d'enregistrement, ateliers d'expression...) fut achevé en 2003, une nouvelle tranche de travaux devra être achevée fin 2006. A terme, l'Arsenal dont fait partie la Casa, sera un espace dédié aux cultures populaires qui regroupera le conservatoire de musique, une résidence de danse avec la compagnie conventionnée *Danse et Compagnie* et l'Institut Jean-Vigo, consacré au cinéma.

- Artistes présents sur le lieu : plus de 800 adhérents à l'association

- Disciplines présentes : danse, musique

- Action culturelle :

*Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non)*: La Casa Musicale travaille en partenariat avec des structures artistiques au niveau local (Conservatoire) et au niveau national (Friche la belle de Mai à Marseille, Tremolino à Nantes, ...) et fait partie des réseaux Le Collectif qui réfléchit sur l'accompagnement des pratiques amateurs et Fanfare sur les relations entre culture et politique de la ville. En revanche la Casa n'entretient pas de partenariat avec des scènes nationales.



*Partenariats avec les associations du quartier*: Le cœur de l'activité de la Casa est le développement des pratiques artistiques amateurs et l'organisation d'un événement annuel, grande fête populaire mobilisant très largement les populations de la ville. La Casa organise

aussi des rencontres-débats. La Casa est une Association Reconnue de Jeunesse et d'éducation Populaire.

*Accueil d'artistes en résidence et critères de mise à disposition d'espaces de création* : Avant tout lieu de travail, de création, de répétition, de mise en situation, la salle d'expression de la Casa Musicale est conçue pour s'adapter aux scénographies les plus diverses: spectacles, concerts, expositions, performances. La Casa propose des résidences de création et propose des résidences pédagogiques.

*Stages, ateliers* : la Casa propose des cours de voix, de rap, de danse, de guitare, et de percussion ainsi que des ateliers notamment un atelier de création arts plastiques où se côtoient musiciens, acteurs, danseurs, sculpteurs, soudeurs... autour de projets collectifs. La Casa Musicale met aussi en place, en partenariat avec la direction du développement social et de la jeunesse de la ville de Perpignan, des ateliers encadrés par ses formateurs dans différents quartiers de la ville.

## CONTEXTE TERRITORIAL

- Contexte démographique : Au dernier recensement (1999), la population du Languedoc Roussillon est de 2 295 648 habitants. Le taux de variation de croissance annuelle a fléchi légèrement par rapport à la période précédente (1982-1990) mais, c'est encore la région française qui gagne le plus d'habitants. Le département des Pyrénées Orientales occupe la deuxième place pour la répartition des fruits de la croissance démographique après l'Hérault. La Communauté d'Agglomération comprend 175 000 habitants soit 44% de la population des Pyrénées-Orientales pour 6 % de la surface du département. Depuis le début des années 80, la Ville de Perpignan perd des habitants au profit des communes périphériques. Au recensement de 1999 on a observé une tendance à la stabilisation de la population. Le cœur historique de la ville abrite une population largement tributaire de systèmes d'allocation. Dès cette année, un important programme de réhabilitation urbaine y est prévu pour que ces quartiers retrouvent une vitalité économique, car ils sont confrontés à un fort recul démographique - moins 0,4 % par an pour le seul quartier Saint-Jacques, selon l'Insee - et à une forte augmentation du nombre des logements vacants.

- Contexte géographique : Située au cœur même de l'arc méditerranéen, la région Languedoc- Roussillon vit une double dynamique d'intégration européenne et de coopération avec le bassin méditerranéen. Perpignan est la préfecture des Pyrénées Orientales et est considérée comme une ville-pont entre Barcelone et les villes du Languedoc Roussillon. Elle rassemble ainsi depuis des siècles des populations aux cultures différentes : catalans roussillonnais ou d'origine espagnole, gitans sédentarisés, retraits originaires de toute l'Europe, pieds noirs depuis 1962, population immigrée portugaise, maghrébine ou d'ailleurs. La Casa Musicale est installée aujourd'hui dans



des locaux provisoires au cœur d'un site militaire abandonné par l'armée, l'Arsenal. Le site, qui abritait également un ancien couvent, est classé et a très vite été identifié comme un site possible d'investissement à long terme. Le lieu est implanté en périphérie du quartier Saint-Jacques, habité par d'importantes communautés tzigane et maghrébine et

réputé pendant de nombreuses années pour être « le secteur le plus dur » de la ville. Ce quartier est en mutation profonde et notamment en cours de requalification urbaine.

- Rapport avec la ville-centre : La Casa musicale est située dans le centre historique de la ville de Perpignan.
- Situation du logement : Le taux de vacance des logements à Perpignan atteint 13,1 % : un chiffre qui classe la cité catalane au deuxième rang derrière Lille parmi les villes françaises de taille comparable. La vétusté de l'habitat dans les secteurs historiques, où les travaux sont coûteux à réaliser, et la non-réhabilitation de logements dans certains quartiers expliquent ce taux préoccupant de vacance. La rénovation du centre-ville et la réhabilitation des quartiers sont toutefois au cœur du projet urbain de la municipalité.
- Contexte artistique : 1 CDN, 3 scènes nationales et 5 conventionnées, 300 compagnies dramatiques dont 10 compagnies conventionnées 20 bénéficiant de l'aide à la production, 1 vingtaine de lieux de diffusion dont la moitié reçoit l'aide au lieu de diffusion sont présents en Languedoc Rousillon. Un Centre régional d'art contemporain est implanté à Sète, une FRAC à Montpellier, une Ecole Supérieure des Beaux Arts à Perpignan, ainsi qu'un Musée d'arts moderne. Un CCN existe à Montpellier, et une scène de musique actuelle, Le Médiateur à Perpignan. En revanche il existe très peu de lieux pluridisciplinaires consacrés à l'accompagnement à la pratique amateur sur le territoire.

#### **MODE D'OCCUPATION DU LIEU**

Il s'agit d'une convention d'occupation avec la ville.

#### **ACCOMPAGNEMENT DES POUVOIRS PUBLICS**

- Partenaires financiers : la Ville de Perpignan, le Conseil Général, la DRAC Languedoc-Rousillon, la Caisse des Dépôts et Consignations le FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations), la DDJS (direction départementale de la Jeunesse et des Sports), la DIV (délégation interministérielle à la ville), l'ANRU.
- Compétence de l'agglomération en matière culturelle : En matière culturelle l'Agglomération a inscrit la gestion du conservatoire National de Région de musique, de danse et d'art dramatique "Perpignan Méditerranée".
- Contrat d'agglomération : La Convention Cadre du contrat de ville de l'agglomération perpignanaise a été signée en juin 2000.
- Convention : la Convention territoriale d'ORU (mars 2002)

#### **FONCTIONNEMENT DU LIEU**

- Organisation : il s'agit d'une association loi 1901
- Principes de gestion du lieu : les adhérents s'inscrivent aux activités.

## SECURITE

- Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet : Sur les 3500 m2 de bâtiments quelques mesures conservatoires ont été prises, mais l'essentiel des travaux sera terminé fin 2006, et la superficie du lieu va doubler.
- Conformité aux normes de sécurité en vigueur et accueil du public : il s'agit d'un établissement recevant du public.

## POLITIQUE DE LA VILLE / ANRU

- Contrat de ville : Le quartier St Jacques où est implanté la Casa Musicale est un quartier prioritaire ZUS du Contrat de Ville. Les travaux ont été partiellement financés sur les fonds de l'ANRU (Agence Nationale de renouvellement Urbain)
- Opérations de renouvellement urbain : Le lancement d'une Opah (opération programmée d'amélioration de l'habitat), couplée à une opération de renouvellement urbain, dans le cadre d'une convention ville-Etat, signée en 2002, devrait permettre de mobiliser 45 millions d'euros sur cinq ans.

### **ANNEXES :**

Carte des 17 communes de l'agglomération

## II. LES PROBLEMATIQUES ETUDIEES

### A/ METHODOLOGIE

#### 1. La formulation d'hypothèses

La question centrale de cette étude, qui sous tend toutes les autres, consiste à s'interroger sur ce qui différencie fondamentalement les espaces de projets culturels et artistiques repérés des autres lieux culturels et artistiques existants. Sur la base du rapport remis par F.Lextra, il était possible d'émettre quelques hypothèses qu'il s'agissait ensuite de tester pour les 19 lieux étudiés. On s'est ainsi intéressés à quatre caractéristiques qui semblaient propres à ces lieux, à savoir des pratiques artistiques originales, une implantation territoriale particulière, un mode de fonctionnement singulier, et des formes d'accompagnement par les pouvoirs publics parfois inédites.

#### 2. Méthode de collecte des données : les critères d'observation et les indicateurs

La démarche hypothético-déductive adoptée a alors consisté à observer les lieux de l'échantillon à partir des hypothèses. Cette observation s'est faite sur la base de critères visant à observer et analyser les caractéristiques de ces lieux, ce à partir de quoi on peut déduire ou non la singularité. A titre d'exemple, les disciplines artistiques et l'action culturelle peuvent être des critères d'observation des caractéristiques artistiques de ces espaces de projets, tout comme la population et la situation du logement sont des critères permettant d'observer les caractéristiques du territoire sur lequel ils sont implantés. Afin d'affiner l'observation et de permettre les comparaisons entre les 19 lieux de l'échantillon, on a eu recours, autant que possible à des indicateurs permettant de mesurer les caractéristiques observées ; ce furent notamment les données issues des recensements de l'INSEE.

La méthode employée et les critères et indicateurs construits sont résumés dans le tableau ci-joint.

## Méthode du diagnostic

| Questionnements   | Critères d'observation      | Indicateurs  |
|---|-----------------------------|--|
|   |                             |  |
| <b>Spécificités de ces espaces de projets par rapport aux autres lieux culturels et artistiques</b> | pratiques artistiques       | artistes présents  |
|   |                             | disciplines artistiques pratiquées   |
|   |                             | Partenariats avec d'autres structures artistiques (structures conventionnées ou non) |
|   |                             | ressources du lieu   |
|   | action culturelle           | actions menées avec les associations locales   |
|   |                             | accueil d'artistes en résidence  |
|   |                             | stages et ateliers à destination des publics et des pratiquants                      |
|   |                             |  |
| <b>Influence de l'environnement</b>   | population                  | taille de l'aire urbaine   |
|   | situation géographique      | éloignement par rapport à la ville centre  |
|   |                             | proximité de quartiers prioritaires du contrat de ville                              |
|   | logement                    | prix du foncier  |
|   | contexte artistique         | nombre et nature des structures culturelles à proximité                              |
|   |                             |  |
| <b>Caractère précaire de l'implantation</b>   | mode d'occupation des lieux | nature et durée du squat ou du bail d'occupation temporaire                          |
|   |                             | propriétaire des locaux  |
|   |                             | situation sur une zone d'aménagement   |
|   |                             |  |
| <b>Accompagnement des pouvoirs publics</b>  | partenaires publics         | nombre   |
|   |                             | identité des partenaires   |
|   | compétences                 | compétences de l'agglomération   |
|   |                             |  |



|  |   |  |
|--|---|--|
| <b>Fonctionnement des lieux</b>  | organisation  | statut juridique et fonctionnement de la direction   |
|  | principes de gestion du lieu                        | références à des principes   |
|  |   | système d'adhésion   |
|  |   | critères de mise à disposition des espaces   |
|  |   |  |
| <b>Sécurité de ces espaces de projets</b>  | normes de sécurité                                  | Réhabilitation ou défrichage des lieux par les porteurs de projet  |
|  |   | Conformité aux normes de sécurité en vigueur   |
|  |   | possibilité d'accueillir du public   |
|  |   |  |
| <b>Soutien des politiques urbaines à ces espaces de projets artistiques en milieu urbain</b> | subvention de la politique de la Ville et de l'ANRU | appartenance du lieu à la géographie prioritaire de la politique de la Ville et obtention de subventions |
|  |   | Bénéficiaire d'une opération de renouvellement urbain en cours   |

### 3. Méthode de traitement des données quantitatives

Dans un premier temps et malgré les limites de l'échantillon, il s'agissait de repérer les caractéristiques récurrentes, ce qui a permis d'établir des moyennes au sein de l'échantillon et de souligner des tendances communes.

Pour se faire, l'élaboration de tableaux de synthèse des informations collectées fut un préalable nécessaire à l'analyse des 19 lieux. Cinq tableaux à double entrée, un par problématique étudiée, présentaient les indicateurs d'un côté et les informations récoltées pour chaque lieu de l'autre. Ils ont permis de faire la synthèse des informations disponibles et d'établir des comparaisons entre les espaces de projets étudiés.

### 4. Méthode de l'analyse qualitative

A partir de l'analyse des données quantitatives, il s'agissait de commenter les caractéristiques relevées, de montrer les problèmes posés et les solutions envisagées, bref d'avancer quelques pistes de réflexion qui ont pu ou pourront être explorées par le groupe de travail.

## 5. Les questionnements

Les 19 lieux sur lesquels porte notre étude soulèvent de nombreuses questions ; cinq sont apparues comme essentielles pour essayer de comprendre les problèmes rencontrés et les solutions envisagées ou envisageables :

- les pratiques artistiques de ces 19 lieux
- le contexte territorial où ils sont implantés
- le fonctionnement du lieu : le mode d'occupation et l'organisation interne
- l'accompagnement offert par les pouvoirs publics
- la maîtrise d'usage et d'ouvrage pour les porteurs de projets

Une autre question importante a été laissée de côté, à savoir l'économie de ces lieux ; cette question soulève à la fois le problème de la création d'emploi pérennes<sup>9</sup> mais aussi le fonctionnement économique singulier de ces lieux qui se situe parfois entre l'économie marchande et le tiers secteur qu'ils valorisent. Ces pratiques méritent d'être étudiées dans la mesure où elles questionnent les modalités d'accompagnement des pouvoirs publics. Cependant une étude de l'économie de ces lieux suppose un travail minutieux d'analyse à la fois comptable et qualitative qui nécessiterait une étude à part entière.

Afin de pouvoir traiter de manière qualitative ces questions il est apparu pertinent de centrer l'étude sur ces cinq questions.

## **B/ LES FICHES PROBLEMATISEES**

---

<sup>9</sup> Une étude sur les emplois aidés dans ces lieux a été menée par l'association Opale - Organisation pour Projets ALternatifs d'Entreprises et publié dans la revue trimestrielle Culture et Proximité

# **FICHES**

# **PROBLEMATISEES**

- **CONTEXTE TERRITORIAL : p. 76**
- **PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES : p. 81**
- **FONCTIONNEMENT DU LIEU : p. 88**
- **ACCOMPAGNEMENT PAR LES POUVOIRS PUBLICS : p. 93**
- **MAITRISE D'USAGE / OUVRAGE : p. 98**

## CONTEXTE TERRITORIAL

### Questionnements et critères d'observation :

Un certain nombre d'indicateurs ont servi de support à l'analyse du contexte territorial. Il s'agit du poids démographique des villes dans lesquelles les espaces de projets étudiés se situent, de leur situation géographique par rapport à la ville centre, de la situation du logement sur ces territoires, ainsi que de la dotation en équipements culturels. Ces indicateurs sont majoritairement quantitatifs, certains comportent tout de même une dimension qualitative comme le contexte artistique. En effet, un territoire peut comporter de nombreux équipements culturels, mais lorsque le maillage territorial est déséquilibré ou que les équipements ne sont pas adaptés aux besoins de certains acteurs culturels comme ceux que nous avons étudiés, des carences peuvent persister.

---

---

### Poids démographique des territoires d'implantation (voir tableau récapitulatif en annexe)

Selon les données des derniers recensements de population de l'Insee (1982, 1990, 1999) analysées par la DATAR<sup>10</sup>, c'est l'arc des métropoles éloignées de Paris qui absorbe l'essentiel de la croissance démographique (Rennes, Nantes, Toulouse, Montpellier, Strasbourg). Le taux de croissance de l'aire urbaine de Paris est relativement faible au regard des aires urbaines<sup>11</sup> les plus dynamiques. « A ce rythme, sur 20 ans, une France équilibrée et polycentrique peut se construire ». Dans l'échantillon des lieux étudiés deux sont implantés dans l'aire urbaine de Paris, la plupart des autres étant situés dans des aires urbaines dynamiques des autres métropoles françaises.

Hormis le Bathyscaphe situé en milieu rural et Le Frigo à Vichy, tous les espaces de projets étudiés sont intégrés au sein d'aires urbaines importantes allant de 200 000 à plusieurs millions d'habitants. On note une forte proportion d'aires urbaines de plus de 500 000 habitants, en l'occurrence plus des trois quart. Cette forte proportion d'aires urbaines de grandes tailles est certes due à la nature de l'échantillon, qui reflète néanmoins lui-même une

---

<sup>10</sup> Aménager la France de 2020, la DATAR, p.24

<sup>11</sup> Aire urbaine : ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle urbain et de sa couronne périurbaine. (*définition INSEE*)

concentration de ces espaces sur des territoires démographiquement dynamiques. Ensuite tous les lieux étudiés en milieu urbain sont situés dans une commune du pôle urbain<sup>12</sup> et non dans la couronne périurbaine<sup>13</sup>. Cependant le pôle urbain comprend tout de même un centre et une banlieue proche. Or sur 18 lieux de l'échantillon, le cas du Bathyscaphe mis à part car il n'appartient pas à une aire urbaine, dix appartiennent à la ville centre<sup>14</sup> de leur aire urbaine, tandis que huit sont installés en banlieue<sup>15</sup>.

Une tendance générale, relevée par l'INSEE entre les recensements de 1990 et de 1999 est à l'augmentation de la population des villes centres et à un fort ralentissement de la croissance des banlieues<sup>16</sup>. Le solde migratoire<sup>17</sup> des banlieues est devenu négatif entre les deux derniers recensements, ce qui indique que les banlieues ont perdu leur pouvoir attractif ; elles conservent toutefois un dynamisme démographique en raison d'un excédent naturel<sup>18</sup> encore très fort. Les banlieues ont donc perdu en attractivité par rapport aux villes centres mais elles n'en conservent pas moins une croissance démographique soutenue. Toutefois, la DATAR<sup>19</sup> remarque qu'au delà d'un seuil d'un millions d'habitants, les villes-centres d'aires urbaines ou cœurs d'agglomération ont tendance à se dépeupler ; c'est le cas de Paris, de Lyon ou de Marseille. Les lieux étudiés se positionnent entre ces deux tendances, l'attrait pour certaines villes centres et le dynamisme démographique des banlieues.

Dans l'agglomération toulousaine par exemple, on remarque que les espaces de projets implantés en banlieue de la ville centre de Toulouse le sont dans des communes de moindre importance démographiquement mais qui ont tendance à gagner des habitants. On peut relever la tendance de Toulouse à perdre des habitants au profit des banlieues et des communes péri-urbaines qui accueillent l'essentiel des nouveaux habitants.

### **Situation géographique des espaces de projets entre le "centre" et la "périphérie"**

Sur les dix lieux implantés sur le territoire d'une ville centre, la position centrale est parfois à relativiser car très peu ont obtenu un lieu au centre-ville de cette ville centre. Cette

---

<sup>12</sup> Pôle urbain : unité urbaine offrant plus de 5000 emplois n'appartenant pas à une couronne périurbaine. (*définition INSEE*)

<sup>13</sup> Couronne périurbaine (banlieue) : ensemble des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans l'aire urbaine (*définition INSEE*)

<sup>14</sup> Ville centre : soit une seule commune représentant plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, soit toutes les communes qui ont une population supérieure à la moitié de la commune la plus importante

<sup>15</sup> Au sens de l'Insee, les communes urbaines qui ne sont pas des villes centre constituent la banlieue de l'unité urbaine.

<sup>16</sup> Source : Recensements de la population, Insee Première, N° 707, avril 2000.

<sup>17</sup> Différence entre la variation de population et le solde naturel.

<sup>18</sup> Différence entre le nombre de naissances et de décès.

<sup>19</sup> Ibid cité, p 31

centralité urbaine était même devenue une revendication forte pour le collectif Mix Art Myrys qui occupait de manière illégale les locaux de la préfecture au centre de Toulouse. Ce fut peut être également l'une des raisons majeures de l'expulsion des Diabes Bleus à Nice, leurs bâtiments ayant été récupérés pour des projets immobiliers dans le centre ville. Beaucoup d'espaces de projets implantés dans la ville centre de l'aire urbaine sont en fait situés en retrait par rapport au cœur de la ville, comme c'est le cas de l'Elaboratoire à Rennes ou de l'AG 45 à Paris, car il est très difficile pour un collectif artistique de disposer de grands espaces au cœur d'une ville centre.

La pression foncière explique pour une part la difficile implantation de ces espaces de projets dans les centres villes, particulièrement dans les grandes agglomérations<sup>20</sup> comme Paris, Toulouse ou encore à Rennes où le marché de l'immobilier est de plus en plus saturé et marqué par une forte hausse des prix; c'est d'ailleurs pour construire des logements que l'ancienne zone d'activité sur laquelle est implanté l'Elaboratoire va être aménagée. Cependant ce n'est le cas que pour sept lieux sur les dix-neuf étudiés. Il y a donc d'autres facteurs explicatifs de cette implantation à la périphérie des villes. Il y est sans doute plus facile de disposer de grands espaces, mais c'est peut être aussi en réponse à une demande croissante en matière culturelle à la périphérie des grandes villes. Les données de l'Insee nous révèlent en effet que malgré une perte d'attractivité des banlieues, elles conservent encore un taux de croissance supérieure à la moyenne nationale.

Enfin, c'est la forme même des grandes agglomérations qui évolue et passe d'une construction sur un modèle centre/périphérie, à une construction sur de nouvelles centralités suivant un développement polycentrique des agglomérations. Or si les agglomérations se construisent sur de nouvelles centralités il est indispensable que les équipements culturels suivent cette évolution et qu'il y ait des espaces de projets culturels et artistiques en "périphérie" (périphérique par rapport au modèle centre/périphérie); ces lieux répondent ainsi à une carence d'équipements culturels à la périphérie des agglomérations, notamment en ce qui concerne le travail de création et de fabrication de disciplines comme les arts de la rue ou les arts plastiques. En ce sens, plutôt que de nouveaux territoires de l'art on peut parler d'extension des territoires de l'art ... Cela pose la question de l'équipement culturel des banlieues, ainsi que de la qualité des liaisons avec la ville centre afin d'élargir et de mélanger les publics.

---

<sup>20</sup> Au sens de l'Insee, une agglomération est un ensemble d'habitations tel qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres.

## **L'aménagement de lieux laissés à l'abandon**

Les territoires sur lesquels sont implantés les lieux étudiés ont souvent un passé industriel ou militaire dont ils portent généralement la marque dans le nom même qui est donné au lieu, preuve que ce passé est assumé un peu comme un héritage du lieu. Il s'agit dans la plupart des cas d'anciennes usines (l'Usine à Tournefeuille, le Frigo à Vichy, les Abattoirs à Pau) ou d'entrepôts (la Grainerie à Balma) ou encore de lieux ayant appartenu à l'armée (la Casa Musicale à Perpignan, la Caserne d'Angely à Nice). Bien souvent ces espaces ont été laissés à l'abandon et récupérés par des porteurs de projets artistiques qui contribuent à les entretenir voir à les réhabiliter.

Ce sont pour certains des territoires connaissant des difficultés, qu'ils fassent partie des zones classées en contrat de ville ou non. Certains sont en cours de requalification urbaine ou de restructuration comme la zone où est installé l'Elaboratoire, situé sur une Zone d'Aménagement Concerté de la Ville de Rennes. La Casa Musicale est quant à elle implantée sur un site de l'Agence Nationale de Renouveau Urbain (ANRU)<sup>21</sup>, et la compagnie KomplexKapharnaüm est installée à proximité immédiate d'un grand projet de la Communauté Urbaine de Lyon.

## **Présences artistiques sur ces territoires**

Les problèmes soulevés concernent la nature des équipements culturels et artistiques, et leur implantation géographique.

Concernant la nature des équipements culturels, certains projets repérés constatent sur leur territoire le manque de lieux intermédiaires entre l'offre socioculturelle et des équipements culturels institutionnels. Ils notent aussi une carence de lieux de conception, de fabrication et de création artistique et culturelle pluridisciplinaires, c'est-à-dire accessibles autant aux arts de la rue qu'aux arts plastiques, à la danse ou à la musique. Ces espaces de projets répondent aussi à une demande forte de lieux de résidence, et s'ouvrent davantage à la

---

<sup>21</sup> L'ANRU est un établissement public industriel et commercial (EPIC), principal outil de la Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, adoptée le 1er août 2003. L'ANRU a été créée dans le but de simplifier et d'accélérer les démarches des collectivités locales et des organismes d'HLM désireux de mettre en œuvre des projets de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires, en regroupant dans un premier temps l'ensemble des financements du secteur.

jeune création et aux praticiens (amateurs) sans faire nécessairement de distinction entre les deux d'ailleurs.

Pour ce qui est de leur implantation géographique, certains lieux comme la Casa Musicale à Perpignan ou le Bathyscaphe à Pommerit-le-Vicomte, pallient un déficit en matière de lieux culturels de proximité, particulièrement dans certains quartiers et en milieu rural.

De fait ces lieux posent la question du maillage territorial en matière d'équipements culturels car ils répondent et/ou suscitent une demande due à la croissance démographique aux périphéries des villes centres. Ils garantissent la diversité artistique sur leurs territoires d'accueil. Or cette nécessité d'une présence artistique pluridisciplinaire et ouverte est peu prise en compte dans les projets urbains.

Pourtant on peut supposer que ces lieux ont un impact en terme d'attractivité sur leurs territoires. On aurait besoin d'une recherche plus précise pour le démontrer. Des études ont déjà mis en avant le fait que l'activité culturelle peut servir de levier au développement d'autres secteurs d'activité économique, mais on a moins étudié le fait que cet impact n'est pas seulement économique mais touche aussi à l'aménagement culturel du territoire (adéquation diffusion/demande), à la valorisation et revitalisation économique, sociale et culturelle d'un territoire, à la modification des représentations sur celui-ci, à la création de liens entre les quartiers, à la participation des habitants... Ces projets renforcent d'autant plus l'attractivité des centres-villes et des banlieues qu'ils contribuent à réhabiliter les locaux qu'ils occupent et donc à entretenir le patrimoine industriel notamment.

L'agglomération de Pau est un exemple de cette démarche de valorisation à travers son projet de reconversion d'une friche industrielle, située à l'entrée de la ville, en équipement culturel et artistique. Il répond à une demande artistique et vise également à renforcer l'attractivité de la ville de Pau.



### Questionnements et critères d'observation :

A l'aide de critères visant à observer les caractéristiques des pratiques artistiques et culturelles des espaces de projets étudiés il s'agissait de mieux apprécier et comprendre leurs spécificités. Dans cette perspective le nombre de disciplines pratiquées dans ces lieux ainsi que les échanges voire les mélanges entre ces disciplines ont été des indicateurs intéressants.

L'objectif étant aussi de mieux appréhender l'action culturelle de ces projets et leur ouverture en faveur des amateurs autant que des professionnels, cela permettait d'observer les propositions faites à ces praticiens et de questionner la pertinence de cette distinction amateurs/professionnels.

Par ailleurs, ces lieux étant éloignés des schémas culturels institutionnels publics et privés, un autre axe de questionnement portait sur le partenariat entre ces lieux non conventionnels et des structures conventionnées, sur l'existence, la nature et l'intensité de ces partenariats.

Sans entrer directement dans la polémique démocratisation/démocratie culturelle, l'observation a également porté sur la dimension d'action culturelle des projets étudiés entendant par là « l'ensemble des moyens mis en œuvre pour mettre en relation la création et l'ensemble des richesses patrimoniales avec l'ensemble des populations d'un territoire afin de permettre à l'individu et à des groupes d'individus de maîtriser la réalité culturelle qui les environne »<sup>22</sup>. Les activités observées dépassent généralement le clivage démocratie /démocratisation culturelle dans la mesure où elles visent autant à travailler sur la création et à en permettre la compréhension aux publics, qu'à développer la créativité de chacun. L'action culturelle étant entendue dans un sens large, les activités observées comprennent aussi bien les actions destinées à la population que celles s'adressant à des artistes. Les indicateurs permettant d'observer cette dimension de l'action culturelle ont été l'organisation d'ateliers et/ou de stages dans ces espaces de projets à destination des amateurs et/ou de professionnels, la question des résidences d'artistes et de la mise à disposition d'espaces de création a aussi servi d'indicateur, les modalités et les critères de ces accueils en résidences étant intéressant pour percevoir les différences éventuelles avec ceux pratiqués par les institutions. Les

---

<sup>22</sup> DRAC Ile-de-France, Politique de la Ville, 1999 cité dans *Médiation culturelle et politique de la Ville- un lexique*, Paris, CDC, mars 2003.

relations éventuelles entre les artistes et les habitants et les associations des quartiers dans lesquels ils se trouvent ont aussi fourni de précieuses indications.

Enfin il est apparu pertinent de s'interroger sur les spécificités de ces lieux en tant que lieux de ressources pour tenter de mesurer leurs apports en la matière.

---

---

## **Des espaces d'expression de la diversité culturelle et artistique**

### Une pluralité de disciplines dans chaque lieu

Chaque espace de projet étudié représente une pluralité de disciplines, dont les plus courantes sont les musiques populaires, les arts plastiques, la danse contemporaine et hip hop, le théâtre, les arts de la rue, les arts du cirque mais aussi le cinéma, l'audiovisuel, le multimédia, l'écriture, la marionnette.... Aucun lieu étudié ne s'est a priori spécialisé dans une pratique artistique, ils présentent tous au moins trois de ces activités. D'où aussi des problèmes pour nommer ces lieux qui brouillent les pistes. « *Le BOULON, ce n'est pas un centre culturel, un musée, un opéra, un cirque, une MJC, un foyer socio-culturel, un cinéma, un centre social, une salle des fêtes, une galerie d'art, une salle de spectacles ... Mais c'est peut-être un peu de tout cela à la fois !* »

Comme le note F.Lextrait dans son rapport, « l'«illisibilité» de ces expériences, souvent évoquée par les interlocuteurs institutionnels, est sans doute à l'origine de la difficulté que l'on a, aujourd'hui encore, à les situer dans un pays culturel identifié, dont les paysagistes sont pour une part les intervenants de l'économie industrielle, et pour une autre part les personnels des ministères ou des collectivités locales. »<sup>23</sup>. Cette illisibilité est aussi ce qui fait leur richesse, ils sont riches d'une diversité culturelle et de métissages artistiques.

De plus c'est un objectif affiché par les équipes artistiques de ne pas seulement faire cohabiter les disciplines sur un même lieu, mais de mélanger les arts, de favoriser la transversalité.

*« Le nombre de disciplines et d'esthétiques distinctes représentées dans les lieux, la pluridisciplinarité des écritures, de projets artistiques, et la proximité source de confrontations, de rencontres et de découvertes, sont autant d'occasions offertes dans ces*

---

<sup>23</sup> Rapport de F.Lextrait remis à M.Duffour « *Une nouvelle époque de l'action culturelle* », Paris, la Documentation française, mai 2001.

*espaces aux croisements de pratiques hétérogènes. Il s'agit aussi de transversalités culturelles qui remettent les artistes au contact avec des réalités sociales »<sup>24</sup>.*

### Des possibilités de rencontres et d'échanges entre les disciplines et les acteurs

Les pratiques artistiques de ces lieux pluridisciplinaires exigent des espaces où elles puissent s'exprimer dans toutes leurs dimensions, et se mélanger. Cela nécessite des espaces de travail adaptés au spectacle vivant, aux arts plastiques, ou aux arts visuels, et poreux, mobiles afin de favoriser les échanges et la transversalité. Il s'agit de créer des espaces où puissent se concrétiser les expériences. Si la spécialisation des espaces est parfois rendue nécessaire par leur fonction qui implique des équipements particuliers (protection sonore pour les salles dédiées aux musiques amplifiées, plancher pour la danse...), différents usages artistiques de ces espaces peuvent être envisagés. A titre d'exemple, le collectif Mix Art Myrys est en train d'aménager son nouvel espace sur la base de cloisons et d'équipements modulables, avec pour principes la souplesse et la mobilité ; ainsi ils souhaitent ne pas créer des indépendances de pôles et générer des flux qui se croisent et amènent les gens à se rencontrer.

L'hypothèse faite ici est que la dimension et la configuration de l'espace mis à disposition est déterminant dans la possibilité de générer de la transversalité artistique ou non. Cette porosité entre les domaines artistiques nécessite de l'ouverture, des espaces qui ne soient pas cloisonnés et sectorisés (en ateliers arts plastiques, danse, musique,...) pour que les rencontres entre équipes artistiques puissent avoir lieu et parce que ces cloisonnements reconstituent la sectorisation de la politique culturelle.

Comme le revendique le Collectif 12, "se situer en dehors des modèles pratiqués, c'est accepter la transversalité, le décroisonnement des structures et des institutions sociales et culturelles", et de continuer "c'est trouver dans l'élaboration d'œuvres contemporaines, des points de rencontre entre les artistes et le public ". Il y a en effet dans ces lieux une volonté de décroisonner les disciplines afin de décroisonner les publics.

Or l'administration culturelle, aussi bien au niveau central que déconcentré, s'est historiquement fondée sur une structure sectorielle parce que thématique, d'où le problème rencontré par les porteurs de projets pluridisciplinaires du bon interlocuteur quand ils sont en fait devant de multiples interlocuteurs potentiels.

---

<sup>24</sup> Fabrice Lextrairet, *ibid* cité

## Des projets vecteurs de cohésion sociale

*« Si des artistes, des publics, des opérateurs, des décideurs politiques et institutionnels ont décidé de s'engager dans ces expériences, c'est parce qu'ils ne trouvaient pas, dans les lieux et les pratiques instituées, la possibilité d'inventer de nouvelles aventures culturelles fondées sur la permanence artistique dans la cité, dans le pays. La dynamique de création de ces nouveaux projets prend souvent sa source dans la rencontre d'artistes et de producteurs cherchant à réunir les conditions élémentaires pour travailler avec des publics prêts à s'impliquer pour faciliter l'accès à des formes artistiques et culturelles négligées dans les équipements traditionnels. De fait, la capacité à se mobiliser en tant qu'amateur pour favoriser la rencontre avec les écritures artistiques et les pratiques culturelles que l'on défend est l'un des principaux moteurs de cette dynamique »<sup>25</sup>*

Les pratiques artistiques développées par ces espaces de projets deviennent populaires à partir du moment où elles prennent en compte les publics et plus largement la population, voire où elles les inscrivent dans la démarche de création et de production. Ces lieux ont ainsi su rendre populaires des pratiques artistiques aussi diverses que les arts plastiques (à Mix Art Myris), la musique (à la Casa musicale), le théâtre contemporain (au Bathyscaphe) ou encore la danse contemporaine (avec la Compagnie Käfig), et la création à partir d'outils multimédias (avec KomplexKapharnaum).

Cette popularisation passe souvent par des actions avec les habitants et des associations du quartier (centres culturels, foyers ruraux, MJC, écoles, CCAS ...). Certains artistes présents dans ces lieux impliquent les habitants dans le processus de création et jusque dans la représentation et ce processus de création les intéresse tout autant voire plus que l'œuvre *in fine*. Des espaces de projets l'affichent comme un objectif prioritaire à l'image du Bathyscaphe dont l'ambition est non seulement de favoriser des échanges et des croisements féconds entre artistes de différentes disciplines mais aussi d'impliquer les habitants dans le processus de création et dans la vie du lieu. *« Ce qui compte dans ces expériences, c'est que l'artiste se retrouve au centre du processus, en prise directe avec la société, le réel. Le public qui assiste aux événements et participe aux ateliers, les habitants du territoire, ne sont pas des consommateurs culturels mais des partenaires artistiques associés à la démarche, au processus de création »<sup>26</sup>.*

---

<sup>25</sup> Rapport de F.Lextrait, *ibid.* cité

<sup>26</sup> *ibid.* cité

Pour favoriser les contacts avec les habitants, les artistes se produisent fréquemment dans la rue et dans les lieux publics; sans aller tous jusqu'à organiser des repas de rue, un carnaval de quartier, ou des fêtes populaires comme le faisaient les Diables Bleus à Nice, ils se veulent un lieu de rencontres. Il s'agit de donner vie aux lieux.

Ces disciplines s'ouvrent aussi au plus grand nombre au sens où les portes sont la plupart de temps ouvertes. Les équipes artistiques de ces lieux vont aussi vers les gens par le biais de représentations publiques sur le lieu ou dans la rue, de portes ouvertes...dont la gratuité favorise l'accessibilité au plus grand nombre. Pour développer ces rapports, certaines équipes artistiques ont mis en place des partenariats avec les associations locales.

Cette popularisation vient aussi et peut être surtout de la configuration des lieux ; l'espace scénique tout d'abord ne dresse pas de barrières entre le public et les artistes ; on n'y trouve en effet jamais une configuration scène/salle comme dans les institutions culturelles classiques. De même le lieu est souvent aménagé de façon à en faire un lieu de convivialité avec notamment un espace de restauration. Il s'agit d'inciter la population à en franchir le seuil, et de faire en sorte qu'elle n'ait pas l'impression de pénétrer dans une « cathédrale de la culture ». Afin de rompre ce qui peut représenter une barrière symbolique les lieux étudiés ont tous instauré un rapport de proximité avec la population. Celui-ci est souvent facilité par leur passé industriel qui en fait des lieux de la mémoire collective, ce qui institue un rapport différent à l'espace. Si ces lieux se distinguent de l'institution culturelle c'est donc du fait des comportements de ses habitants qui en font un lieu de vie autant qu'un espace de travail où la socialisation est presque aussi importante que la production artistique.

Ces espaces mettent aussi à disposition leurs locaux pour des ateliers et des stages à destination tant des professionnels que des débutants, sans opérer de distinction tranchée entre ceux-ci.

### **Des professionnels amateurs**

Les frontières entre les professionnels et les amateurs se sont peu à peu dissoutes du fait des progrès technologiques mais aussi des pratiques des acteurs culturels. On trouve de plus en plus d'amateurs professionnels ou de professionnels amateurs dont la qualité artistique n'est pas contestée. Dans ces lieux se tissent des rencontres entre des spécialistes d'un domaine qui deviennent amateurs dans un autre. Certains sont autodidactes tandis que d'autres ont pu suivre un enseignement artistique spécialisé.

Quatorze lieux sur les dix-neuf étudiés proposent des ateliers et/ou des stages pour enfants et adultes, débutants et confirmés, dans différentes disciplines (cours de voix, de rap, de danse, de guitare, et de percussion, ateliers de création arts plastiques, de théâtre, de cirque, d'écriture ...). Ils contribuent ainsi au développement des pratiques culturelles en donnant la possibilité à chaque habitant de développer ses propres pratiques, personnelles ou collectives, sur son territoire de vie, et au-delà ils participent de la construction individuelle de chaque pratiquant.

### **Des lieux de ressources**

Ces espaces de projets ne constituent pas des lieux ressources au sens purement documentaire. En tant que lieu de ressources multiples ils concourent aussi à l'action culturelle en proposant un accompagnement peu coûteux aux personnes souhaitant développer un projet de création. Certains espaces disposent effectivement de ressources documentaires importantes du fait de leur histoire comme Les Métallos sur le Paris Populaire. D'autres sont plus des lieux de conseils, d'informations à destination des professionnels amateurs. L'Usine par exemple est un pôle de conseil et de ressources en direction des structures de diffusion, des collectivités et des artistes, ainsi qu'un pôle d'information professionnelle pour les résidents et les usagers ponctuels (Thérèse N'Thérèse). L'accompagnement se joue aussi à travers le réseau relationnel qui permet des rencontres, et l'organisation de tournées.

Une autre ressource précieuse de ces lieux, moins courante, est la mise à disposition de locaux pour des résidences plus ou moins longues selon des critères et une disponibilité qui les distinguent des structures conventionnelles de résidences. Ce sont des lieux ouverts aux praticiens tous les jours avec des horaires très souples. Ils proposent d'autres rapports à l'espace et au temps qui ouvrent un peu plus l'espace des possibles.

La plupart de ces lieux, en l'occurrence 17 sur les 19 étudiés ouvrent ou ouvriront prochainement leurs locaux à des résidences de création et/ou pédagogiques. Hormis le fait que les artistes accueillis en résidence sont choisis par les directeurs artistiques, leurs critères de sélection questionnent l'obligation de résultats et intègrent le droit à l'erreur. Ils accueillent autant des projets définis dans le temps avec une finalité de diffusion, que des états de recherche qui donnent lieu à des étapes de travail. De plus ils sont à la disposition aussi bien des « professionnels » que des « amateurs » et contribuent d'ailleurs à remettre en cause ces catégories. Une importance toute particulière est accordée au fait que ces résidences s'intègrent dans leur environnement. Au Collectif 12 le choix des projets qui seront

accompagnés est débattu en réunion au regard de leur inscription sur le territoire et dans le projet global du lieu. Certains lieux qui en ont les moyens peuvent coproduire des spectacles comme l'Atelier 231 à Sotteville-lès-Rouen.

Quant aux modalités financières de ces résidences, elles sont le plus souvent gratuites ou bien relèvent d'une dynamique de l'échange avec des répétitions ouvertes en échange de la mise à disposition des lieux.

### **La nature des partenariats entre les espaces de projets et les structures artistiques conventionnées**

Les partenariats développés par les espaces de projets étudiés avec d'autres structures artistiques varient d'un lieu à l'autre en fonction du degré de reconnaissance de ces projets par les pouvoirs publics. On peut noter que les lieux qui ont développé des liens avec les structures conventionnées sont ceux qui ont déjà été bien repérés par les pouvoirs publics comme l'Usine à Tournefeuille voire labellisés comme l'Atelier 231 ou qui sont à l'initiative même des institutions comme les Abattoirs dans l'agglomération de Pau. Les lieux moins repérés voire en situation de conflit avec les pouvoirs publics à un moment donné comme Mix Art Myris n'ont pas tissé de liens avec les structures artistiques conventionnées; en revanche ils ont des liens forts avec les autres friches au niveau local et national.

En général ces espaces de projets collaborent avec les structures artistiques locales. Ils s'inscrivent presque tous dans des réseaux régionaux (Actes-If en Ile de France, le Couac dans la région toulousaine) ou nationaux (Autre(S)part, FRAAP, Hors les Murs) et/ou internationaux qu'ils soient sectoriels (fédérations des arts de la rue) ou non (Fanfare, le Collectif sur les pratiques amateurs). Mais globalement rares sont les partenariats entre ces structures et des scènes nationales par exemple. Encore plus rares sont les collaborations transfrontalières; à ce titre l'Espace Boris Vian à Vieux Condé qui a développé un partenariat avec un centre culturel belge est une exception.

Ces espaces de projets ne travaillent pas avec les lieux plus institutionnels ; il n'y a par exemple pas de mise en place de partenariats avec les lieux de diffusion institutionnels même locaux. Or ces deux types de structures pourraient être partenaires en matière de création, de résidences notamment ; certaines pourraient même être complémentaires car les Centres Dramatiques Nationaux par exemple non pas vocation à faire de la création, tandis qu'une grande partie des espaces de projets étudiés ne remplit pas les normes d'accueil de publics.

### Questionnement et critères d'observation

Les critères d'observation du fonctionnement des lieux repérés dans l'échantillon sont de deux ordres. Le premier porte sur le mode d'occupation des lieux par les équipes artistiques; il s'agit de distinguer les lieux en situation de squat et ceux bénéficiant d'un bail d'occupation, ainsi que les évolutions éventuelles entre ces deux situations. Le second concerne l'organisation interne de ces espaces de projets, à savoir comment ils se structurent au niveau juridique et personnel pour fonctionner en accord avec leurs objectifs.

---

### Les modes d'occupation des lieux

Les modalités d'occupation des lieux sont en fait assez similaires au sein de l'échantillon; hormis deux compagnies qui sont propriétaires des lieux (Le Cosmos Kolej à Marseille et le Bathyscaphe en Bretagne), les autres projets ont suivi des trajectoires assez similaires, allant du squat à la convention d'occupation temporaire des lieux.

Cinq des dix-huit lieux étudiés ont ainsi eu recours au squat, mais avec des temporalités et surtout un dénouement différents. Pour certains le squat n'a été qu'un bref épisode avant de négocier une convention d'occupation temporaire des lieux avec les propriétaires ( la Friche RVI à Lyon, l'Usine à Tournefeuille). Pour d'autres le squat est pour le moment toléré par les propriétaires comme c'est le cas de l'Elaboratoire à Rennes ou de l'AG 45 qui occupe avec l'aval de la SNCF un bâtiment de la cour du Maroc rue d'Aubervilliers depuis la fin 2001. D'autres ont multiplié les situations de squats comme le collectif Mix Art Myris avant que des négociations ne s'engagent avec les pouvoirs publics pour relocaliser et légaliser l'espace de projets; une convention est actuellement en préparation et le collectif a été relocalisé dans de nouveaux locaux. D'autres enfin, en l'occurrence les Diables Bleus, se sont vus expulsés des locaux qu'ils occupaient, sans alternatives. Des négociations avaient pourtant été engagées entre représentants de la collectivité locale, du conseil régional PACA et du ministère de la Culture et de la Communication afin de reloger les artistes; une date butoir avait été fixée et un protocole d'accord adopté par la DRAC, la Région et le Collectif, mais il fut refusé dans son intégralité par le maire, et faute d'accord,



l'expulsion du collectif a eu lieu le 1er décembre 2004, accompagnée de la démolition des locaux.

En Suisse il existait des contrats de confiance qui permettaient aux occupants de bénéficier d'un "droit d'usage des locaux" en accord avec les propriétaires. Il ne s'agissait pas d'un bail mais d'un accord, les occupants s'engageant à quitter le lieu dès que les propriétaires désiraient les récupérer, mais se posait le problème de la responsabilité des propriétaires. Les contrats de confiance ne sont plus en vigueur en Suisse, les occupants ont dû quitter les lieux mais on leur a néanmoins proposé de racheter les lieux qu'ils occupaient. Cette procédure pourrait-elle être encouragée en France ?

Le mode juridique d'occupation est, pour tous les lieux légalisés, la convention d'occupation temporaire. Cette convention résout certes le problème ponctuellement, mais de façon précaire. A terme se pose toujours la question du (re)logement du projet dans un espace adéquat, les bâtiments étant généralement destinés à être soit démolis, soit rachetés et affectés à d'autres activités. Beaucoup d'espaces de projets se voient ainsi contraints de trouver d'autres locaux et de déménager (L'usine et la Grainerie dans la région toulousaine); pour certains cette obligation de déménagement a même remis en cause le projet (Les Diables Bleus à Nice), pour d'autres elle génère une période d'incertitude, de flottement (La Grainerie est actuellement en cours de relogement). A noter que la friche RVI a obtenu de la Ville de Lyon et de la Communauté Urbaine de Lyon un bail d'occupation temporaire des lieux à titre gratuit, renouvelable tacitement chaque année pour une durée maximale de dix ans. La majorité de ces lieux ne cherchent pas un lieu à vie, il s'agit plutôt de trouver un équilibre entre un mode d'occupation trop précaire pour pouvoir monter des projets et une installation à vie. Certains espaces désaffectés sont ainsi disponible pendant plusieurs années avant d'être réaffectés ; ne pourraient-ils pas être mis à la disposition des artistes pendant ce laps de temps ?

Il arrive que ces espaces de projets soient initiés par les pouvoirs publics qui en confient ensuite la gestion et l'animation à des équipes artistiques. Ce fut le cas de la ville de Mantes-la-Jolie qui recherchait une compagnie en résidence pour bâtir un projet sur une ancienne vitrerie de 1000 m<sup>2</sup>. Il s'agit donc d'un espace municipal, dont l'animation est confiée depuis juin 1998 au Collectif 12 pour des missions de création artistique, de représentations publiques mais aussi l'accueil de spectacles de compagnies associées. De même la Communauté d'agglomération de Pau a décidé de réhabiliter les anciens Abattoirs pour réaliser un projet culturel intercommunal orienté vers la création contemporaine.

Les revendications soulevées par ces modes d'occupation par le squat ou par des baux d'occupation temporaires soulignent la nécessité de réserver des espaces intégrés dans la ville qui puissent être consacrés à des projets artistiques. Il s'agit donc de prendre en compte les projets culturels et artistiques dans les projets urbains et notamment dans la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme.

### **Les principes d'organisation interne**

La pluridisciplinarité de ces lieux implique le plus souvent une organisation en collectif voire en collectif de collectifs (voir les statuts du Collectif Friche Autogérée RVI à Lyon).

Chaque équipe essaye de trouver le mode d'organisation le plus adéquat à ses activités et à son mode de fonctionnement. Quand l'association est un collectif, composé de plusieurs compagnies, les statuts de l'association permettent un fonctionnement collégial. La Grainerie à Balma par exemple, ne reconnaît ni de directeur, ni de président car les utilisateurs ne sont pas convaincus de l'intérêt à personnaliser l'entité du lieu. Les membres de l'Usine à Tournefeuille opèrent quant à eux une distinction horizontale entre les membres, avec des membres résidents, des membres adhérents, des membres fondateurs,... La solution peut aussi être une présidence tournante comme à l'Elaboratoire (Rennes) ou encore une co-direction comme c'est le cas pour le Collectif 12 (Mantes la Jolie) avec ses 3 co-directeurs. Les équipes recherchent des solutions pour fonctionner de façon collective, tout en restant dans le cadre de l'association, mais ils se heurtent à des modes d'organisation juridique qui ne le facilitent pas. On peut se poser la question de l'adoption d'un statut juridique plus adéquat, celui de l'association est-il le plus pertinent ?

D'autres statuts juridiques existent et peuvent fournir une alternative à l'association culturelle, notamment ceux relevant de la coopérative qui correspondent plus à l'esprit défendu par ces collectifs de projets. En effet, un certain nombre de principes de fonctionnement reviennent de façon récurrente comme la mutualisation des moyens, ou l'autogestion. Pour Mix Art Myris à Toulouse l'autogestion s'est développée sur la notion de participation libre et nécessaire, afin de responsabiliser chaque acteur quant à la gestion du lieu. Au fil du temps l'autogestion s'est affirmée comme une mutualisation des moyens humains, artistiques, techniques et économiques. Tout membre actif étant acteur, l'autogestion assure une réciprocité « de l'individu au collectif, du collectif à l'individu ». De même l'AG 45 (Paris XIX), en tant qu'espace réunissant des associations investies chacune

dans un champ particulier de la communication non-marchande, est un lieu propice à des expérimentations en matière de lieu interassociatif. Afin de faire vivre le lieu, les moyens et les ressources sont regroupés.

### **Les statuts de la SCOP et de la SCIC**

Or des statuts comme ceux de la **Société Coopérative de Production (SCOP)** ou de la **Société Coopérative d'Intérêt Communautaire (SCIC)** peuvent fournir des cadres au bon fonctionnement de ces principes.

Dans le secteur de la culture le nombre de SCOP reste proportionnellement faible, même si on note ces dernières années un accroissement de structures adoptant ce statut. Ce statut apparaît pourtant en phase avec les aspirations de ces espaces de projets culturels et artistiques. C'est une forme de société commerciale qui semble répondre aux spécificités du secteur culturel en terme d'objectifs, car elle promeut d'autres buts que la seule recherche du profit, et de fonctionnement avec une organisation du travail horizontale, un fonctionnement démocratique garanti (« un homme=une voix »), et une responsabilisation des acteurs. La SCOP ne fait certes pas le projet collectif, mais quand celui-ci existe, elle permet de le mettre en cohérence avec le statut juridique. Au niveau légal, cette cohérence évite aussi la « gestion de fait » que l'on rencontre dans certaines associations où les salariés deviennent seuls décisionnaires. L'adoption de ce statut permet également une formalisation du fonctionnement, à savoir que tout membre a vocation à être à la fois salarié et associé; elle formalise aussi les règles de fonctionnement et permet l'intégration d'associés extérieurs, notamment de partenaires publics.

La loi du 17 juillet 2001 a institué un nouveau type de société coopérative, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). L'objet de cette loi est de créer une nouvelle forme juridique adaptée à des entreprises ayant à la fois une vocation marchande et un but social. Ainsi elle intègre dans ses objets les notions d'« utilité sociale » et d'« intérêt collectif ». La notion d'utilité sociale recouvre toute activité tendant à favoriser la cohésion sociale ou à prévenir la dégradation du patrimoine dans un territoire donné. Et pour être « d'intérêt collectif », le projet doit être tourné vers l'extérieur, c'est-à-dire dans un intérêt autre que l'intérêt exclusif de ses propres membres : intérêt du territoire, des habitants, ... Or la majorité des projets étudiés répondent à ces deux critères car les objectifs défendus de démocratisation et de démocratie culturelle ainsi que les réhabilitations du patrimoine engagées correspondent à des projets d'utilité sociale et d'intérêt collectif. C'est un mode d'organisation plus en phase

avec l'état d'esprit de ces lieux car la SCIC est nécessairement un projet collectif, qui doit être fondé sur le multipartenariat en engageant des catégories d'associés qui ont des rapports distincts au projet (salariés, adhérents, bénévoles, collectivités..). Dans les projets étudiés deux sont rattachés à ce statut, il s'agit du Frigo à Vichy et de Co-errance, association partie prenante de l'AG 45 à Paris.

Autant la question des modes d'occupation que celle de l'organisation interne des espaces de projets étudiés interpellent les pouvoirs publics. La question des modes d'occupation interroge la place réservée à l'artiste dans la cité. Celle de l'organisation des lieux questionne les fondements même de notre société, individualiste, déstabilisée par une économie de marché non régulée, et encore régie par une organisation hiérarchique du pouvoir. Ces fondements sont remis en cause par les espaces de projets culturels et artistiques de façon pragmatique, par erreurs et corrections, en se servant de la souplesse du statut associatif. On peut suggérer qu'un travail sur d'autres statuts juridiques en phase avec les activités et le fonctionnement de ces projets est nécessaire. Ces nouveaux statuts permettraient d'éviter les écueils de la municipalisation de ces espaces ou de la confrontation avec les pouvoirs publics.

### Questionnements et critères d'observation :

Il s'agissait d'étudier les modalités d'accompagnement des pouvoirs publics vis-à-vis des espaces de projets étudiés. Cet aspect est à la fois intéressant et délicat car « on retrouve dans ces expériences l'intégralité du spectre des positions face à l'institution qu'elle soit publique ou privée, qu'elle soit incarnée par les collectivités publiques ou par les opérateurs labellisés »<sup>27</sup>. Ces positions sont multiples et évolutives, elles vont de l'occupation illégale donnant lieu à une opposition aux pouvoirs publics, au conventionnement, en passant par différents degrés de partenariats.

Il est à présent admis que la reconnaissance publique de ces espaces de projets ne peut être figée dans les cadres d'un nouveau type de label qui relèverait d'une démarche d'uniformisation contraire à l'esprit de ces lieux. De nouvelles modalités d'accompagnement, plus souples, sont expérimentées notamment par les collectivités territoriales.

Il s'agissait dans cette modeste étude de faire un état des lieux des interlocuteurs des projets étudiés ainsi que des modalités d'accompagnement mobilisées par les pouvoirs publics. Les indicateurs retenus ont été à la fois quantitatifs en cherchant à connaître le nombre de partenaires financiers et leurs niveaux d'action territoriale mais aussi qualitatifs par le repérage des outils de l'accompagnement public.

Les communautés d'agglomération font l'objet d'un intérêt particulier du fait qu'elles sont un partenaire important de cet accompagnement des espaces de projets culturels et artistiques en milieu urbain.

Au vu de la priorité donnée à la politique de Rénovation Urbaine, il était intéressant de faire le rapprochement entre la situation géographique des espaces étudiés et les zones d'intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

---

<sup>27</sup> Rapport de F.Lextrait remis à M.Duffour « *Une nouvelle époque de l'action culturelle* », Paris, la Documentation française, mai 2001.

## **Les interlocuteurs des espaces de projets culturels et artistes en milieu urbain : l'effet transversal de la culture**

Les collectivités territoriales sont les premières interpellées et interrogées par ces espaces à qui elles doivent fournir des réponses. Comme chaque cas est unique, celles-ci sont variables.

Les espaces de projets étudiés reçoivent tous le soutien de la collectivité locale sur laquelle ils sont installés, à l'exception du Frigo à Vichy dont la procédure est en cours et des Diables Bleus à Nice. L'exemple des Diables Bleus montre d'ailleurs que ces expériences ne peuvent fonctionner dans la durée sans le soutien de la ville qui les accueille. Ensuite, ils bénéficient de plus de partenaires publics s'ils sont issus d'une initiative publique comme les Abattoirs à Pau ou encore le Collectif 12 à Mantes-la-Jolie. Les partenaires publics le plus souvent présents sont la commune, la DRAC, le Conseil Général et le Conseil Régional. Au nombre des autres partenaires potentiels ont rencontré l'agglomération, et plus rarement l'Europe, en l'occurrence seulement dans le cas des Ateliers 231 à Sotteville-lès-Rouen et de l'Espace Boris Vian à Vieux Condé.

### **L'agglomération : un partenaire privilégié**

Les pouvoirs publics sont interpellés par les porteurs de projet qui demandent d'une part une reconnaissance publique, et d'autre part qu'elle s'accompagne d'un soutien dans la recherche de solutions aux problèmes de logement, et de pérennisation des projets. Or ce sont des lieux qui dépassent le rayonnement d'une ville et ne peuvent donc être pris en charge seulement par la commune sur laquelle ils sont implantés; les communautés d'agglomération ayant pris la compétence culturelle peuvent s'y intéresser sachant que cette compétence est souvent limitée aux aspects de gestion; mais elles peuvent aussi intervenir au titre de la politique de la ville.

L'agglomération de Pau joue un rôle particulier dans le développement des Abattoirs, puisque les anciens abattoirs lui ont été transférés depuis juillet 2001 ; c'est elle qui a décidé de réhabiliter cette friche industrielle en réalisant un projet culturel intercommunal. Cette décision est formalisée dans le contrat d'agglomération et le projet de pôle culturel des Abattoirs fait partie des projets prioritaires en matière culturelle. D'autres agglomérations jouent un rôle important dans l'accompagnement des espaces de projets, sans pour autant en être à l'initiative; certaines ont pris une part de la compétence culturelle, compétence non

obligatoire pour les communautés d'agglomération, mais celle-ci se limite dans tous les cas étudiés à la « construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ». C'est le cas pour la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, de celle de Mantes en Yvelines, de Nice Côte d'Azur, de Valenciennes Métropole, de Rennes Métropole, et de l'agglomération rouennaise. Or seule l'agglomération du Grand Toulouse a reconnu des espaces de projets culturels et artistiques comme étant « d'intérêt communautaire ».

Même si elles n'ont pas pris la compétence culturelle, les communautés d'agglomération peuvent intervenir en s'appuyant sur d'autres compétences qui leur sont attribuées, ainsi la politique de la ville reste un instrument privilégié d'intervention auprès des espaces de projets étudiés. L'agglomération lyonnaise par exemple n'a pas pris la compétence culturelle, mais elle l'exerce en matière de politique de la ville avec un programme de requalification urbaine dans 23 quartiers dont 2 sur Bron.

### **Une démarche partenariale d'accompagnement**

Le Ministère de la Culture au niveau central et déconcentré, n'est donc pas le seul ni le principal partenaire de ces espaces de projets culturels et artistiques; les groupements de communes, communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines, interviennent de plus en plus au titre de leur compétence culturelle quand ils l'ont prise, ou bien souvent au titre de la politique de la ville.

Certains des espaces de projets étudiés sont en effet situés dans ou à la frontière des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, tels que l'AG 45 ou les Métallos à Paris, ou encore le projet Sputnik implanté dans le quartier de la Duchère à Lyon; c'est aussi le cas de la Casa Musicale, située en périphérie du quartier Saint-Jacques, habité par d'importantes communautés tsigane et maghrébine, ce quartier est en profonde mutation et notamment en cours de requalification urbaine. D'autres espaces de projets, bien que situés hors géographie de la politique de la ville, comme Mix Art Myris ou la Grainerie dans l'agglomération toulousaine ont pu développer des actions en direction de publics venant des quartiers situés en zone prioritaire. Si bien que ces lieux ont pu bénéficier directement, du fait de leur implantation, ou indirectement, en raison de leurs activités, des fonds de la politique de la ville. Avec le développement de l'ANRU, de vastes programmes de rénovation et de restructuration urbaines sont menés et les projets situés sur les zones éligibles peuvent en

bénéficiaire; c'est notamment le cas de la Casa Musicale à Perpignan, mais aussi de la Compagnie Käfig dans la quartier de Bron-Parilly à Lyon.

Or le financement au titre de la politique de la ville et de la Rénovation Urbaine d'espaces de projets culturels et artistiques pose la question du co-financement et donc du partenariat, non plus seulement entre les institutions culturelles au niveau central et décentralisé, mais entre différents ministères et avec les collectivités territoriales. En effet une des caractéristiques communes à tous ces lieux est leur caractère transversal. Ils poursuivent des objectifs artistiques, culturels mais aussi sociaux et territoriaux, ils ne relèvent donc pas d'une seule politique publique et ne peuvent pas être aidés seulement au titre de la création. De plus ils ont aussi la particularité de s'ancrer volontairement sur un territoire, ce qui interpelle directement les collectivités territoriales.

L'accompagnement de ces espaces nécessite une démarche partenariale entre les pouvoirs publics entre eux, et avec les équipes artistiques ; la difficulté de mettre en œuvre cette démarche vient du fait que ces différents partenaires n'ont pas les mêmes intérêts et logiques d'intervention.

### **Etude de cas : la relocalisation du collectif Mix Art Myris à Toulouse**

Le cas du collectif Mix Art Myris à Toulouse est exemplaire en matière de démarche multipartenariale. Le processus de concertation enclenché a abouti à une sortie par le haut, alors qu'au départ c'était l'expulsion du collectif qui était prévue. Une procédure judiciaire d'expulsion avait en effet été engagée à l'encontre de Mix art Myris qui occupait les anciens bâtiments de la préfecture en plein cœur de Toulouse. L'expulsion étant considérée comme une solution de dernier recours, la Ville de Toulouse, la Communauté d'Agglomération, le Conseil Général et le Conseil Régional et l'Etat représenté par M. le Préfet de région, se sont engagés dans la recherche d'une « solution par le haut ». La méthode adoptée fut le dialogue entre tous les acteurs concernés afin qu'ils se mettent d'accord sur les objectifs. Le dialogue s'est avéré fructueux puisque le collectif a été « relocalisé » dans d'autres bâtiments à Toulouse et qu'une convention est en cours de signature.

Le terrain était certes propice à une solution concertée car la région Midi-Pyrénées est la première région en France à avoir inscrit à son budget régional de la culture une ligne consacrée aux Nouveaux Territoires de l'Art. Ceux-ci sont devenus une priorité au point d'être inscrits dans le contrat d'agglomération du Grand Toulouse. La Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse a quant à elle pris ses responsabilités ; elle a mis en



place une politique culturelle communautaire qui ne se limite pas à des transferts de charges existantes à l'agglomération ; quatre équipements dont trois espaces de projets ont été déclarés d'intérêt communautaire, chacun avec une mission spécifique. La CAGT a la maîtrise d'ouvrage des travaux prévus pour ces projets.

Ce type de démarches partenariales ne peut aboutir qu'à condition que les élus locaux y soient disposés, ce qui n'a pas été le cas à Nice dans le cas des Diabes Bleus par exemple. La Région était à l'initiative du travail de concertation, avec la DRAC, le directeur des affaires culturelles de la ville de Nice et l' élu à la Culture. Mais le maire était absent des réunions de concertation et n'a pas voulu valider les propositions émanant du groupe de travail, d'où la décision d'expulsion. A Toulouse les différents partenaires ont traité le problème avec une approche culturelle et non sous le seul angle de la police.

Une fois la démarche partenariale mise en œuvre, reste à trouver les modalités d'accompagnement des espaces de projets repérés. Le terme d'accompagnement est ici préféré à celui de conventionnement qui est source d'ambiguïtés.

### **Les ambiguïtés du conventionnement**

Dans l'échantillon étudié, certains lieux sont conventionnés et donc inscrits dans les dispositifs publics, d'autres ne le sont pas et ne bénéficient pas du même soutien dans la durée. Cette situation pose la question du conventionnement des espaces de projets artistiques et culturels sur plusieurs années et du cahier des charges attendant. Comme le rappelait M.Duffour « *il s'agit en effet de construire une approche raisonnée afin que les services du Ministère de la Culture puissent mieux les repérer, les écouter et les accompagner, sans pour autant les institutionnaliser, les enfermer dans des catégories ou créer un label* »<sup>28</sup>. Le partenariat entre ces lieux et les collectivités peut se formaliser dans des contrats d'objectifs, déclinés à partir de missions de service public génériques et adaptées à la spécificité de chacun des projets. Dans la région toulousaine, une convention a ainsi été préparée entre les différents partenaires publics avec le collectif Mix Art Myris ; cette convention a été co-écrite par les différents protagonistes à savoir les collectivités territoriales, l'Etat et les porteurs de projets. Elle a permis de prendre en compte les attentes des financeurs et de respecter le mode de fonctionnement et les activités des porteurs de projets. Ainsi dans la convention figurent des objectifs tant artistiques et culturels que relevant de la cohésion sociale<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> M.Duffour, lettre de mission à F.Lextrait.

<sup>29</sup> voir projet de convention en annexe.

## **Questionnement**

Les espaces de projets culturels et artistiques implantés dans des friches industrielles sont confrontés à la nécessité de faire des travaux de mise aux normes importantes. C'est la question du recyclage de ces friches industrielles. Les équipes artistiques prennent souvent à leur charge la réhabilitation des lieux pour pouvoir y travailler et procèdent aux mises aux normes minimum, mais ils ne peuvent assumer la totalité de celle-ci, qui suppose notamment la réalisation d'une expertise technique. Ces démarches sont encore plus lourdes lorsqu'il s'agit d'accueillir du public, or c'est une des missions artistiques des ces lieux qui entendent impliquer les habitants proches et les publics le désirant à leur projet. De fait la mise aux normes de sécurité de ces lieux est une condition sine qua non de leur ouverture au public. Le reproche est parfois fait à ces lieux de ne pas travailler suffisamment avec les publics; or si ces lieux sont souvent d'abord des lieux de création et de fabrique, plus que de diffusion, ou si cette diffusion reste limitée, c'est en partie en raison de ces impératifs de mise aux normes.

## **Défrichage ou réhabilitation des lieux par les porteurs de projet**

Les artistes qui prennent possession d'anciennes usines, d'entrepôts désaffectés, de lieux inoccupés, mènent un réel travail de défrichage, en réhabilitant ces espaces à la fois dans les faits et dans les esprits pour qu'ils reprennent vie. Ils mènent souvent les premiers travaux eux-mêmes, sur leurs fonds propres ou avec de petites subventions. Dans 11 lieux étudiés sur 19, les équipes artistiques occupant, légalement ou non le lieu, se sont occupées du défrichage des espaces communs et de l'aménagement des espaces de travail et de restauration du bâtiment (bureaux, plateaux, studios de répétition, salles de danse, cafétéria ...); ils assurent aussi au quotidien l'entretien des bâtiments (électricité, aménagement des locaux...). A titre d'exemple, avant l'arrivée des compagnies et de l'association l'Usine à Tournefeuille, le terrain était couvert de ronces et servait de dépotoir à gravats pour les chantiers de construction des pavillons voisins. L'association l'Usine a défriché le terrain, aménagé les espaces de travail et même ouvert un lieu de restauration. Obligée de quitter les lieux, elle s'est vu confiée la maîtrise d'ouvrage pour les travaux du nouveau lieu qui leur a été attribué par l'agglomération toulousaine. Dans le cas des Abattoirs à Pau, des Ateliers 231 à Sotteville-lès-Rouen et du Collectif 12 à Mantes la Jolie, ce sont les collectivités locales qui ont voulu

réhabiliter des friches industrielles en projets artistiques et culturelles, ils ont donc financé cette réhabilitation.

### **De la maîtrise d'usage à la maîtrise d'ouvrage**

Les personnes investies dans les espaces de projets culturels et artistiques peuvent faire valoir une forme de légitimité à habiter les lieux ; ils investissent les lieux du fait qu'ils sont vacants et inutilisés, les défrichent et réhabilitent, puis les utilisent à des fins culturelles et artistiques. Lorsqu'en plus leur action reçoit le soutien de la population locale, ils peuvent même se prévaloir d'une légitimité populaire. Or lorsque sont engagés des travaux, la question se pose de la place de ces porteurs de projets dans le processus décisionnel. Du fait de leur usage quotidien des lieux, ils sont en mesure d'exprimer mieux que quiconque leurs besoins. Le concept de maîtrise d'usage vise à reconnaître aux usagers de ces lieux une légitimité à être intégrés au processus décisionnel. Il s'agit d'une réelle volonté des usagers des lieux d'être partie prenante de la maîtrise d'ouvrage. Or différents niveaux de participation sont envisageables, cette association peut en effet aller de la simple présence aux réunions, à la délégation de la maîtrise d'ouvrage, en passant par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Or l'enjeu pour les usagers des lieux, c'est d'être intégrés à l'équipe des aménageurs. D'autant plus que certains en ont les compétences. Dans le cas de la friche RVI à Lyon, les porteurs de projets se sont formés, en autodidacte, aux questions de sécurité et de mise aux normes et ont acquis de réelles compétences en la matière.

L'aménagement du nouveau site attribué au collectif Mix Art Myrys par l'agglomération toulousaine présente une expérimentation importante en la matière. La maîtrise d'ouvrage est totalement confiée au collectif qui en a l'usage. Il s'agit donc bien d'une délégation de la maîtrise d'ouvrage aux acteurs qui, sur la base des subventions accordées, ont la charge de faire venir la maîtrise d'œuvre. Cette solution comporte l'avantage, pour les pouvoirs publics, d'être souvent moins onéreuse. Mais l'idée est bien de développer un schéma d'auto-construction, et des outils pour que les usagers construisent eux-mêmes leur outil de travail, en l'occurrence il s'agit de leur espace de projets.

#### IV. SYNTHÈSE

Cette étude sur les espaces de projets culturels et artistiques en milieu urbain a été réalisée dans le cadre d'un stage de février à juillet 2005 au sein de la DDAI et en partenariat étroit avec l'Institut des Villes. Elle se place dans la continuité du travail accompli sous Michel Duffour, alors Secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, par l'équipe de Fabrice Lextrait<sup>30</sup>. Elle suit la même démarche empirique en s'appuyant sur des entretiens et des fiches pratiques portant sur des territoires métropolitains. De la même façon l'objectif est de contribuer à « faire progresser le niveau d'information existant sur ces lieux, pour donner des clefs de compréhension aux citoyens, aux techniciens, aux élus »<sup>31</sup>. Les fiches réalisées lors de cette étude se veulent néanmoins complémentaires car elles accordent une place privilégiée à l'appréhension des caractéristiques territoriales.

Cette étude comporte deux parties, la première rassemble les 19 fiches réalisées pour constituer l'échantillon de l'étude, puis la deuxième offre une analyse plus globale des problématiques artistiques, territoriales, urbaines et politiques.

**L'échantillon de l'étude comporte 19 lieux caractéristiques des problématiques rencontrées par les espaces de projets culturels et artistiques en France.** Il a été validé par la mission Nouveaux Territoires de l'Art de l'Institut des Villes, notamment par Claude Renard qui s'est rendue dans chacun de ces lieux. Cet échantillon comporte nécessairement, du fait des choix opérés, des limites. De ce fait, l'étude est centrée sur le milieu urbain et les squats artistiques y sont peu représentés, or les lieux situés en milieu rural et les squats ont des particularités qui mériteraient d'être étudiées plus particulièrement. Enfin, ce sont des lieux hétérogènes situés sur des territoires singuliers, ce qui rend difficile l'appréhension de caractéristiques communes.

Des fiches ont été réalisées pour chacun de ces lieux. Elles recueillent plusieurs types d'informations quantitatives et qualitatives, portant sur des questions non seulement artistiques et culturelles, mais aussi démographiques, urbaines, touchant au fonctionnement interne de ces lieux ainsi qu'à l'aspect de la sécurité. Nous avons ainsi cherché à mettre en

---

<sup>30</sup> Michel DUFFOUR, alors secrétaire d'Etat au Patrimoine et à la Décentralisation culturelle, a pris l'initiative, en octobre 2000, de confier à Fabrice Lextrait, ancien administrateur de la friche marseillaise "La Belle de Mai", une mission d'observation et d'analyse sur ces espaces de création et d'action culturelle.

<sup>31</sup> Fabrice LEXTRAIT « Une nouvelle époque de l'action culturelle », rapport remis à Michel DUFFOUR, Mai 2001, la Documentation Française, 2001, p 183.

évidence certaines caractéristiques récurrentes dans ces espaces de projets que nous avons ensuite interprétées au travers de cinq fiches thématiques.

La question centrale de cette étude, qui sous tend toutes les autres, porte sur les différences entre les espaces de projets culturels et artistiques repérés et les autres lieux culturels et artistiques existants. Sur la base du rapport remis par F.Lextra, il était possible d'émettre quelques hypothèses qu'il s'agissait ensuite de tester pour les 19 lieux étudiés. On s'est ainsi intéressés à cinq caractéristiques qui semblaient propres à ces lieux, à savoir des pratiques artistiques originales, une implantation territoriale particulière, un mode de fonctionnement singulier, des formes d'accompagnement par les pouvoirs publics parfois inédites, et des degrés différents d'implication des usagers dans la maîtrise d'ouvrage.

### **Les caractéristiques des territoires d'implantation**

Dans l'échantillon des lieux étudiés, la plupart des autres sont situés dans des aires urbaines dynamiques des métropoles françaises. Ils sont intégrés au sein d'aires urbaines importantes allant de 200 000 à plusieurs millions d'habitants. Cette forte proportion d'aires urbaines de grandes tailles est certes due à la nature de l'échantillon, qui reflète néanmoins lui-même une concentration de ces espaces sur des territoires démographiquement dynamiques. Tous les lieux étudiés en milieu urbain sont situés dans une commune du pôle urbain<sup>32</sup> et non dans la couronne périurbaine<sup>33</sup>, mais beaucoup sont en fait situés en retrait par rapport au cœur de la ville car il est très difficile pour un collectif artistique de disposer de grands espaces au cœur d'une ville centre. La pression foncière explique pour une part la difficile implantation de ces espaces de projets dans les centres villes, particulièrement dans les grandes agglomérations, mais il y a d'autres facteurs explicatifs de cette implantation à la périphérie des villes. Il y est sans doute plus facile de disposer de grands espaces, mais c'est peut être aussi en réponse à une demande croissante en matière culturelle à la périphérie des grandes villes. Enfin, c'est la forme même des grandes agglomérations qui évolue et passe d'une construction sur un modèle centre/périphérie, à une construction sur de nouvelles centralités suivant un développement polycentrique des agglomérations. Or **si les agglomérations se construisent sur de nouvelles centralités il est indispensable que les équipements culturels suivent cette évolution et qu'il y ait des espaces de projets**

---

<sup>32</sup> Pôle urbain : unité urbaine offrant plus de 5000 emplois n'appartenant pas à une couronne périurbaine. (définition INSEE)

<sup>33</sup> Couronne périurbaine (banlieue) : ensemble des communes dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans l'aire urbaine (définition INSEE)

**culturels et artistiques en "périphérie"** (périphérique par rapport au modèle centre/périphérie). Ces lieux répondent ainsi à une demande d'équipements culturels à la périphérie des agglomérations. Cela pose la **question du maillage territorial en matière d'équipements culturels, ainsi que de la qualité des liaisons avec la ville centre afin d'élargir et de mélanger les publics.**

Les territoires sur lesquels sont implantés les lieux étudiés ont souvent un passé industriel ou militaire dont ils portent généralement la marque dans le nom même, ce sont pour certains des territoires connaissant des difficultés. Sur ces territoires, certains projets repérés constatent le manque de lieux intermédiaires entre l'offre socioculturelle locale et des équipements culturels institutionnels. Ils notent aussi une **carence de lieux de conception, de fabrication et de création artistique et culturelle pluridisciplinaires**, c'est-à-dire accessibles autant aux arts de la rue qu'aux arts plastiques, à la danse ou à la musique et de lieux de résidences. Or cette nécessité d'une présence artistique pluridisciplinaire et ouverte est peu prise en compte dans les projets urbains. Pourtant on peut supposer que ces lieux ont un impact en terme d'attractivité sur leurs territoires, mais une recherche plus précise serait nécessaire pour le démontrer.

### **Les pratiques artistiques et culturelles des espaces de projets étudiés**

Chaque espace de projet étudié représente une pluralité de disciplines. C'est même un objectif affiché par les équipes artistiques de ne pas seulement faire cohabiter les disciplines sur un même lieu, mais de mélanger les arts, de favoriser la transversalité. Ils garantissent ainsi la **diversité artistique sur leurs territoires** d'accueil.

Les pratiques artistiques de ces lieux pluridisciplinaires exigent des espaces où elles puissent s'exprimer dans toutes leurs dimensions, et se mélanger. L'hypothèse faite ici est que **la dimension et la configuration de l'espace mis à disposition est déterminant dans la possibilité de générer de la transversalité artistique ou non.** Cette porosité entre les domaines artistiques nécessite de l'ouverture, des espaces qui ne soient pas cloisonnés et sectorisés (en ateliers arts plastiques, danse, musique,...) pour que les rencontres entre équipes artistiques puissent avoir lieu.

**Les activités observées dépassent généralement le clivage démocratie /démocratisation culturelle** dans la mesure où elles visent autant à travailler sur la création et à en permettre la compréhension aux publics, qu'à développer la créativité de chacun.

Ces lieux ont su rendre populaires des pratiques artistiques aussi diverses que les arts plastiques, la musique, le théâtre contemporain ou encore la danse contemporaine et la création à partir d'outils multimédias. Cette popularisation passe souvent par des actions avec les habitants et des associations du quartier (centres culturels, foyers ruraux, MJC, écoles, CCAS ...). Pour favoriser les contacts avec les habitants, les artistes se produisent fréquemment dans la rue et dans les lieux publics, la gratuité favorisant aussi l'accessibilité au plus grand nombre. Cette popularisation vient aussi et peut être surtout de la configuration des lieux. L'espace scénique tout d'abord ne dresse pas de barrières entre le public et les artistes, on n'y trouve en effet jamais une configuration scène/salle comme dans les institutions culturelles classiques. De même le lieu est souvent aménagé de façon à en faire un lieu de convivialité avec notamment un espace de restauration. Il s'agit d'inciter la population à en franchir le seuil, et de faire en sorte qu'elle n'ait pas l'impression de pénétrer dans une « cathédrale de la culture ».

Ces espaces mettent aussi à disposition leurs locaux pour des ateliers et des stages à destination tant des professionnels que des débutants, sans opérer de distinction tranchée entre ceux-ci. **Les frontières entre les professionnels et les amateurs se sont peu à peu dissoutes du fait des progrès technologiques mais aussi des pratiques des acteurs culturels.** On trouve de plus en plus d'**amateurs professionnels**<sup>34</sup> ou de professionnels amateurs dont la qualité artistique n'est pas contestée. Dans ces lieux se tissent des rencontres entre des spécialistes d'un domaine qui deviennent amateurs dans un autre.

En tant que lieux de ressources multiples, ils concourent aussi à l'action culturelle en proposant un **accompagnement peu coûteux aux personnes souhaitant développer un projet de création.** L'accompagnement se fait à travers la mise à disposition de locaux pour des résidences plus ou moins longues selon des critères et une disponibilité qui les distinguent des structures conventionnelles de résidences. Ce sont des lieux ouverts aux praticiens tous les jours avec des horaires très souples. Ils proposent d'autres rapports à l'espace et au temps qui ouvrent un peu plus l'espace des possibles. Une autre ressource précieuse est le réseau relationnel qui permet des rencontres, et l'organisation de tournées. Quant aux modalités financières de cet accompagnement, il est le plus souvent gratuit ou bien relève d'une dynamique de l'échange avec des répétitions ouvertes en échange de la mise à disposition des lieux.

**Les partenariats développés par les espaces de projets étudiés avec d'autres structures artistiques varient d'un lieu à l'autre en fonction du degré de reconnaissance de ces projets par les pouvoirs publics.** On peut noter que les lieux qui ont développé des liens avec les structures conventionnées sont ceux qui ont déjà été bien repérés par les pouvoirs publics. En général ces espaces de projets collaborent avec les structures artistiques locales et s'inscrivent dans des réseaux, en revanche il n'y a pratiquement pas de mise en place de partenariats avec les lieux de diffusion institutionnels, même locaux.

### **Le fonctionnement des lieux**

Les projets étudiés ont suivi des trajectoires assez similaires, allant du squat à la convention d'occupation temporaire des lieux. Pour certains le squat n'a été qu'un bref épisode avant de négocier une convention d'occupation temporaire des lieux avec les propriétaires, tandis que pour d'autres il est pour le moment toléré par les propriétaires. En Suisse il existait des **contrats de confiance** qui permettaient aux occupants de bénéficier d'un "droit d'usage des locaux" en accord avec les propriétaires. Il ne s'agissait pas d'un bail mais d'un accord, les occupants s'engageant à quitter le lieu dès que les propriétaires désiraient les récupérer, mais se posait le problème de la responsabilité des propriétaires. Cette procédure pourrait-elle être encouragée en France ?

Le mode juridique d'occupation est, pour tous les lieux légalisés, **la convention d'occupation temporaire**. Cette convention résout certes le problème ponctuellement, mais de façon précaire. A terme se pose toujours la question du (re)logement du projet dans un espace adéquat, les bâtiments étant généralement destinés à être soit démolis, soit rachetés et affectés à d'autres activités. A noter que la majorité de ces lieux ne cherchent pas un lieu à vie, il s'agit plutôt de **trouver un équilibre entre un mode d'occupation trop précaire pour pouvoir monter des projets et une installation à vie**. Certains espaces désaffectés sont ainsi disponible pendant plusieurs années avant d'être réaffectés ; ne pourraient-ils pas être mis à la disposition des artistes pendant ce laps de temps ?

Les revendications soulevées par ces modes d'occupation par le squat ou par des baux d'occupation temporaires soulignent la nécessité de **réserver des espaces intégrés dans la ville qui puissent être consacrés à des projets artistiques. Il s'agit donc de prendre en**

---

<sup>34</sup> C.LEADBEATER, P.MILLER, *The Pro-Am Revolution, How enthusiasts are changing ur economy and society*, novembre 2004, Demos.



**compte les projets culturels et artistiques dans les projets urbains** et notamment dans la réalisation des Plans Locaux d'Urbanisme.

En ce qui concerne le fonctionnement interne de ces espaces de projets, la pluridisciplinarité implique le plus souvent une organisation en collectif voire en collectif de collectifs. Les équipes recherchent des solutions pour fonctionner de façon collective, tout en restant dans le cadre de l'association, mais ils se heurtent à des modes d'organisation juridique qui ne le facilitent pas. On peut se poser la question de l'adoption d'un statut juridique plus adéquat, celui de l'association est-il le plus pertinent ?

D'autres statuts juridiques existent et peuvent fournir une alternative à l'association culturelle, notamment ceux relevant de la coopérative qui correspondent plus à l'esprit défendu par ces collectifs de projets. En effet, un certain nombre de principes de fonctionnement reviennent de façon récurrente comme la mutualisation des moyens, ou l'autogestion. Or des statuts comme ceux de la **Société Coopérative de Production (SCOP)** ou de la **Société Coopérative d'Intérêt Communautaire (SCIC)** peuvent fournir des cadres au bon fonctionnement de ces principes. La SCOP est une forme de société commerciale qui semble répondre aux spécificités du secteur culturel en terme d'objectifs et de fonctionnement. **La SCOP ne fait certes pas le projet collectif, mais quand celui-ci existe, elle permet de le mettre en cohérence avec le statut juridique.** La loi du 17 juillet 2001 a institué un nouveau type de société coopérative, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). L'objet de cette loi est de créer une nouvelle forme juridique adaptée à des entreprises ayant à la fois une vocation marchande et un but social. Ainsi elle intègre dans ses objets les notions d'« utilité sociale » et d'« intérêt collectif ». Or la majorité des projets étudiés répondent à ces deux critères car les objectifs défendus de démocratisation et de démocratie culturelle ainsi que les réhabilitations du patrimoine engagées correspondent à des projets d'utilité sociale et d'intérêt collectif.

### **L'accompagnement des pouvoirs publics**

Il est à présent admis que la reconnaissance publique de ces espaces de projets ne peut être figée dans les cadres d'un nouveau type de label qui relèverait d'une démarche d'uniformisation contraire à l'esprit de ces lieux. De nouvelles modalités d'accompagnement, plus souples, sont expérimentées notamment par les collectivités territoriales.

Les collectivités territoriales sont les premières interpellées et interrogées par ces espaces à qui elles doivent fournir des réponses. Comme chaque cas est unique, celles-ci sont variables. Les espaces de projets étudiés reçoivent tous le soutien de la collectivité locale sur laquelle ils sont installés sans quoi ces expériences ne peuvent perdurer. Or ce sont des lieux dont les activités dépassent le rayonnement d'une ville et ne peuvent donc être pris en charge seulement par la commune sur laquelle ils sont implantés. Le Ministère de la Culture au niveau central et déconcentré, n'est donc pas le seul ni le principal partenaire de ces espaces de projets culturels et artistiques; les groupements de communes, communautés de communes, communautés d'agglomération ou communautés urbaines, interviennent de plus en plus au titre de leur compétence culturelle quand ils l'ont prise, ou bien souvent au titre de la politique de la ville. Si bien que ces lieux ont pu bénéficier directement, du fait de leur implantation, ou indirectement, en raison de leurs activités, des fonds de la politique de la ville. Avec le développement de l'ANRU, de vastes programmes de rénovation et de restructuration urbaines sont menés et les projets situés sur les zones éligibles peuvent en bénéficier. Or le financement au titre de la politique de la ville et de la Rénovation Urbaine d'espaces de projets culturels et artistiques pose la **question du co-financement et donc du partenariat, non plus seulement entre les institutions culturelles au niveau central et décentralisé, mais entre différents ministères et avec les collectivités territoriales**. En effet une des caractéristiques communes à tous ces lieux est leur caractère transversal. Ils poursuivent des objectifs artistiques, culturels mais aussi sociaux et territoriaux, ils ne relèvent donc pas d'une seule politique publique et ne peuvent pas être aidés seulement au titre de la création.

L'accompagnement de ces espaces nécessite une **démarche partenariale entre les pouvoirs publics entre eux, et avec les équipes artistiques** ; la difficulté de mettre en œuvre cette démarche vient du fait que ces différents partenaires n'ont pas les mêmes intérêts et logiques d'intervention.

Une fois la démarche partenariale mise en œuvre, reste à trouver les modalités d'accompagnement des espaces de projets repérés. **Le terme d'accompagnement est ici préféré à celui de conventionnement qui est source d'ambiguïtés**. Le partenariat entre ces lieux et les collectivités peut se formaliser dans des contrats d'objectifs, déclinés à partir de missions de service public génériques et adaptées à la spécificité de chacun des projets.

## Maîtrise d'usage, maîtrise d'ouvrage

Les artistes qui s'installent dans d'anciennes usines ou sur des lieux inoccupés, mènent un réel travail de défrichage, en réhabilitant ces espaces à la fois dans les faits et dans les esprits. Ils mènent souvent les premiers travaux eux-mêmes, mais ils ne peuvent assumer la totalité de ceux-ci, qui supposent notamment la réalisation d'une expertise technique. Ces démarches sont encore plus lourdes lorsqu'il s'agit d'accueillir du public, or c'est une des missions artistiques des ces lieux qui entendent impliquer les habitants proches et les publics le désirant à leur projet. De fait la mise aux normes de sécurité de ces lieux est une condition sine qua non de leur ouverture au public.

Les personnes investies dans les espaces de projets culturels et artistiques peuvent faire valoir une forme de légitimité à habiter les lieux ; ils investissent les lieux du fait qu'ils sont vacants et inutilisés, les défrichent et les réhabilitent, puis les utilisent à des fins culturelles et artistiques. Lorsqu'en plus leur action reçoit le soutien de la population locale, ils peuvent même se prévaloir d'une légitimité populaire. Or lorsque sont engagés des travaux, la question se pose de la place de ces porteurs de projets dans le processus décisionnel. Du fait de leur usage quotidien des lieux, ils sont en mesure d'exprimer mieux que quiconque leurs besoins. **Le concept de maîtrise d'usage vise à reconnaître aux usagers de ces lieux une légitimité à être intégrés au processus décisionnel.** Il s'agit d'une réelle volonté des usagers des lieux d'être partie prenante de la maîtrise d'ouvrage. Différents niveaux de participation sont envisageables, cette association peut en effet aller de la simple présence aux réunions, à la délégation de la maîtrise d'ouvrage, en passant par l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Or l'enjeu pour les usagers des lieux, c'est d'être intégrés à l'équipe des aménageurs. L'aménagement du nouveau site attribué au collectif Mix Art Myrys par l'agglomération toulousaine présente une expérimentation importante en la matière. La maîtrise d'ouvrage est totalement confiée au collectif qui en a l'usage. Il s'agit donc bien d'une délégation de la maîtrise d'ouvrage aux acteurs qui, sur la base des subventions accordées, ont la charge de faire venir la maîtrise d'œuvre. Cette solution comporte l'avantage, pour les pouvoirs publics, d'être souvent moins onéreuse. Mais l'idée est bien de développer un schéma d'auto-construction, et des outils pour que les usagers construisent eux-mêmes leur outil de travail, en l'occurrence il s'agit de leur espace de projets.

#### **IV. BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE**

##### **Rapports / ouvrages**

Ph. CHAUDOIR, J. de MAILLARD, sous la direction de, Culture et politique de la ville, Editions de l'Aube, 2004.

C.LEADBEATER, P.MILLER, The Pro-Am Revolution, How enthusiasts are changing ur economy and society, Demos, novembre 2004.

F.LEXTRAIT "Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires...Une nouvelle époque de l'action culturelle", Paris, la Documentation Française, mais 2001.

Ilots artistiques urbains - Nouveaux territoires de l'art en Rhône-Alpes, Genouilleux, Editions La passe du vent, déc.2002.

Médiation culturelle et politique de la ville – un lexique, ouvrage collectif sous la direction de l'APSV, Caisse des dépôts et. consignations, Paris, 2003.

L'Action culturelle dans la ville, Editions " Culture et proximité ", financée par la Div, la Ddat (Délégation au développement et à l'action territoriale) et le Fas, avril 2000.

##### **Recherches issues du programme interministériel «culture, ville et dynamiques sociales»**

Cécile GOUY-GILBERT (sous la responsabilité scientifique de) " Squats artistiques. De l'occupation des friches urbaines à la proposition d'actions culturelles et artistiques de proximité". Association Etudes et Culture, novembre 2003.

Henri-Pierre JEUDY, Laurence CARRE, "L'art social et l'espace public". Programme interministériel « Culture, Ville et Dynamiques sociales », février 2000.

Virginie MILLIOT (sous la direction scientifique de) "Faire œuvre collective. Aux frontières des mondes de l'art". Rapport de recherche, deuxième édition 2003.

F. RAFFIN, "Aux temps des hybrides : les dynamiseurs de culture. Une approche des échanges et des frontières entre les mondes de la "culture alternative" et les mondes de l'art contemporain en France et en Suisse." Mars 2005.

F. RAFFIN, La mise en culture des friches industrielles - Poitiers, Genève Berlin - De l'épreuve locale au développement de réseau transnationaux, Programme interministériel «Culture, Ville et Dynamiques sociales », Plan Urbain, 1998.

F. RAFFIN, Discours de l'écart et légitimation de pratiques culturelles singulières : le cas de l'association Etats d'Urgences à Genève, Lyon, 1994.

F. RAFFIN, "Les ritournelles de la culture". De la critique sociale à la participation citoyenne. Entre mobilités et ancrages urbains (Une approche sociologique de trois initiatives culturelles privées en friches industrielles à Poitiers, Genève et Berlin), Thèse de Doctorat de Sociologie et Sciences Humaines, Université de Perpignan, école doctorale sciences humaines et sociales, ICRESS, Octobre 2002. Directeur de recherche : Alain Tarrus

## **Travaux universitaires**

Franck SAINT-GIRONS, "Marginalité et innovation culturelle dans les friches urbaines. Un enjeu dans l'aménagement du territoire". THÈSE de doctorat de Géographie et Aménagement du Territoire, Université De Pau et Des Pays De L'adour, U.F.R Lettres, Langues et Sciences Humaines, décembre 2004. Directeur de thèse : M. Vincent BERDOULAY. En attente de publication.

Sonja KELLENBERG, "Pratiques artistiques et formes de la mobilisation politique dans la ville. Une approche sociologique de quatre collectifs d'artistes-activistes à Paris et à Londres". Thèse de doctorat.